

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CXI - Année 1984

4^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

|| IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

30 DÉCEMBRE 1984

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Octobre 1984	281
Novembre 1984	283
Décembre 1984	285
Une fondation plantagenaise avortée en Périgord : la bastide de Goyran (Bernard Fournioux)	288
Aquilon, clown et chanoine (Père P. Pommarède)	296
Une cloche du XVI ^e siècle à Sainte-Alvère (Jean Pincos)	303
Le cluzeau de La Pouyette, commune de Bertric-Burée (Claude Lacombe, Roger Lavaud et Christian Varaillon)	309
Une vue du Puy Saint-Front au milieu du XVIII ^e siècle (Brigitte et Gilles Delluc)	315
Joseph Prunis et La Maison de Beaumont (Noël Becquart)	326
L'odyssée de quelques tonneaux de vin de Bergerac en 1809 (René Costedoat)	331
Les funérailles d'Urbain Feytaud (Alberte Sadouillet-Perrin)	339
Le mur d'enceinte de Périgueux au XVIII ^e siècle (Jacques Lagrange)	345

VARIA

Albert Claveille, un périgourdin grand serviteur de l'Etat (Henri Brugne) ..	352
Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque 28, 29, 30 septembre 1984 (Gérard Mouillac)	355
Liste des membres titulaires décédés en 1984	356
Liste des nouveaux membres titulaires admis en 1984	356
Sommaire du tome CXI	359
Errata	363
Rappel des instructions pour les auteurs d'articles ou de mémoires	364

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SÉANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 1984

Présidence du Dr Delluc, Président

Présents : 56. — Excusés : 3.

NÉCROLOGIE. — MM. Jean Barbut, Jean-Dominique Lassaigne, Albert Bélangier, Maître Bonnel.

FÉLICITATIONS. — M. Lamy, nommé assistant à la Faculté de Limoges.

REMERCIEMENTS. — MM. Jean-Loup Proy et A. Pauly.

En présence du Pr et de Mme André Chastel, le Dr Delluc ouvre la séance avec de bonnes nouvelles : la Société a reçu deux subventions, l'une de 5 500 F du Conseil général, l'autre de 15 000 F octroyée par le ministère de la culture, sur demande de M. Noël Becquart. En outre, notre président fait don à la Société des 5 000 F du prix Henri Texler qu'il a reçu. L'excursion du 16 septembre a laissé un bénéfice de 700 F et un excellent souvenir aux participants. Nous remercions vivement M. et Mme Lamy et M. de la Héronnière pour Savignac-Lédrier, ainsi que Mme Lataste et M. Cubertafor pour l'exposition Bugeaud à Lanouaille. Le 7 septembre a eu lieu la première, très appréciée, des soirées que la Société consacrera désormais tous les deux mois à un thème précis. Le prince Philippe d'Araucanie y a brillamment évoqué la célèbre figure d'Antoine de Tounens.

M. Mouillac a suivi les Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque, très riches d'enseignements.

Pour répondre à une enquête, le Secrétaire général demande si des sépultures de pèlerins de Saint-Jacques ont été répertoriées en Dordogne. Le P. Pommarède et Mme Sadouillet-Perrin indiquent plusieurs pistes.

« Découverte des civilisations » a proposé à Sorges un stage d'étude des souterrains et des cluzeaux, et a publié une enquête de Jean-Loup d'Hondt sur les Bories, à Savignac-les-Eglises.

M. Michel Surmely nous écrit qu'il aimerait voir s'ouvrir des fouilles aux Griloux, commune de Saint-Pompon, où subsistent des murs qui paraissent fort anciens.

Dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, on relève deux articles de Jean Valette, « Une source capitale de l'histoire de la région de Montravel, la Série G des Archives de la Gironde », concernant des paroisses situées maintenant en Dordogne, et « Entente commerciale entre bateliers au pays foyen en 1771 ».

DONS. — Au musée de l'Homme, le Dr et Mme Delluc ont participé à l'organisation de l'exposition « Art et civilisation des Chasseurs de la Préhistoire ». Cette remarquable manifestation où le Périgord tient une place de choix a donné lieu à un important catalogue qu'ils offrent, ainsi que divers dépliants et un numéro spécial des *Dossiers d'histoire et d'archéologie*.

Le prince Philippe d'Araucanie, la Société reçoit deux photocopies de documents concernant Orélie-Antoine 1^{er}.

De M. Serge Delcel, le volume du *Répertoire des Inventaires* concernant l'Aquitaine, édité par le Secrétariat d'état à la Culture.

De M. Bardot, le numéro d'octobre 1984 de *Forêts-Loisirs*, qui analyse le patrimoine forestier du Périgord.

De Mme Geneviève Delluc, un article sur l'actrice Rose Chéri qui rencontra sa chance à Périgueux.

De M. Audrerie, *Etude sur les anciennes papeteries de la vallée de la Couze*, par Wulf van Riesen. Ouvrage très complet, réalisé à l'initiative du Service de l'Inventaire, ministère de la Culture, et de la DRAE.

De M. de Maillard, photocopie de l'*Inventaire des livres qui sont dans la maison de la Ribeyrie*, appartenant à la famille de Charon, d'où descend M. de Maillard.

De M. Michel Maureau, *Génis d'hier à aujourd'hui*.

De M. Salviat, *La Dordogne sous l'occupation allemande*, par G. Morquin, divers documents, et *Périgord-Magazine* d'avril 1980.

De M. Pierre Fanlac, le catalogue de ses productions pour 1985.

De Mme Renaud, fac-similé du testament de Napoléon.

De M. Chopin de Janvry, photocopie d'un article du *Figaro*, « Maxim's aux champs ».

COMMUNICATIONS. — De la part de M. Bernard Fournioux, le P. Pommarède présente une très intéressante étude. A une période où les bastides du sud-ouest font l'objet de recherches, M. Fournioux et le Pr Higounet viennent de découvrir dans des documents et in situ, la trace de la fondation plantagenaise de la bastide de Goyrand, entre Villablard et Saint-Hilaire d'Estissac, au bord de la vallée de la Crempse, dans l'ancien castrum d'Estissac. La fondation de la bastide de Saint-Barthélémy de Goyrand, vers 1316, a très vite avorté, puisqu'en 1341, elle ne comptait qu'une dizaine de feux et qu'elle n'apparaît plus comme subdivision territoriale en 1488. Complétée de cartes et de références, cette étude est digne de cet excellent paléographe, décrypteur de vieux grimoires, qu'est M. Fournioux.

M. Aublant nous entretient du rôle de Bertrand Ardillon, hobereau saintongeais, dans la saisie des « châteaux et place de Ribeyrac avec la chastellenie et seigneurie dudit lieu et la terre de Espéluche », pour le compte de Louis XI en 1461. Il évoque ensuite la participation périgourdine aux combats contre les vendéens en 1793.

Evêque d'Angoulême et de Périgueux, Dominique Lacombe a eu une carrière politico-sacerdotale encore plus mouvementée que la plupart des ecclésiastiques de sa génération. Mme Sadouillet-Perrin a fait des recherches sur ce personnage exceptionnel qui, de la Révolution à la Restauration, parvint à se concilier des régimes successifs et contradictoires. Cette vie pittoresque s'achève en 1823, alors que l'église efface peu à peu les effets des dissensions révolutionnaires. A cette intéressante communication qui paraîtra dans le bulletin, le P. Pommarède ajoute quelques commentaires concernant entre autres le conventionnel Lamarque.

Une âme au ciel est un tableau de Bouguereau conservé au musée du Périgord et qui, depuis longtemps, n'avait plus aucun succès. Récemment hissé au pinacle par les caprices de la mode artistique, il parcourt l'Amérique avec une luxueuse exposition, et s'étale en double page dans une grande revue de Hambourg. M. Soubeyran se félicite de ce revirement spectaculaire et précise que ce tableau ne représente pas Marie Magne, morte à 18 ans, comme on l'a dit, mais le symbole de l'âme innocente.

Enfin le Dr Delluc évoque le Pr Edouard Bourdella, éminent zoologue, né en 1876 à Périgueux, et dont l'œuvre scientifique est très étendue. Fondateur de la revue *Mammalia*, titulaire de la chaire d'étude des mammifères au Muséum, il garda toujours une préférence pour les équidés.

Au cours de la 98^e réunion de la commission de recherches, dont rend compte M. Lacombe, il a été question du fac-similé de la scène du puits de Lascaux, avec M. Aujoulat ; des fouilles gallo-romaines au Clapier-Haut à Ribagnac, avec M. Lacaille ; de l'interprétation des rochers à cupules avec M. Carrère ; et d'épis de faitages dans la région de Quinsac et Grand-Brassac, avec M. Lavaud.

ADMISSIONS. — M. Jacques Lapaquellerie, 19, rue Lamartine, 24100 Bergerac, présenté par le Dr Delluc et M. Mouillac ;

M. Jean-Pierre Couturier, 10, rue de Montand, 63540 Romagnat, présenté par Mme Rousset et M. Mouillac ;

Mlle Pascale Jeuniaux, place Hoche, 24000 Périgueux, présentée par MM. Fournioux et Lacombe ;

Mlle Claire Mullon, 4, rue du 4-Septembre, 24000 Périgueux, présentée par le Dr Mullon et M. Baylac ;

M. Jacques Reix, 41, avenue de Bordeaux, 33220 Port-Sainte-Foy, présenté par MM. Mouillac et Delluc ;

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le secrétaire général
F. SOUBEYRAN

Le président
Dr DELLUC

SÉANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 1984

Présidence du Dr Delluc, Président

Présents : 65.

NÉCROLOGIE. — M. Robert Poilblanc.

REMERCIEMENTS. — MM. Jacques Lapaquellerie et Jacques Reix, Mme Geneviève Max-Cointreau.

Plusieurs manifestations sont à l'ordre du jour. « Le colloque international d'art pariétal paléolithique, recherche et conservation », se tiendra à Périgueux du 19 au 22 novembre. A cette occasion ouvrira une exposition sur la découverte de l'art des grottes et abris. On y évoquera aussi le sculpteur Dardé, auteur du célèbre homme préhistorique du musée des Eyzies. A ce même musée de préhistoire, seront exposées du 7 au 17 décembre, les maquettes des différents projets présentés par les architectes, en particulier celui qui a été retenu, de MM. Buffi et Grandou et auquel participera notre collègue Bernard Galinat. Le musée municipal d'Angoulême a réuni souvenirs et travaux de l'architecte Paul Abadie : « Entre archéologie et modernité ». Une place importante est dévolue à son rôle en Périgord, aussi le Dr Delluc préconise-t-il une visite de la Société au mois de janvier. Le V^e festival audiovisuel a eu lieu à Sarlat, tandis qu'à Bourdeilles une plaque était dévoilée à la mémoire de Jean Secret, lors de la cérémonie de remise de prix à MM. Penaud et Chevillot et à Mme Verdier.

Visite historique : Après Mac-Mahon, Félix Faure, Raymond Poincaré et le général de Gaulle, le Président Mitterrand a fait étape, fort rapidement, à Périgueux, le 11 octobre.

Le Dr Delluc nous entretient ensuite de la commission des sites qui s'est tenue le 22 octobre et au cours de laquelle il a été question de Villefranche-de-Lonchat, de Merlande, et du remplacement des ormeaux malades, sur le cours Tourny, par des tilleuls. Rongés par le temps, les anciens dauphins ornant la place du Coderc ont été mis au musée et remplacés par des copies.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On relève dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* (1983, n. 10-12), un article de Christian Chevillot et André Coffyn sur les « Bronzes du musée national de préhistoire des Eyzies ». Dans *Historia* d'octobre, un article sur le château de l'Herm et Marie d'Hautefort, tante de celle que l'amour de Louis XIII rendit célèbre, et un autre sur le « Tumulte d'Amboise ». *L'Almanach du Périgord*, version 1984, est le parfait guide des vacances. Le *Bulletin de la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie* rappelle l'expédition Delaunay à Vanikoro en 1964, à laquelle M. Robert Gauger, actuel sous-préfet de Sarlat, prêtait son concours.

Plusieurs ouvrages intéressants sont à recenser : *Chronique de la source rouge*, par Berthe Burko-Falcmán, chez Thérèse Hamel ; *Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive*, thèse de doctoral de Michel Genty (Presses universitaires de Bordeaux, 1984) : édité au même endroit, *Occupation du sol*, qui contient une étude approfondie de Joël Pailhé et Michel Genty sur « Périgueux et son agglomération » ; *Les Sacritiés*, récit d'un ancien STO par Michel Caignard (auto-édité) ; *Catilina ou la Gloire dérobée*, par Yves Guéna (Flammarion), qui a choisi comme couverture un buste antique du musée de Périgueux ; *La brigade Alsace-Lorraine*, par Léon Mercadet (Grasset). Notre région inspire même des B.D. « *Les Pieds Nickelés en Périgord*, et *Lili en Périgord*.

DONS. — La Société a reçu de M. Jean d'Artensec, *l'Eveil du Périgord*, du 9 juillet 1955. De M. Penaud, le n. 0 du *Journal de la Dordogne*, et le *Guide du C.I.J.* De M. Salviat, photocopies de documents concernant l'occupation à Château-l'Evêque et l'acte de décès de Louis Einstein, cousin du physicien. De M. Dartenset, plusieurs articles et un tirage de l'enterrement de la ville de Périgueux, œuvre célèbre de Sem. De M. Elie Charbonnier, une note sur la bastide comtale de Vergt, extraite de *Recherche sur l'histoire de l'occupation du sol en Périgord*.

COMMUNICATIONS. — M. Salviat dépose un vœu pour que l'année prochaine soit donné au bassin situé place André Maurois le nom de Marçillac, et qu'à cette occasion soient programmées diverses manifestations ayant l'eau domestique pour thème.

Autre souhait, émis cette fois par Mme Higounet-Nadal : voir la rue de l'Eglise Saint-Charles s'appeler désormais rue de l'Eglise Charles. En effet, ce vocable a été créé pour l'église moderne, à laquelle ce chemin ne conduit pas, tandis qu'au Moyen Age, l'église concernée est toujours appelée « église Charles ». Le Père Pommarède, MM. Bardy et Lagrange interviennent.

M. Penaud offre diverses brochures et nous entretient de la « pierre panlaire », dont le nom évoque le pilori et qui se trouvait à la limite des communes de Coursac, Razac, Montrem et Coulounieix. Edifiée à la fin du XV^e siècle par l'évêque Gabriel Dumas, ainsi que la pierre de Saint-Augùtre conservée au musée, elle a été déplacée d'une manière regrettable. En 1961, le Père Pommarède avait déjà signalé à la Société cette borne de juridiction épiscopale.

Avec Mme Brigitte Delluc, Mlle Girardy est allée rechercher les éventuels vestiges de l'aqueduc des Jameaux, près du gué de Campniac. La tranchée révélatrice avait malheureusement été rebouchée, mais au pied de la falaise subsistent différents blocs de calcaire dont une dalle aux dimensions compatibles avec les éléments connus de cet aqueduc.

M. Lagrange fait un bref rappel des origines de propriété de l'ensemble immobilier de la Visitation. Appartenant depuis des siècles aux Cordeliers, vendu comme bien national en l'an IV à Guillaume Lacombe et Marie Dessales, puis propriété de Sabin-Lacombe, la Visitation a été acquise par la Ville en 1984 pour une somme de 1 000 000 F, chiffre équivalent à sa valeur d'il y a presque deux siècles.

MM. Ignace et Laborie ont effectué une remarquable étude sur l'histoire du prieuré bénédictin Saint-Martin à Bergerac entre 1070 et 1672.

M. de Montferrand a adressé un article sur les fresques de l'église Saint-Christophe à Montferrand, tandis que le Père Robert Amiet s'est livré à un travail magistral sur les livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Périgueux et Sarlat. Ces trois études paraîtront ultérieurement dans le bulletin.

M. Claude Lacombe rend compte de la 99^e réunion de la commission de recherches, le 26 octobre 1984. Après la revue bibliographique, il évoque avec Mlle Girardy la première rencontre des archéologues d'Aquitaine que vient d'organiser la Direction des antiquités historiques d'Aquitaine, puis l'étude qu'il réalise sur la céramique médiévale provenant des fouilles de la tour de Vésone. Enfin MM. Lavaud et Varailhon présentent la topographie du cluzeau « chez Durand », à Coutures.

ADMISSIONS. — Mme Françoise Bertrand, 1, rue Théodore Honoré, 94130 Nogent-sur-Marne, présentée par le général de Benoist et M. Henri Villote ;

Dr Paul Breton, Saint-Vincent-de-Cosse, 24220 Saint-Cyprien, présenté par Mme Monique Chassain et M. Claude Lacombe ;

M. Jean Cronier, 14, Parc de la Scie, 76130 Mont-Saint-Aignan, présenté par le Dr Delluc et M. Bélingard ;

M. Olivier Farthouat, 60, rue de Noisy, 93230 Romainville, présenté par l'abbé Bouet et M. Bélingard ;

M. Raphaël Finkler, Altaïr, chemin de Sarraïl, 33370 Pompignac, présenté par MM. Claude Carlot et Jacques Lagrange ;

M. Maurice Gaye, La Cave, 24120 Terrasson, présenté par Mme Soubeyran et M. René Larivière ;

M. Michel Legrand, Les Grosses Pierres, Beaussac, 24340 Mareuil, présenté par MM. Decottignies et Bélingard ;

Mme Annie Lemaire, 36, rue des Fontaines, 92310, Sèvres, présentée par le Dr Delluc et M. Bélingard ;

sont élus membres titulaires de la Société.

Le Secrétaire général
F. SOUBEYRAN

Le Président,
Dr DELLUC

SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1984

Présidence du Dr Delluc, Président

Présents : 58.

NÉCROLOGIE : Mmes Simone Guillet et Emilienne Soudois de Bord, M. Gabriel Farge-Bonnet.

REMERCIEMENTS, — M. Olivier Farthouat.

Quelques dates sont à retenir au mois de janvier : le 4 à 20 h., M. Lamy, assistant à l'Université de Limoges, traitera de l'industrie du fer en Dordogne et des ouvriers-paysans, lors de la soirée-conférence bimestrielle. Le 13, excursion à Angoulême pour visiter l'exposition Abadie, sous la conduite des plus érudits de nos membres.

L'index analytique est en bonne voie, les dernières fiches doivent être remises au plus tard le 2 janvier. Quelques exemplaires de l'ouvrage du marquis de Fayoite sur la topographie de la Dordogne à la Révolution ont été retrouvés dans la bibliothèque. Le Dr Delluc transmet deux notes de l'abbé Pincos, l'une concernant une cloche du XVII^e s. non inventoriée, à Saint-Laurent-des-Bâtons, l'autre l'église de

Sainte-Sabine dont, en tant qu'ancien bijoutier, il a étudié le calice qui porte des poinçons.

Le colloque international sur l'abbaye et l'Apocalypse de Saint-Sever aura lieu dans cette ville en fin mai. A Arcachon, le chanoine Jardel a vu une peinture à l'huile de Sem, *Arrivée de Blériot*, proposée pour 4 500 F, tandis que des lithos, de Sem aussi, sont en vente à Genève. M. Bardy a relevé dans un catalogue une médaille en argent d'Antoine II, successeur du fondateur de la dynastie araucanienne.

Jusqu'au 7 janvier, se tient au musée l'exposition « Découverte de l'art des grottes et des abris », montée à l'occasion du colloque d'art pariétal paléolithique. Elle explique les nouvelles techniques de relevés et d'examen, les programmes scientifiques qui en quelques années ont transformé l'archéologie préhistorique. Le Dr Delluc recense les différents chantiers de fouilles archéologiques de la région entre 1981 et 1984. Notre collègue M. de Maillard propose aux historiens intéressés par Bergerac, de leur communiquer une importante série de documents concernant la famille de Charon, et datant environ de 1600 à 1750. Cet ensemble présente un vivant tableau de la société bergeracoise surtout protestante.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — L'Imprimerie nationale édite un ouvrage capital *L'Art des cavernes, atlas des grottes ornées paléolithiques françaises*.

Les éditions Leymarie proposent la première édition complète des œuvres d'Eugène Le Roy.

Mme Sadouillet-Perrin est l'auteur du livre *Dans la mémoire du Périgord*, entre la légende et l'histoire (P. Fanlac). Elle a puisé dans des archives les éléments historiques du cadre où évoluent ses personnages mi-réels, mi-imaginaires. Trois, des quatre nouvelles, se situent en Périgord.

DONS. — De la part de M. Pierre Villot, M. Secondat remet un dossier concernant une exposition réalisée en Corrèze sur « Eugène Le Roy, sa vie, son temps, son œuvre ». M. Norbert Aujoulat offre, réalisés par le Centre de Préhistoire, les *Résumés des communications du colloque international d'art pariétal paléolithique*, et le catalogue de l'exposition sur la « Découverte de l'art des grottes et des abris ». L'intérêt essentiel de cette exposition est d'expliquer les nouvelles techniques de relevé et de fac-similé, les procédés de détection des agents polluants, etc. On y note la présence exceptionnelle de la Vénus de Laussel. Du Dr et de Mme Delluc, deux tirés à part, l'un de leur article sur les nouvelles gravures pariétales de la grotte de la Grèze, l'autre tiré de la revue anglaise *Antiquity* et concernant Lascaux II, et la photocopie de l'article de B. et G. Delluc, en espagnol, sur M. Leroi-Gourhan, dans *Simbolos, Artes y Creencias de la prehistoria*.

De M. Louis-François Gibert, son article sur le Test du Prieuré (Bouziac 1625), extrait du *Bulletin de la Société des amis de Sarlat*. De Mme Bonnelle, le bulletin de l'Association Sem qui vient de se fonder pour la protection, la promotion et la diffusion des œuvres de cet artiste. De M. Chassaing, une série d'articles. De M. Régis Alix, un article et des photos concernant la maison de Jean Rey au Bugue.

De Mme Parat, un important travail sur les seigneurs de Sainte-Alvère, dont le château existait déjà au XIII^e siècle, composé d'un grand tableau généalogique des Lostanges jusqu'en 1830, et de deux recueils de fiches qui complètent le tableau.

COMMUNICATIONS. — M. Penaud souhaite voir le département de la Dordogne reprendre le nom plus logique de Périgord. D'autre part, il précise certains détails historiques concernant la période de l'occupation. Pierre Assouline, dans son livre sur Gaston Gallimard, indique que la maison Grasset était repliée à Nontron avec ses manuscrits. Contrairement à certaines assertions de Malraux, aucun dépôt d'armes n'existait à Lascaux pendant la guerre, et d'ailleurs, il ne la visita qu'en 1967. En revanche, des officiers allemands s'y rendirent en 1942.

A l'occasion du bicentenaire de la naissance du maréchal Bugeaud, M. Golfier

présente une série de diapositives reproduisant des portraits parus dans l'article de Joseph Saint-Martin *Bugeaud vu par les caricaturistes*. L'iconographie, très abondante, est largement popularisée. Le dernier portrait, où il apparaît vieilli et usé, explique qu'il n'ait pu résister à l'attaque du choléra.

M. Lacombe rend compte ensuite de la 100^e réunion de la commission de recherche, le 30 novembre 1984. M. Fournioux a participé à la journée de travail organisée par le centre de recherches historiques et archéologiques médiévales de l'Université de Limoges, sur les problèmes de communications au Moyen Age. MM. Chevillot et Lacombe ont donné les résultats de leur fouille de sauvetage sur une sépulture médiévale à Saint-Pompon. MM. Varailhon et Lavaud ont prospecté de nouveaux sites aux alentours de la Tour Blanche. M. Neau a fouillé sur le site gallo-romain du Maine, commune de Montagrier, les vestiges d'un établissement cultuel probable. M. Lacombe termina en présentant quelques diapositives du mobilier provenant du four de Puy de Pont.

ADMISSIONS. — M. André Charmarty, Lagut, 24400 Saint-Front de Pradoux, présenté par MM. Pierre Borie-Duclaud et Jacques Lachaud ;

M. Louis Commo, 7, rue du Fort, 24170 Belvès, présenté par MM. Renaud Foussal de Belerd et Pierre Foussal de Belerd ;

Mme Raymonde Delamesure, la Bironnie, Pomport, 24240 Sigoulès, présentée par Mme Verdier et le Dr Delluc ;

Mme Monique Etourneauud, 135 bis, rue Claude-Bernard, 24000 Périgueux, présentée par Mlles Brigitte Grand et Christiane Faure ;

M. Guy Guérin-Villaubreil, Taillefer, Paussac, 24310 Brantôme, présenté par l'abbé Moulinier et M. Jacques Teyssandier de la Serve ;

Mme Irène Laborie, Milhac-de-Nontron, 24470 Saint-Pardoux-la-Rivière, présentée par Mme Sadouillet-Perrin et le Dr Durieux ;

Mme Lucette Laporte, 95, rue Roger-Barnalier, 24000 Périgueux, présentée par Mlles Brigitte Grand et Christiane Faure ;

M. Alain Ledu, 3, avenue Henri-Barbusse, 24000 Périgueux, présenté par Mlles Christiane Faure et Brigitte Grand ;

M. Bernard Marsat, 41, boulevard Stalingrad, 24000 Périgueux, présenté par MM. Guy Penaud et Jacque Lagrange ;

Mme Andrée Perpignani, 14, rue Louis-Mie, 24000 Périgueux, présentée par Mme Bélingard et le Dr Durieux ;

sont élus membres titulaires de la Société.

Le Secrétaire général,
F. SOUBEYRAN.

Le Président,
Dr DELLUC.

Une fondation plantagenaise avortée en Périgord : la bastide de Goyran

L'« auricule » qui prolonge le cadre paroissial de Saint-Martin de Béleymas et rompt en partie l'harmonie de ses contours naturels par une incision de la vallée de la Crempse, eût été relégué au rang des anomalies inexpliquées, sans la conjonction d'informations archivistiques et toponymiques¹.

La morphologie hybride de cette paroisse rurale résulte en effet, selon les sources écrites, de la coalescence de son noyau primitif avec une petite circonscription territoriale issue de la fondation d'un village neuf : la bastide de Goyran². Remarquablement fossilisée dans le canevas paroissial et le réseau communal, l'empreinte de cette bastide, circonscrite à un appendice digitiforme, attire d'autant plus l'attention qu'elle résulte d'une initiative avortée³. Cette organisation volontaire et anachronique de l'espace, qu'aujourd'hui oblitèrent cultures céréalières et arbustives, se déchiffrait avec d'autant plus d'aisance qu'elle contrastait, voire constituait une aberration sur l'image structurale d'un petit terroir agricole. Son tracé s'imprima sur l'aire d'une petite tenure paysanne et occupa un espace exempt jusqu'alors de tout habitat, ce qui lui conféra un caractère d'exclusivité et de nouveauté sur le dessin local d'occupation du sol⁴. L'épithète

1. Il me tient à cœur d'exprimer ici ma cordiale gratitude à M. Charles Higounet, professeur émérite à l'Université de Bordeaux III.

J. P. Laurent, conservateur en chef aux Archives nationales, ainsi que G. du Mas de Payzac, voudront bien trouver ici l'expression de ma reconnaissance.

2. On se référera à la planche I. La distribution géographique des castelnaux figurant sur la planche I est extraite du mémoire pour le D.E.A., présenté par H. Chevalier, sous la direction du Pr J. B. Marquette, Université de Bordeaux III.

3. L'impact de cet appendice, engendré par les contours communaux, est de l'ordre de 130 hectares et représente le 1/12^e environ de la superficie de la commune de Béleymas. Les labours laissent apparaître aujourd'hui dans leur sillage une concentration de fragments de tuiles qu'avaient observés en leur temps nos prédécesseurs, archéologues du siècle dernier. On peut s'interroger devant un matériel résiduel aussi tenu que déconcertant. Cet état de fait ne tiendrait-il pas à la fois du mode de construction originel (murs en torchis entre colombages de bois, attestés par ailleurs pour la construction des bastides) et du souci obstiné d'économie et de récupération méthodique des matériaux de sites abandonnés ? L'occupation agraire séculaire succédant à l'échec à pu parachever l'effacement de cette ancienne structure d'habitat. L'œuvre d'appariement de ces terres agricoles consécutives à plusieurs générations d'agriculteurs, ne recréerait-elle pas en définitive les éléments matériels les plus dissuasifs ? Voir GARRAUD (E.) *Antiquités périgourdines... de Villambard et de Grignols*, Paris, 1868, prospect. archéol. entre la Ribière et Peyrabis. Lacombe (C), Fournieux (B), *Prospection archéologique sur la bastide de Goyran* (à paraître).

4. Bibl. nat., t. 51, n°240. Le « mainement de Ripperla », aujourd'hui la Ribière, assis dans la paroisse de Villambard est attesté dans un document de 1304.

« nova » soudée au substantif « bastida » conforte d'ailleurs les particularités énoncées.

A l'intérieur de cette auréole de croissance est restituée, avec quelques restrictions par le cadastre de 1830, une planimétrie ordonnée en opposition avec l'anarchie relative de l'infrastructure environnante⁵. L'orthogonalisme qui s'en dégageait était circonscrit par un cheminement périphérique dont le tracé s'apparentait à un quadrilatère rectangle (650 × 150 environ). Le parallélisme des deux voies longitudinales raccordées perpendiculairement à la voirie préexistante, s'étirait en suivant le cours du petit affluent de la Crempse, « le Roy ». Certaines lanières du plan parcellaire s'avéraient manifestement disproportionnées dans leur rapport longueur-largeur pour ne pas être assimilées à des tronçons d'anciennes charrières, constituant à l'origine l'ossature du lotissement. Les mensurations d'une « carreria » du petit castelneau de Grignols, situé aux alentours, accèdent ces présomptions⁶. Le schéma linéaire à deux axes parallèles et la situation de carrefour de cette bastide sont étonnamment semblables à ceux de la bastide de Vergt⁷.

Selon un document rétrospectif de l'an 1341, dans lequel apparaît en outre son changement d'obédience, la « bastide neuve » de Saint-Barthélémy de Goyrand aurait été fondée par le roi d'Angleterre dans la sénéchaussée de Périgueux vers 1316⁸. Elle devait s'implanter aux confins du district de l'ancien castrum d'Estissac⁹, siège d'un « honor »¹⁰ en marge des châtelaneries de Grignols et Roussille, au cœur même du domaine des comtes de Périgord¹¹. L'existence de cette bastide est attestée par ailleurs en 1323, alors que le bayle royal de Goyrand, assisté d'un officier subalterne (le juge) tient ses assises à la « Font Bulidoire » au bois « del Ramichoux » dans le but de procéder à la fixation des confronts des juridictions d'Estissac et Grignols¹². Cependant, « Sancto Bartholoméo de Geyrano » en Périgord figure dans les rôles gascons dès 1318, sous le terme générique de « villa » qui qualifiait alors les conglomerats d'habitats (sauvets, castelnaux...) ¹³. M. Beresford, pour sa part, dans *New towns of the*

5. Arch. dép. Dordogne 52 P, commune de Béleymas, section A, division 1.

6. Fonds privé communiqué par G. du Mas de Payzac, f° 88 (1499). Le document nous livre 3 pieds de largeur pour une charrière (carrera, carreyrou).

7. LAVEDAN (Pierre) et HUGUENY (Jeanne), *L'urbanisme au moyen-âge*, fig. 239 et p. 78.

8. Bibl. nat., t. 132, coll. Périgord. Arch. dép. Dordogne, 1 M 386, f° 12, 64 et v°.

9. A 2600 m environ de l'emplacement présumé du castrum d'Estissac.

10. Arch. dép. Dordogne, 1 M 386, f° 107, v° (1292) « in castris et honoris seu castellaniam d'Estissac ».

11. A 250 m environ du lieu-dit Goyran mentionné par la carte I.G.N. 1:25000°.

12. Bibl. nat., t. 132, coll. Périgord. Arch. dép. Dordogne, 1 M 386, f° 9, 64 (1323), 2 E 1835/5-3 (1275). Fonds privé communiqué par G. du Mas de Payzac, f. 37, 71. La « fonte bulidoire » attestée en 1275 et 1498 confrontait le bois frontière « barreyrenc » relevant de la seigneurie de Barrière. Elle chevauchait les paroisses de Saint-Jean-d'Estissac et Villambard et se plaçait dans une zone de délimitation de haute juridiction (Estissac, Grignols). Elle avait donné naissance au maynement de la « fon Bulidoire » (1275, 1463). Son nom n'a pas survécu dans la toponymie actuelle.

13. CLEMENS (Jacques), Géographie de la désertion de l'habitat en Périgord dans *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord* sous la direction de Ch. Higounet, C.N.R.S., 1978, p. 134. Il semble qu'il y ait eu une petite confusion avec Saint-Barthélémy de Bellegarde.

Middle Ages, à la rubrique Saint-Barthélémy de Bellegarde, signale à son tour par une mention laconique la « bastida Sancti Barthelemei de Goyrans... in senescallia petragoricense ». Nous avons également relevé en 1318, émanant d'un damoiseau d'Estissac, un acte d'affranchissement local qui pourrait avoir été suscité par cette fondation¹⁴. Le cumul des fonctions du bayle de Goyrand formulé en 1324, pourrait bien trahir une certaine forme d'extension de la petite bailli par une annexion administrative de la châtelainie d'Estissac. Cette petite unité territoriale s'était constituée au détriment de la paroisse mère de Saint-Hilaire et empiétait légèrement sur celle de Villablard. Saint-Barthélémy de Goyrand, cellule culturelle éphémère ne réintégrera pas le ressort originel dans lequel elle s'était formée, mais sera rattachée à la paroisse limitrophe de Béleymas ce qui expliquera en partie la netteté de la survivance géographique de cette petite entité dans le tissu paroissial du XVIII^e siècle et les contours communaux actuels.

Le décor toponymique restitue le souvenir de cette fondation dans le nom même de Goyrand qui a cependant été affecté de fluctuations topographiques, et dans celui du « village du bayle » et les tènements « la baillie », le « baylet », figurant non loin du territoire de Goyrand¹⁵. Deux microtoponymes marquaient au XVIII^e siècle de leur empreinte le parcellaire de cette ancienne bastide : la Rebière, dont la formation anachronique découlait de la composante hydrographique du site et la Plaine, sans doute impact toponymique selon la linguistique romane, d'un élément constitutif de la bastide (la place publique)¹⁶.

Il semble bien que cette opération n'ait jamais catalysé le peuplement nouveau escompté, puisque 25 ans après, étant passée sous obédience française, elle n'abritait pas une dizaine de feux et rapportait le maigre revenu annuel de 25 livres. Cependant, elle devait subsister en tant que centre d'une circonscription administrative et judiciaire restreinte et figurer avec les autres bastides (Saint-Barthélémy de Bellegarde et Saint-Louis en particulier, Monpazier et Beaumont en général) sur la liste nominative des baillages de la sénéchaussée de Périgord en 1344¹⁷. Il n'en sera plus fait mention en 1488 en tant que subdivision territoriale, contrairement au « bailliage de Saint Loys »¹⁸. Elle apparaîtra en tant que petite unité fiscale dans la répartition de la taille de la paroisse de Saint-Hilaire d'Estissac en 1652¹⁹. La paix restaurée, ses fonctions disparurent sans doute par intégra-

14. Arch. dép. Dordogne, 1 M 386, F^o 22 v^o.

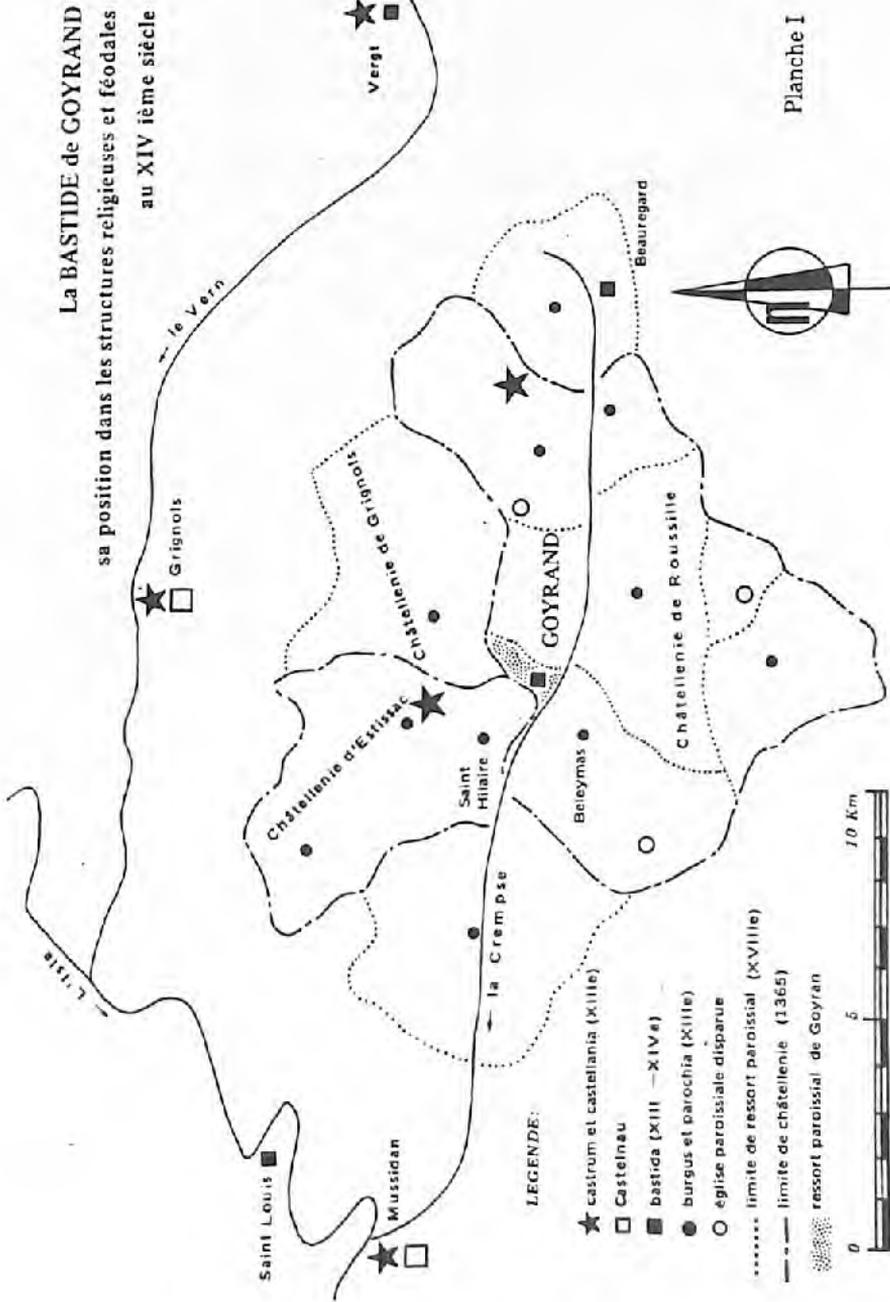
15. Arch. dép. Dordogne, J 1318, f^o 37, 39, 57, 144 (vers 1780). On observera que Belleyme, sur sa carte, fait figurer Goyraud à 1 200 m environ à vol d'oiseau du lieu-dit Goyran figurant sur la carte I.G.N. 1:25000.

16. *Glossaire de la langue romane*, t. II, Paris, 1808.

17. BORRELLI de SERRES (Colonel), *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, t. II, liste des baillies non identifiées dans sous-titre de l'appendice B : sénéchaussée de Périgord, Paris, 1904 (Goyrans-Geyrans, Gourens). Arch. nat., K 498. Sénéchaussée de Carcassonne et Béziers et de Périgord (1340-1344).

18. Bibl. nat., Ms fr. 20 498, f^o 177, 21 424, f^o 161.

19. Arch. dép. Dordogne, III E 3 (1652). Dumourtier, notaire à Villablard (orthographe Goyrand).



tion à de plus larges ensembles. Ce sont à l'évidence les circonstances politiques et leurs corollaires qui furent à l'origine des motivations de cette fondation. Avec les tentatives précédentes se confirmera la volonté de s'assurer réciproquement les garanties de points d'appui nouveaux dans une géographie féodale complexe et instable, alors théâtre des rivalités franco-anglaises.

Les multiples empiètements opérés par le roi de France sur les territoires d'influence plantagenaise devaient provoquer en 1310 une réaction du roi d'Angleterre²⁰. Dans l'énumération de cette occupation arbitraire était citée la bastide royale de Saint-Louis érigée deux années auparavant, au mépris de ses droits²¹. Avant 1318, on enregistra une réplique du roi de France qui devait dénoncer à son tour les ingérences plantagenaises dans la juridiction d'Estissac (entre autres)²² et visait ainsi implicitement la fondation de Goyrand, élevée précisément sur ce territoire. Le roi de France devait marquer l'accent sur le fait que le castrum et la castellania d'Estissac constituaient un « retrofeodum » du comte de Périgord et entraient dans son ressort supérieur²³.

L'analyse du plan d'occupation du sol local permet de dégager, sinon les données justificatives de son échec, du moins d'éventuelles probabilités. On observe en effet, dans l'environnement spatial de la bastide un taux de désertion élevé. On peut donc s'interroger sur les facteurs qui ont contribué à cet état de fait et se demander s'ils n'ont pas en définitive un dénominateur commun à ceux qui ont voué Goyran à l'échec. Plusieurs petites paroisses de colonisation récente (dont un village de sauveté)²⁴, implantées dans des zones marginales aux confins des anciennes structures paroissiales²⁵, n'eurent guère plus d'écho et ne se sont perpétuées que dans le nom d'un simple écart. Le castrum d'Estissac, chef-lieu de la châtellenie, avec ses 95 feux attestés en 1301, a également rejoint les colonnes de l'habi-

20. « Informatio facta per magistrum Arnaldum de Codico, iudicem Petragoricensem, anno domini M^oCCC^oX^o de occupatis in Petragoricinio, Lemovicinio et Caturcino, per dominum Regem Francie et alios, in preiudicium domini Regis Anglie ». Bibl. nat. Moreau, vol. 643, coll. Bréquigny, vol. 19, Guyenne et Aquitaine, vol. x, f^o 81. Voir LAHARIE (Muriel), *Le pouvoir comtal en Périgord des origines à 1317*, thèse de 3^e cycle, Bordeaux, 1975.

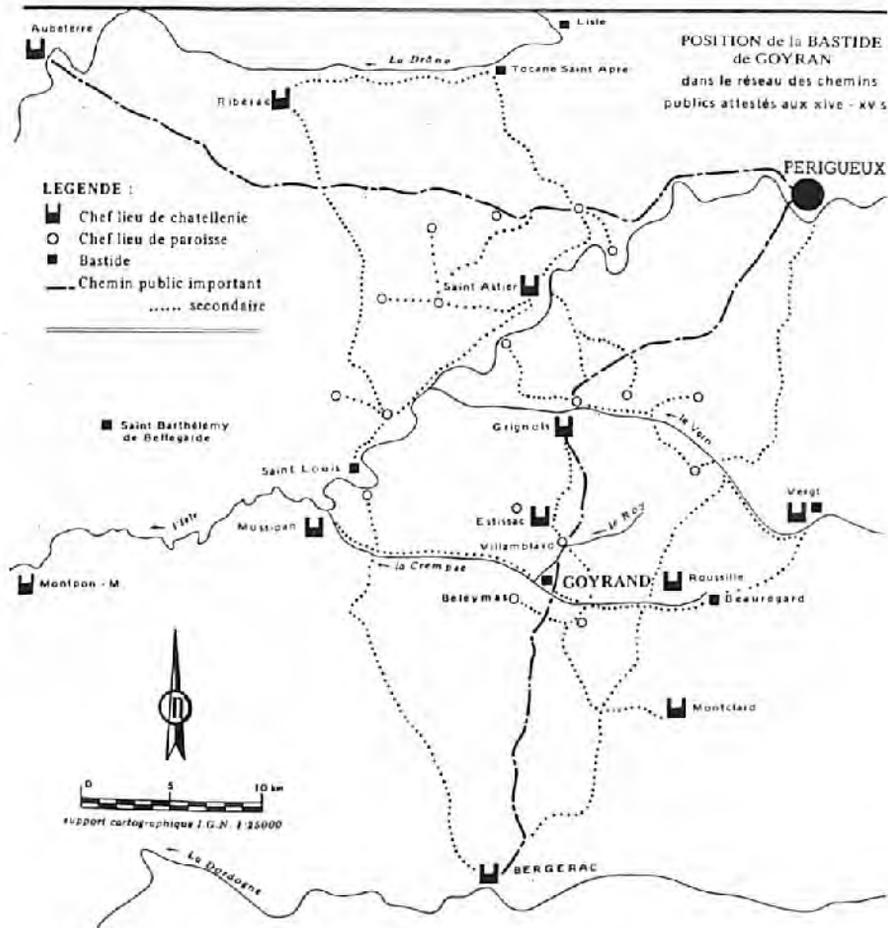
21. VIGIE A. (s.d.), *Les bastides du Périgord*, p. 73.

22. Fragment d'un mémoire du commissaire du roi de France au sujet des entreprises des gens du roi d'Angleterre sur divers territoires... ou réplique à l'information de 1310. Arch. de l'Evêché de Périgueux, réf. 2226, p. 12. B.S.H.A.P., t. 37, 1910, p. 125. Dessalles, t. II, p. 113.

23. Arch. nat., JJ 38, vol^o 679 v^o pièce n. 85 (1301). Arch. dép. Dordogne, 1 M 386, f^o 59, v^o (1302). En 1301, Estissac avait été cédé par le roi de France au comte de Périgord. En 1302, le comte de Périgord devait céder à son frère les castrum et honor d'Estissac sous la réserve de l'hommage-lige.

24. CLEMENS (Jacques), op. cit., p. 161. L'auteur a relevé la désertion de plusieurs petites églises paroissiales dont Saint-Jean de Livan appelé la Sauvetat Grasset, Gammareix, Campagnac de Correcut, Roussille, placées respectivement à 3 850, 4 400, 5 250 et 7 400 m à vol d'oiseau de Gôiran. L'abbé Lespine signale en outre la disparition de l'« ecclesia » Sainte-Marie de Montagnac. Voir *Histoire du Périgord* sous la direction d'A. Higounet-Nadal, Privat, 1983, p. 74.

25. Arch. dép. Dordogne, 1 M 386, f^o 41 (1324) ; III E 2, Denere notaire ; 1 M 199, f^o 83 v^o (1321). Les petites paroisses de la Sauvetat Grasset (Salvitata) et Gammareix (Galmareis) attestées en 1324 avaient été édifiées en bordure de massifs forestiers châtelains frontaliers de la juridiction de Roussille. « Gammareys » en 1595 ne constituait plus qu'un petit habitat rural, qualifié de « village ».



tat seigneurial déserté²⁶ ; sa motte castrale, désignée au XVII^e siècle le « terrier de las honnour d'Estissac », reste encore aujourd'hui non identifiée, l'endroit présumé de son implantation étant toutefois insinué avec une précision relative²⁷.

La bastide de Goyran devait s'établir à la croisée de voies de passage naturelles, déterminée par la confluence de la vallée de la Crempse et de son petit affluent le Roy, à un point de convergence de grands cheminements médiévaux. L'axe nord-sud, reliant Périgueux à Bergerac via Grignols et Villablard, supplantait alors plusieurs itinéraires parallèles qui offraient les mêmes perspectives de communication. Il constituait une véritable dorsale dans la voirie du comté de Périgord et restera jusqu'au XVIII^e siècle le parcours cardinal, qualifié de grand chemin royal²⁸. L'axe de circulation est-ouest, chemin de traverse qui cheminait le long de la vallée de la Crempse, mettait en connexion la vallée de l'Isle et le petit pays du Villadeix ; il reliait de la sorte le castrum de Mussidan et la bastide anglaise de Beauregard²⁹ et dans le prolongement le castrum et la bastide de Vergt. Le flux économique en provenance de Bergerac se perçoit nettement au XV^e siècle dans les points d'aboutissement des chemins publics locaux jusqu'à Saint-Astier, Grignols et Sourzac, placés dans une zone d'interférence avec Périgueux³⁰. Si l'on considère que Bergerac fut au XIV^e siècle l'épicentre de l'influence anglaise en Périgord à partir de laquelle se diffusèrent leurs grandes opérations³¹ et que le castrum de Mussidan constitua un verrou et un point d'appui des Plantagenets, on comprend mieux alors, à la lumière de ces données significatives, toute la portée de cette fondation.

26. LAHARIE (Muriel), (op. cit.), Recueil d'actes, t. 4, p. 733.

Le lieu d'Estissac comprenait en 1301, 95 feux non nobles, 5 nobles. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 386, f° 122. Il constituait un chef-lieu de poids et mesures en 1333.

27. Arch. de l'Evêché de Périgueux, Bruglière, t. 15, f° 258 (1442). Arch. dép. Gironde, C 4189 (1692). Arch. dép. Dordogne, CC 81 (1443), envoi de compagnons sous la conduite de Gontier le Barbier pour démolir Estissac et frais entraînés par l'envoi d'hommes par le comte pour démolir la place de Roussille. Les châteaux d'Estissac et de Roussille auraient été détruits vers 1443. Le repérage du castrum d'Estissac a été l'objet de communications successives dans le B.S.H.A.P. J. Secret, pour sa part, le situait au lieu de Campagnac. Tous les lieux présumés de son implantation s'avèrent erronés, voire fantaisistes, à la lumière des sources d'archives. L'aveu et dénombrement de la seigneurie d'Estissac en 1692 autorise une localisation qui, bien que relative, reste néanmoins suffisamment précise pour inscrire son emplacement dans le bois « barreyrenc », dans un rayon de 800 m entre le bourg de Saint-Jean d'Estissac et celui de Villablard. Arch. dép. Dordogne, J 1318, f° 237 ; III E 2 (1595), Denéré notaire. *Antiquités de Vézère*, t. 1, p. 269-270. On enregistre également la disparition du château de Montauld « seu aulam de Las Sallas » (1485), juridiction de seconde origine attestée en 1595, peut-être issue du démantèlement du château de Roussille dans laquelle châtellenie, il devait s'implanter. Ce château apparaît alors que la bastide de Goyrand est abolie du paysage ; il devait être érigé dans la paroisse de Bellayme, à quelques centaines de mètres de la bastide, au sud, sur les hauteurs dominant le confluent de la Crempse et du Roy. Les ruines de ce château sont attestées au XIX^e siècle et mentionnées au XVIII^e siècle sous le nom de la « salle de Montauld ».

28. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 257, f° 235 (1306), 1 MI 265, f° 69 (1309), 1 MI 351, f° 32 (1370), 1 MI 386, f° 82 v° (1472). Archives privées communiquées par G. du Mas de Payzac, f° 62 (1470), f° 63 (1498), f° 75 (1468), f° 99 (1484), f° 132 (1476). Carte de Belleyme.

29. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 386, f. 77 v. (1346), f. 81 v. (1465), 12 J 114 (1312), 12 J. 154 (1366).

30. Arch. dép. Dordogne, 1 MI 386, f° 78 v° (1463), f° 82 v° (1470), (1472), f° 84 (1480). Arch. privées communiquées par G. du Mas de Payzac, f° 63 (1498), f° 75 (1466), f° 116 (1473).

31. B.S.H.A.P., t. 22, 1895, p. 296. En 1310, au terme d'un traité, Isabeau de Lévis cédait à Edouard II à titre d'engagement et pour deux ans, Bergerac.

En définitive, les scories de cette tentative d'implantation accuseraient une certaine insignifiance si elles n'étaient avec plus de rigueur ce mouvement fondateur, concomitant de la lutte d'influence que se livrèrent dans le premier quart du XIV^e siècle, Plantagenets et Capétiens, directement ou par puissance interposée, en prélude à la guerre de Cent Ans. Cette fondation s'inscrit, en outre, dans la dernière phase d'évolution des contours géographiques paroissiaux de ce petit pays. Certes, le sujet s'avère limité, mais il est de grand intérêt pour l'histoire du paysage.

Bernard FOURNIOUX. *

* La Besse, Milhac-d'Auberoche, 24330 Saint-Pierre-de-Chignac.

Aquilon, clown et chanoine !

Georges Lenôtre, dans ses *Histoires de la Révolution Française* a conté, avec drôlerie et humour, la vie de Jean-Baptiste-Joseph de Pradel de Lamaze, laquelle n'avait pas échappé non plus au regard et aux recherches de notre confrère Louis Grillon. J'exprime ma gratitude à un autre ecclésiastique de notre Compagnie, monsieur le chanoine Jardel, qui m'a mis sur les traces de notre chanoine périgourdin et permis de rétablir, dans la nouvelle de G. Lenôtre, quelques vérités légèrement gommées, voire même, si je puis me servir de cet adjectif pour l'histoire d'un paillasse, habilement travesties !

De « Poulou » à « Aquilon ».

Si, grâce au *Nobiliaire* de Nadaud ¹, nous connaissons bien les origines du jeune Jean-Baptiste-Joseph : le grand-père Charles (lieutenant-général de la Sénéchaussée d'Uzerche), le père, Jean, écuyer, sieur de la Maze, et aussi lieutenant-général à la même sénéchaussée, « gentilhomme aux mœurs douces et élégantes », sa seconde épouse Marie de Lubersac de Chabrignac, nous hésitons sur la date exacte de la naissance de Jean-Baptiste. Nadaud la situe ² vers 1756, le neveu du futur chanoine, Paul de Pradel de Lamaze le fait naître en 1772 ³, les archives de l'Evêché de Périgueux ⁴ et celles de l'Evêché de Limoges ⁵, indiquent le 27 août 1776, date qui ne semble pas coïncider avec les indications de l'acte de décès ⁶ mais qui correspond au registre de recensement ⁷. La réponse exacte devrait être fournie par les registres de baptême d'Uzerche, lesquels, hélas, comportent de nombreuses lacunes. La famille de Pradel de Lamaze, suivant le comte de Saint-Saud, avait été anoblie au XVIII^e siècle, et nous connaissons ses armoiries ⁸.

1. *Nobiliaire de la Généralité de Limoges*, III, 383 et sq, 414.

2. Ibid.

3. PRADEL DE LAMAZE (Paul de), *Le pillage des biens nationaux, une famille sous la Révolution*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1912, p. 346.

4. Arch. dioc. « Fichier des Prêtres ».

5. Arch. dép. Haute-Vienne, Dépôt Evêché, 2 D 3.

6. Arch. dép. Dordogne. 5E 317/907.

7. Ibid. 6 M 37.

8. SAINT-SAUD, *Corrections et Additions à l'Armorial du Périgord*, 1930 : « De sable au lion léopardé d'argent, au chef d'or chargé de trois billettes d'azur ».

De l'enfance de Jean-Baptiste-Joseph, nous savons bien peu de choses. C'était le cinquième garçon du sénéchal⁹ et suivant son neveu¹⁰ « il répondait au nom familial et caressant de Poulou ». Vint la Révolution. Le 24 janvier 1790, le château familial — appelé de Roffignac ou de la Motte —, situé près d'Allasac en Corrèze, fut assiégé par cinq cents villageois amentés et la famille de Lamaze dut quitter son domaine pour se réfugier à Limoges¹¹. Las ! une importante émeute, le jour de la fête de la Fédération (14 juillet 1790) surprit le jeune Poulou près d'un cirque forain. La suite de cette aventure nous est contée par son neveu : « L'émeute surprit Poulou parmi les spectateurs d'un cirque forain installé sur le mail. Une bande, hurlant la mort, l'entoura et l'eût infailliblement massacré si une écuyère de la baraque, nommée Zéphyrine, touchée par sa jeunesse et aussi peut-être par la grâce heureuse de sa physionomie, ne l'avait protégé et entraîné dans un réduit des écuries d'où elle vint le retirer, l'orage passé. Mon oncle conçut de ce geste de dévouement vraiment courageux une reconnaissance qui dépassa les bornes. Il ne rentra point au logis paternel. Ses parents le crurent mort et se rendirent sans lui à Eymoutiers. Poulou, revenu de son ivresse, regarda autour de lui et ne vit plus rien, rien que la fureur humaine dirigée contre ce qui était soupçonné d'avoir appartenu à l'aristocratie (les siens proscrits, leurs châteaux forcés, leurs biens sous séquestre et un peu plus tard, les échafauds dressés en permanence sur toutes les places publiques, guettant leurs proies, et lui-même proie désignée de l'une de ces machines de mort, pour peu qu'on devinât son origine). Acceptant avec une tranquille philosophie la destinée extraordinaire qui lui était échue, il resta avec les nomades, amuseurs publics qui l'avaient sauvé, et s'institua le chevalier servant de Zéphyrine. Obligé de gagner son pain dans cette vie errante, il apprit très vite — car il avait des aptitudes spéciales — les tours et le jargon des clowns, des sauteurs, des pitres et des augustes. Il fut, *ad libitum*, acrobate et diseur de boniments, galopa à cheval en crevant des cerceaux, marcha sur les mains, fit le saut périlleux et s'élança lestement d'un trapèze à l'autre.

Poulou traversa ainsi la révolution sanglante et la révolution pourrie, en costume pailleté, sans trop de soucis ; toujours fidèle à Zéphyrine, tellement fidèle que ses camarades, qui connaissaient leurs classiques, l'avaient surnommé Aquilon, ne se souvenant presque plus lui-même avoir jamais répondu à un autre nom. Car cette existence hétérodoxe dura près de dix ans¹².

9. Généalogie familiale éditée par Daniel de Pradel de Lamaze (tableau 512) qui mentionne les cinq enfants :

1. Joseph, dit « l'oncle d'Uzerche ».

2. Jean-Joseph-Henry, dit « l'oncle de Russie », précepteur en Russie, ancien condisciple et ami du futur évêque de Périgueux, Monseigneur de Lostanges-Saint-Aivère.

3. Jean-Baptiste.

4. Henri, dit « le chevalier du diable ».

5. Jean-Baptiste-Joseph dont nous essayons de raconter l'histoire.

10. PAUL DE PRADEL DE LAMAZE, op. cit. p. 346.

11. VICTOR DE SEILHAC, *Scènes de la Révolution en Bas-Limousin*, cité par Nadaud, op. cit. III, 701.

12. PAUL DE PRADEL DE LAMAZE, op. cit. p. 346.

A cette longue narration, il faut ajouter la note, plus réaliste et plus teintée d'amertume, que le frère d'Aquilon confie à ses *Carnets d'Emigré* : « Mon frère (le 5^e) avait disparu dès le mois de juillet 1790. Nous apprenons qu'il n'est pas mort. Il a suivi une troupe de saltimbanques, s'étant amouraché de l'écuyère ; il vit encore parmi ces gens-là, exerçant la profession de paillasse ».

2) Du cirque au sacerdoce.

« Dieu », dit Bergson, « a les événements pour langage ». La fin de l'ère révolutionnaire coïncida avec la mort de Zéphyrine. Chateaubriand écrivait : « J'ai pleuré et j'ai cru ». Voici comment le neveu d'Aquilon interprétait les signes ¹³ :

« Cependant Zéphyrine mourut et son ami, dont les sentiments chrétiens sommeillaient sous la garde de son honneur, réfléchit que la voie où il était engagé n'était pas précisément celle du salut éternel. Chez les natures loyales et un peu primitives, les méditations ne sont pas longues et ceux qui s'y livrent ont bientôt fait de se porter aux extrêmes de la logique. Poulou résolut de se faire prêtre et mit sans tarder sa résolution à exécution, en se rendant au grand séminaire de Limoges où le nouvel et religieux évêque Mgr Dubourg, l'accueillit avec ferveur et bonté. Sa conversion était sincère, absolue. Il ne songea pas un instant à regarder en arrière »¹³.

Vers 1803, suivant son frère, Jean-Baptiste-Joseph de Lamaze, dit Aquilon, vint donc frapper à la porte du grand séminaire de Limoges. Les registres de cet établissement ¹⁴ nous le dépeignent comme un étudiant sérieux au collège d'Uzerche, et permettent de dater ses ordinations successives ¹⁵ jusqu'au jour, c'était aux Quatre-Temps de Carême, le 20 février 1807, où Monseigneur Dubourg l'ordonna prêtre. Peut-être, le jour de son ordination, songea-t-il à la parole de la Bible : « Eveille-toi, Aquilon ! » ¹⁶ ?

Après un court passage à l'Arche, l'Abbé de Pradel de Lamaze est nommé desservant de la paroisse de Meillars, canton d'Uzerche, petite commune de quelque trois cents habitants, le 1er juin 1808 ¹⁷. Il y restera huit ans ; en 1816 — rien n'est habituel dans la vie de cet homme — il deviendra, par surprise, curé de Saint-Priest-Ligoure, dans le canton de Nexon : « Les fonctions sacerdotales avaient évidemment atténué son originalité native, exaspérée dans sa carrière d'acrobate, sans la supprimer totalement. Elle avait même pris une tournure particulière qui lui acquit la réputation d'homme d'esprit. Cependant la vertu s'accommode fort bien de l'originalité ; l'abbé de Pradel s'était acquis, en peu d'années, la réputation d'un prêtre irréprochable et d'un zélé pasteur.

13. Ibid. p. 348.

14. Arch. dép. Haute-Vienne. Dépôt Evêché de Limoges. 2 D1, 15, 24.

15. Sous-diacre le 22-03-1806, diacre le 20-09-1806.

16. Cantique des Cantiques, 4/16.

17. Arch. dép. Haute-Vienne, 2 D 5.

18. Paul de Pradel de Lamaze, op. cit. p. 349.

La façon dont il fut ravi à ses paroissiens de Meillars lui fait le plus grand honneur. Ses proches cousins, MM. de Saint-Jean de Jumilhac, et ses cousins éloignés, MM. Bony de Lavergne, avaient à son insu, obtenu de l'évêque sa translation dans la paroisse de Saint-Priest-Ligoure qu'ils habitaient les uns et les autres, leurs propriétés ayant été relativement préservées des ravages de la Révolution. Sa nomination en poche, ils se concertèrent pour enlever un beau matin leur nouveau curé, sans lui donner le temps de réfléchir et de protester. Et, comme le pauvre presbytère de Saint-Priest ne leur semblait pas digne de lui, M. Bony de Lavergne lui céda généreusement toute une aile de son château¹⁸.

Nous connaissons par une lettre adressée au vicaire général de Limoges¹⁹, le zèle et la vertu du nouveau curé : « Je ne puis vous exprimer combien j'ai lieu d'être satisfait de la conduite de mes paroissiens... Quelle soumission aux lois de l'Eglise ! Quelle piété parmi la jeunesse ! Comme on fréquente les sacrements ! J'ai confessé (entre novembre et mars) près de quatre cents personnes... J'espère faire une bonne aumône pour le séminaire... ». Son évêque aurait pu citer La Fontaine²⁰ :

« Tout vous semble Aquilon

Tout me semble Zéphir »... Sans Zéphyrine, bien sûr !

3) De curé à grand chantre.

Cependant, dans le diocèse de Périgueux, une bonne nouvelle venait d'arriver : Alexandre-Charles-Louis-Rose de Lostanges-Sainte-Alvère venait, en 1817, d'être nommé évêque de Périgueux. On sait qu'il ne put prendre possession de son siège qu'en 1821. Cet arrière-petit-neveu du Chancelier de l'Hôpital, neveu de l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont, ancien page du roi, tonsuré à 14 ans, prêtre à 22, vicaire général de Dijon à 27 ans²¹, avait été, à Saint-Sulpice et dans des temps difficiles²², l'ami et le condisciple d'un abbé de Lamaze, frère du curé de Saint-Priest-Ligoure. Il incita son ancien camarade de séminaire — qui était peut-être son parent²³ — à terminer ses études (il était resté sous-diacre) et à venir avec lui à Périgueux comme grand vicaire. Le comte de Pradel déclina l'offre et recommanda à Monseigneur de Lostanges son frère curé, qui fut nommé le 5 janvier 1822²⁴ chanoine de la cathédrale, membre de ce chapitre que le nouvel évêque venait de constituer²⁵ « en réunissant des hommes

19. Arch. dép. Haute-Vienne 1D14, 16 mars 1821.

20. *Fables*, I, 22.

21. Oraison funèbre prononcée par l'Abbé Audierno, le 27 août 1837, en la cathédrale de Périgueux. Paris, Flourcy, 1872.

22. Le futur évêque de Périgueux avait été renvoyé du séminaire de St Sulpice pour avoir décoûché le soir du mariage de son frère. L'intervention de son oncle, Mgr de Beaumont, facilita sa réintégration. Audierno, op. cit. p. 13 et 14.

23. NADAUD, op. cit., III, 701 prétend que le chanoine de Pradel de Lamaze et Mgr de Lostanges étaient parents. Même affirmation sous la plume de Verneilh-Puyraseau : *Mes souvenirs de 75 ans*, Limoges, Barbon, 1836, p. 276.

24. L'ordonnance royale est conservée aux archives diocésaines de Périgueux (C. 101).

25. Le chapitre de Saint-Front avait été canoniquement institué par une bulle de Pie VII, le 27 juillet 1817.

vénérables qui avaient blanchi dans les travaux du ministère et dans les épreuves de la persécution »²⁶.

L'installation des neuf nouveaux chanoines eut lieu le 2 février 1822, mais les registres capitulaires²⁷ ne gardent pas trace de la présence de Pradel de Lamaze avant le 19 janvier 1823, date à laquelle son « conscrit », Verneilh-Puyraseau fait un voyage mouvementé avec le nouveau chanoine, dans la diligence de Limoges à Périgueux²⁸.

C'était l'époque où les stalles du chapitre, comme les fauteuils de l'Académie, portaient des numéros. Le chanoine de Lamaze occupait la stalle n° 7 et nous connaissons ses deux successeurs : le chanoine Bernaret, « M. René », vicaire-général et vice-président de notre compagnie, mort en 1876²⁹, et le chanoine Boullen, doyen du chapitre, dont la taille herculéenne et le grand nez occupent un vitrail du chœur de l'église de Rouffignac. Il mourut le 3 octobre 1905³⁰.

Le nouveau chanoine se soumit sans problèmes au règlement du chapitre approuvé par Mgr de Lostanges³¹ ; il lui était demandé de laisser traîner la queue de sa soutane en entrant dans le chœur, de ne pas rester assis quand les autres chanoines se levaient, de rabattre sans bruit la miséricorde de sa stalle, de ne pas quitter le chœur avant la fin de la messe, de se contenter de trois mois de vacances par an. S'adonna-t-il aux bonnes œuvres et plus particulièrement « aux filles en danger » en mémoire de Zéphyrine pour laquelle il pria chaque jour, comme affirment ses biographes³² ? C'est vrai qu'il avait laissé en dépôt chez les Dames de charité, « son calice en vermeil et son « micel » ; la dame Merlin, le reconnaîtra post mortem³³. Mais ladite dame Merlin était supérieure des Sœurs de la Charité chrétienne de Nevers, et voilà encore des archives de congrégation qu'il faudra rechercher avec patience d'un bout à l'autre de la province !

Quoi qu'il en soit, Pradel de Lamaze participa régulièrement aux offices canoniaux et fut nommé, à la date du 25 juillet 1825, *grand'chantre*. On sait que le chapitre de Périgueux avait, comme les autres chapitres, des dignitaires³⁴ ; son doyen, le théologal chargé des questions doctrinales et plus spécialement d'expliquer en public les Saintes Ecritures, le pénitencier qui pouvait absoudre les cas réservés à l'évêque, le maître de cérémonie et enfin le grand'chantre.

Le grand'chantre appelé aussi préchantre, capiscol (caput scholae,

26. R. Bernaret, in *Semaine Religieuse*, 1898, p. 621.

27. Arch. dioc. C.R. 20.

28. VERNEILH-PUYRASEAU, op. cit. p. 276 : « C'était en 1823. L'abbé de Lamaze, conscrit de mon temps, allât prendre possession d'un canonicat auprès de Mgr de Lostanges, son parent ; dans la diligence de Limoges à Périgueux l'abbé de Lamaze me parla du prélat qui l'appelait auprès de lui ».

Notons que les registres, malheureusement incomplets, de St-Priest-Ligoure, mentionnent le 25 février 1822, la présence dans cette paroisse de l'abbé de Lamaze. Arch. dép. Haute-Vienne, 1761.

29. S.H.A.P. 1876, p. 437-438.

30. *Semaine Religieuse*, 1905, p. 661-666.

31. Arch. dioc. C.R. 20 et Arch. dép. Dordogne V 111.

32. PRADEL DE LAMAZE (Paul de), op. cit. p. 350, 351.

33. Arch. dép. Dordogne, 3E 9108.

34. NAZ, *Traité de Droit Canonique*, Paris, Letouzey, 1854, p. 483 et sq.

chef de chœur) était le chanoine ou l'archidiacre à qui revenait de diriger le chant canonial. On l'appelait aussi « le choryphée » par allusion au chef de chant ou chef de ballet du théâtre antique. C'est peut-être avec une pointe d'ironie, en tout cas non sans malice, que l'ancien Aquilon chantait les antiennes et psalmodiait les répons. Il tenait à la main le bâton cantoral, peut-être celui qui est conservé actuellement au Musée du Périgord³⁵. On imagine l'ancien Paillasse entonner le *Requiem* lors de la messe des funérailles de Mgr de Lostanges³⁶ ou le *Iste Pontifex* lors de l'arrivée de Mgr de Gousset (1835) et de Mgr George (1841).

De grand'chantre, sa famille affirme même, preuves à l'appui³⁶, que plébiscité par ses confrères, recommandé par le général de Broglie, cousin du ministre des cultes, et par M^{mes} de Boisse et Murat, il eût pu être évêque de Périgueux à la mort de Mgr de Lostanges, si sa qualité de fils d'émigré n'avait constitué un *obex* pour l'entourage de Louis-Philippe. On sourit en pensant qu'il aurait pu faire graver dans son blason épiscopal des armoiries parlantes : un « aquilon », c'est-à-dire, en termes héraldiques, « une tête d'enfant joufflu qui souffle avec violence ».

Il n'aura été ni grand vicaire, ni évêque. Le 13 juillet 1841, dans la maison louée à François Malhet-Lagrèze, 9 rue du Plantier³⁸, en face du siège de notre Compagnie, mourait subitement le chanoine grand'chantre³⁹. Ses obsèques furent célébrées suivant le rituel du chapitre⁴⁰ : Huit cierges d'une demi-livre brûlaient autour d'un brancard orné de draperies. A la demande du propriétaire, les scellés furent apposés le 23 juillet 1841 et l'inventaire des biens effectué le 2 août suivant. Le notaire Lagrange s'était fait assister d'un sieur Lalanne, marchand fripier, afin de mieux apprécier les objets laissés par le défunt. Lalanne déclara que le mobilier et les hardes que contenaient les chambres, la cuisine, la cave et la salle à manger valaient 1.720,80 F⁴¹. La servante, Marguerite Bentezac, revendiqua un grand nombre d'articles de la succession, réclama trois ans de gages (300 F), fit état de dettes (269 F) et finit par sortir de son caraco un billet de 1.500 F, souscrit par le chanoine en sa faveur. Il ne restait plus aux nombreux neveux⁴² accourus pour se partager la succession qu'à retourner

35. Donné au musée du Périgord par M. l'abbé Petit, ancien vicaire à Saint-Front et curé de Château-l'Évêque puis de Tocane-Saint-Apre en 1881.

36. Les circonstances de la mort subite (à Bergerac) du Prélat, le traitement donné au corps du défunt dans un bain de « sublimé corrosif » par le docteur Galy, l'exposition « sur fauteuil doré » dans le coeur de la cathédrale de l'évêque revêtu des ornements pontificaux, le « tour de ville » sur un brancard porté par les chanoines sont racontés dans le bulletin (1937, p. 94).

37. Lettre du général de Broglie au comte de Lamaze, le 23 août 1835, citée par Paul de Pradel de Lamaze, op. cit. p. 361, 382.

Je remercie Mme Marie-Christine Merlé, archiviste-paléographe, d'avoir, en vain, recherché aux Archives Nationales (Dossier des candidats à l'épiscopat) les traces de cette éventuelle nomination.

38. Arch. dép. Dordogne, 275 Q 9.

39. Ibid 5E 317/907.

40. Arch. dioc. C.F.20.

41. Arch. dép. Dordogne 3 E 9108.

42. Joseph-Pierre Edouard Jean-Baptiste, Auguste, Pierre, Adrien, Alphonse de Pradel de Lamaze.

à bride abattue vers leur Corrèze en renonçant, devant le fisc, à la succession de leur oncle (4 janvier 1842)⁴³.

Il eut été trop beau de terminer cette histoire — qui eut tenté Théophile Gauthier et qu'illustra, en bandes dessinées, le Tintin des années 1950⁴⁴ — par la découverte, dans le long inventaire de la succession, d'objets rappelant la vie pittoresque du chanoine. Hélas, au milieu des buffets, cabinets et autres secrétaires, parmi les casseroles et les tourtières en cuivre, près des 960 litres de « bon vin rouge », les dix pots de confiture de groseilles, à l'entour des trois bouteilles à tabac, pas le moindre indice. L'inventaire est muet quant au sujet des onze tableaux encadrant les 164 volumes de la bibliothèque. Dans les cadres souriaient peut-être Zéphyrine ou le grand'chantre muni du bâton cantoral. Rien. Pas la moindre balle de jongleur ni de chapeau de Paillasse entre le camail de chanoine et le rochet doublé de soie rouge.

Rien, vraiment rien ? Si. Dans l'angle de la chambre à coucher, près d'une vieille paire de bottes, dormait, enveloppée dans son sac de soie, une ancienne boîte à poudre de riz. Le fripier l'estima un franc. Ce fut l'un des rares objets que Marguerite dédaigna de revendiquer : il est vrai qu'elle était âgée de 71 ans.

Pierre POMMARÈDE.

43. Nous devons à l'obligeance de M. le chanoine de Montégut, arrière-petit-neveu du grand chantre de connaître l'existence, en Périgord, d'une Vierge en ivoire conservée dans la famille d'Aquilon.

44. Souvenirs de la marquise de Roquemaurel, de Juillac (Corrèze), arrière-petite-nièce du chanoine de Pradel de Lamaze.

Une cloche de l'église de Sainte-Alvère a curieusement échappé aux inventaires. Elle remonte au XVI^e siècle et ses par-rains furent Galiote de Genouilhac et Jean-Louis de Lostanges.

Une cloche du XVI^e siècle à Sainte-Alvère

Dans son *Exploration campanaire du Périgord*, au chapitre *Canton de Sainte-Alvère*, l'abbé H. Brugière relate, très amusé, l'histoire « enhaurne » d'une cloche de Sainte-Alvère pendant la Révolution. Envoyée à Belvès pour y être fondue, les gens de Cabans la piratent au passage avec une roublardise rocambolesque (Brugière et Berthélé, 1907, p. 279). Puis le savant abbé décrit deux cloches toutes deux fondues en 1898, mais je me demande pourquoi il omet de parler de la troisième qui, pourtant, est de loin la plus intéressante, car elle date du XVI^e siècle, ce qui en fait une des plus anciennes du Périgord. Elle est conservée dans l'actuelle église de Sainte-Alvère (XVII-XVIII^e siècle) et a donc dû être descendue à terre pendant la reconstruction puis remontée dans le clocher. Elle mérite d'être signalée.

I. — DESCRIPTION DE LA CLOCHE

Mensurations.

Les dimensions de la cloche sont importantes : hauteur 83 cm., plus les 13 cm. des anses, ce qui lui fait une hauteur totale de 96 cm. Le diamètre de base est de 98 cm. et son poids approximatif de 650 kg. Brute de fonte, elle n'a aucune trace de retouche, même pour éliminer les bavures, sur sa jupe. Certaines irrégularités, la coulée qui a bavé par endroits montrent éloquentement les difficultés rencontrées et témoignent de son ancienneté. La jupe n'a pas la forme en corolle de nos cloches actuelles. elle est presque rectiligne, puis évasée à la base, un peu en forme de bulbe. L'alliage diffère des cloches récentes, à preuve, faute d'analyse du métal, le timbre très particulier et une belle patine aux reflets bleu profond.

La fonte des cloches était autrefois une entreprise délicate et parfois hasardeuse. Des spécialistes la coulaient sur place, un peu avec les moyens du bord, et la coutume voulait que les gens jetassent des pièces d'argent ou

de bronze dans le métal en fusion. Des imperfections se remarquent sur la cloche de Sainte-Alvère : la rotondité n'est pas parfaite ; il y a quelques creux et bosses de-ci de-là ; la coulée est mal venue en certains points de la base ; il y a des bavures.

Décor.

Le décor, simple, se réduit à deux croix, une de chaque côté. La plus grande mesure 21 cm. et est faite de deux bandes de pampres entrecroisées, avec l'inscription classique sur la haste supérieure de la croix : INRI, abrégé de *Jesus Nazareus Rex Judeorum*. Cette croix principale est encadrée de deux fleurs de lys. Son impression est légèrement brouillée et une fausse coulée en macule le côté droit. Du côté opposé une petite croix de 7 cm. de haut, est constituée, elle aussi, de bandes de pampres entrecroisées.

Inscription dédicatoire.

Une inscription dédicatoire court sur deux lignes, à la place traditionnelle, au sommet de la cloche. Son début est indiqué par un macaron rond de 42mm. placé sous la deuxième ligne, à l'aplomb du premier mot de l'inscription. Ce macaron porte le sigle IHS (*Jesus Hominum Salvator*) : le H est sommé d'une croix et trois clous sont plantés dans ce qui pourrait être un cœur, à sa base. Les mots sont séparés par de petits traits horizontaux ou obliques de 7 mm. sur 2 mm.

La première ligne est toute entière occupée par l'inscription : SIC-NONEM-DOMINI-BENEDIT-IE-SUIS-FAICTE-POUR-LA-PAROI SSE - D E - S A I N C T - A L V E R E .

Le début de la deuxième ligne est décalé par rapport à celui de la première. Au niveau du macaron est situé un bandeau de pampres entrelacés qui sert d'encadrement à la date. en parcourant la ligne de gauche à droite, on lit successivement : deux lettres énigmatiques, C et T, précédées par une fleur de lys dans un losange de 25 mm. sur 18 mm. et séparées par un intercalaire guère identifiable ; un macaron rond de 42 mm. portant le sigle IHS et trois clous à la base, identique à celui décrit plus haut ; une inscription : GALIOTE-GINOULAIC-E-JEHAN-LOUIS-DE-LOSTAZGES ; et enfin la date, dans un cartouche de 45 mm. sur 12 mm. entouré par deux bandeaux de pampres entrelacés (de 63 mm. de long à gauche et de 262 mm. à droite).

Technique de décoration.

Semblables à nos actuels caractères d'imprimerie, des caractères en relief (tout comme l'ornementation), en cire, mesurant 24 mm. de haut, servaient à décorer en creux les parois du moule. La cloche était ensuite coulée entre le moule et un noyau central (appelé fausse cloche).

Date.

La date n'est pas de lecture facile, elle se trouve dans un cartouche de 45 mm. sur 12 et à première vue on lit 1506. Cependant, il y a une diffi-



Fig. 1. — La cloche du XVI^e siècle de Sainte-Alvère eut pour parrains
Galiote de Genouilhac et Jean-Louis de Lostanges.

culté, car le 0 est bizarre. Les chiffres sont inégaux. Le 1 initial est démesuré et dépasse le cadre avec ses 16 mm. Le 5 et le 6 par contre s'inscrivent bien dans la ligne avec leurs 10 mm. Quant au troisième chiffre, il mesure 8 mm. et est souligné d'une petite barre qui fait hésiter entre un 0 et un 9. La lettre de cire, semblable à nos caractères d'imprimerie, a été mal transférée sur le moule et retouchée avant la fonte. Il n'y a pas continuité entre le cercle du 0 et la barre sous-jacente. Cette barre, qui est nettement indépendante, peut s'expliquer de deux façons : elle peut donner le sens de lecture du chiffre (toutefois ce dispositif se rencontre surtout, à ma connaissance, pour distinguer les chiffres 6 et 9, et dans ce cas, la date de la cloche est 1506 ; elle peut aussi servir à transformer le 0 en 9 et, dans ce cas, la date est 1596. Pour M. Becquart, il faut lire 1596.

II. — COMMENTAIRES.

Malgré les fautes d'orthographe et une certaine gaucherie dans la pose des caractères, la lecture est aisée. Soulignons les fautes les plus marquantes : *SIC* au lieu de *SIT* ; *PAROISSE* avec deux *R* ; le *N* de Lostanges posé de travers donne un *LOSTAZGES* inattendu ; *GINOULAIC* au lieu de *GENOUILHAC* ou *GINOUILHAC* (il y a beaucoup de variations dans l'orthographe de ce nom) ; *SAINCT ALVERE* au lieu de *SAINCTE ALVERE*. Un délicieux vieux français attire l'attention : *IE SUIS ESTE FAICTE*. Noter que tout comme en latin, le *J* s'écrit *I*.

Les inscriptions dédicatoires de nos cloches sont de vénérables documents historiques. Celle-ci nous livre deux noms du XVI^e siècle : Galiote Ginoulaic et Jehan Louys de Lostanges.

Pour les Lostanges, aucune difficulté. Originaires du Quercy, au sud-ouest de Brive, ils sont seigneurs de Sainte-Alvère dès le XII^e siècle. Par des documents cités par notre Bulletin, nous savons qu'un certain Jean Aymar de Lostanges rend hommage pour sa seigneurie de Sainte-Alvère en 1502 et que Bertrand de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère et Puy d'Arèges, rend hommage à Henri, roi de Navarre, sire d'Albret, comte de Périgord, le 26 septembre 1541.

Le deuxième nom pique la curiosité : Galiote Ginoulaic. Il y a en Quercy un fameux Galliot de Genouilhac. Seigneur d'Assier (Lot), il est né en 1466. Il se distingue à la bataille de Fournou (1495) et à celle d'Agnadel (1509), avant de devenir Grand Maître de l'Artillerie sous François Ier en 1512. Son château à Assier et les murs extérieurs de l'église (où est son tombeau) sont ornés de sculptures : tout un panégyrique de ses exploits, de ses titres et de l'artillerie. Cette « modestie », qu'on aurait préférée ailleurs que sur les murs d'une église, « moult réjouit » les historiens. Ce Galliot de Genouilhac, de noblesse quercynoise comme les Lostanges, a quelque lien avec le Périgord. Selon J.-J. Escande, le « roi donna en 1481 à Galiot de Genouillac, Grand Maître de l'Artillerie, la forêt de Bérouninche, touchant



Fig. 2 — Le macaron rond marquant le début de l'inscription dédicatoire porte les initiales, I.H.S., et le cartouche la date, 1506 ou 1506.

aux bois de l'abbaye de Peyrouse, longeant le chemin de Thiviers à Saint-Front-d'Alemps » (Escande, 1957, p. 243). En fait Galliot de Genouillac (1466-1546) n'est pas encore célèbre en 1481 : il n'a que 15 ans et ne deviendra page de Charles VIII que deux ans plus tard. Il y a donc erreur de personne ou de date.

Le prénom de Galliot ou Galiot pour les garçons et de Galliotte ou Galiote pour les filles fut donné à de nombreux descendants plus ou moins directs du célèbre capitaine général de l'Artillerie. Sous Charles IX et Henri III, nous signale N. Becquart, Hugues de Lostanges épouse Galiote de Gourdon de Genouilhac, fille de Jean, baron de Vaillac. Ils eurent deux fils : Jean Louis, qui épousa Elisabeth de Cossol d'Uzès, eut un fils Emmanuel Galiot de Lostanges, qui sera chevalier, marquis de Sainte-Alvère, futur député de la noblesse aux Etats-Généraux en 1649 ; Louis François, vicomte de Bédrier, dont le fils Jean Louis de Lostanges, vicomte de Bédrier, épousera Françoise de Gourdon de Genouilhac et sera lui aussi député de la noblesse aux Etats Généraux de 1649. L'arrière-petite-nièce du grand Galliot de Genouilhac, Galiote I de Genouilhac-Vaillac (1588-1618), en religion Mère Galiote de Sainte-Anne, fut supérieure du monastère de l'Hôpital-Beaulieu, aujourd'hui Hôpital-Saint-Jean (Lot). En 1530, on trouve un Galiot de la Tour, seigneur de Limeuil et de Lanquais, et dans la branche cadette de Paillé en Poitou, une Marie Galiote de Lostanges.

Les deux familles quercynaises, les Lostanges et les Genouillac, étroitement liées, furent sans nul doute et plus d'une fois les bienfaitrices de Sainte-Alvère, dont les Lostanges étaient seigneurs depuis le XII^e siècle. Il n'est pas possible néanmoins de préciser qui étaient les parrains de la cloche que l'église de Sainte-Alvère conserve dans son clocher. De même l'histoire ne nous permet pas, pour le moment, de choisir entre les deux dates, 1506 et 1596.

Jean PINCOS (24510 Sainte-Alvère).

BIBLIOGRAPHIE

- BRUGIÈRE, H. et BERTHELÉ, J. (1907) *Exploration campanaire du Périgord*, Soc. hist. et arch. du Périgord, Périgueux, 652 p.
 B.S.H.A.P., en particulier 1879, 1893, 1898.
 ESCANDE, J.-J. (1957) *Histoire du Périgord*, Picard, Paris, 541 p.
 LUQUET-JUILLET, J. (1979) Madame de l'Hôpital : Galiote I de Genouillac-Vaillac, *Bull. Soc. des Etudes du Lot*, tome C, n. 1, p. 59-93.

Dans le clocher de l'église de Saint-Laurent-des-Bâtons, se trouve une petite cloche qui n'est pas signalée dans l'inventaire campanaire de Berthélé et Brugière. Elle porte l'inscription suivante :

EMMANUELLE MARIE

sub invocatione Sancti Erapii

Louis Marie Maronius de Pons parrain

Anne de Cosse Brissac

E. Leonard Boucher de Vignerac prieur

1787

La famille des Pons possédait le château de Saint-Maurice, tout proche.

Le cluzeau de la Pouyette, commune de Bertric-Burée

SITUATION

Ce cluzeau, qui vient s'ajouter à la longue liste des cluzeaux périgour-
dins, se trouve sur la commune de Bertric-Burée (Dordogne), au lieudit
« La Pouyette »¹. Coordonnées Lambert : X = 764,150 Y = 5023,420 Z
= 168 (Pl. 1). Il est situé au nord-est du village de Bertric-Burée, à un peu
plus de 1600 m du clocher de la localité. Il est creusé dans les calcaires
crayeux du campanien², calcaires truffés de rognons de silex dont les
débris donnent aux terres de labour et aux landes des teintes claires.

CONDITIONS DE DECOUVERTE

Le cluzeau de La Pouyette a été accidentellement découvert en labou-
rant par M. Alain Egron le 1er septembre 1983. Trois jours plus tard, deux
d'entre nous (R.L. et C.V.) le visitèrent et en firent la topographie que nous
publions. Comme il n'est pas rare, c'est l'effondrement du bouchon du
conduit vertical qui permit la découverte de la cavité.

En plus du relevé topographique, les mêmes récupérèrent à la surface
du remplissage quelques tessons de céramique³. Il est certain que, comme
le font remarquer D. et A. Schweitz et comme nous l'avons souligné dans
une précédente étude⁴, nous ne pouvons être absolument sûrs que le mobi-
lier récolté ait appartenu aux couches d'occupation formées sur place plu-

1. Parcelle cadastrale 26, section ZC, sur la propriété de M. Alain Egron. Feuille Périgoux-Ouest 1-2 au
1/25 000^e.

2. FÉNELON P. (1970). Géographie physique du Périgord. *Guide M.A.I.F. Périgord-Quercy*, pp. 26-37 et carte p.
39-41.

3. Six fragments constituent l'ensemble du ramassage. Quelques concrétions sur certains des fragments
laissent supposer un séjour de ceux-ci de longue durée à la surface du remplissage du cluzeau.

4. SCHWEITZ D. et A. (1978). Sur la fouille archéologique et l'étude du mobilier céramique des souterrains
aménagés, *Subterranea*, n. 25, pp. 47-50.

LACOMBE Cl. (1983). Le cluzeau de La Broussanle, commune d'Antonne et Trigonant (Dordogne). Première
partie : le mobilier. *Revue Archéologique du Centre de la France*, 22, pp. 41-64.

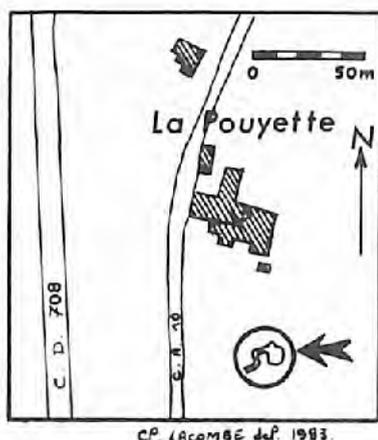
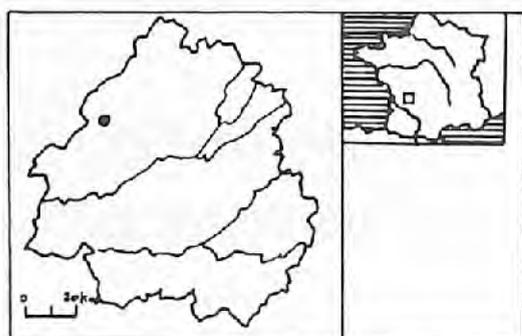


Planche 1 — Situation du cluzeau de La Pouyette.

tôt qu'aux terres d'infiltration amenées par le ruissellement ou aux remblais destinés à l'aménagement du souterrain ou à son comblement... Plutôt que de mentionner sommairement — comme nous l'avons trop souvent relevé — la présence de « menus tessons d'une poterie commune du Moyen Age »⁵, nous avons préféré en faire ici l'étude. Auparavant cependant nous nous attacherons à analyser la cavité.

5 Les études ne l'ont que commencer sur la céramique médiévale périgourdine.

ETUDE MORPHOLOGIQUE DU CLUZEAU

La structure du cluzeau de La Pouyette est des plus simples car il ne se compose que de trois éléments : un couloir, une salle et une cheminée d'extraction (Pl. 2).

D'ouest en est, l'entrée primitive actuellement comblée descend en une pente douce où sont taillées quelques marches. Elle constitue la première partie d'un couloir « en baïonnette » d'une largeur comprise entre 0,60 et 0,80 m. Deux coudes successifs à angle droit donc et la dernière section du couloir d'une hauteur moyenne de 1,35 m amène à l'unique salle rectangulaire (2,50 m x 3,00 m env.) à la voûte d'une seule portée et de hauteur identique au couloir. Presqu'au débouché du couloir dans la salle, dans la paroi nord, aboutit un conduit vertical qui peut aussi bien correspondre à une cheminée d'issue qu'à un puits de creusement. Ce conduit de section

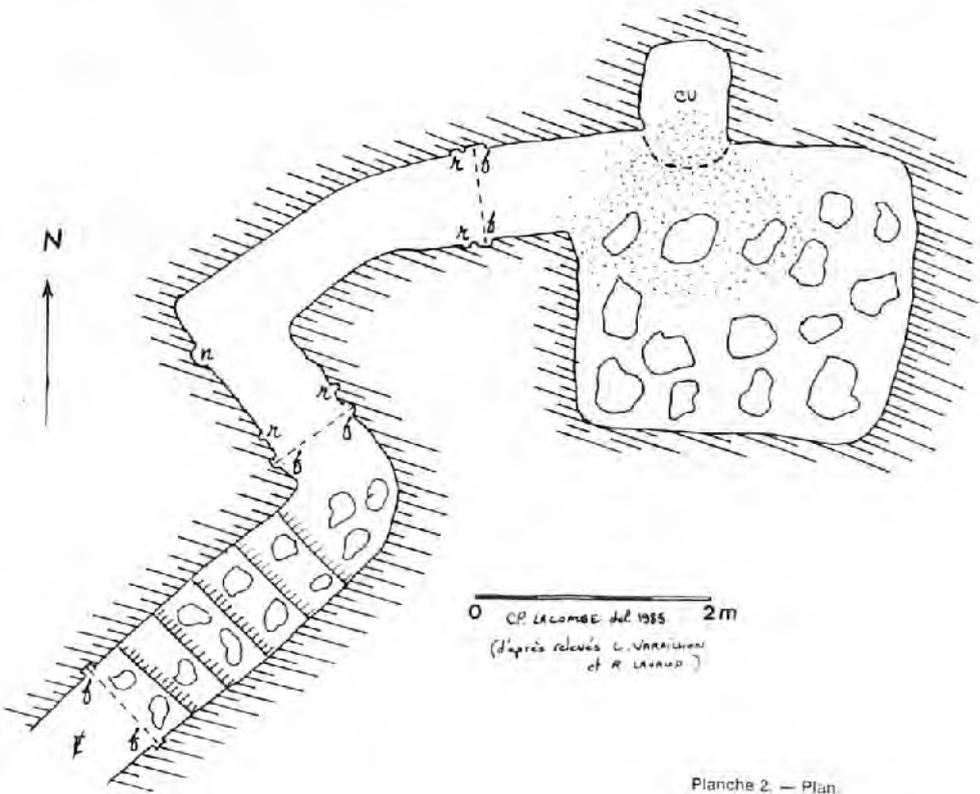


Planche 2. — Plan.

sub-rectangulaire (0,75 m x 1,00 m env.) mesure 3,10 m de la surface du sol extérieur à la voûte de la salle. Quelques aménagements restreignent ou ferment l'accès au couloir et à la salle du cluzeau. Les traces qu'il en reste sont des feuillures correspondant à des portes. Trois portes venaient ainsi oblitérer chacune des trois parties du couloir : une feuillure est située au haut de la pente douce de l'entrée primitive, la seconde est juste après le premier coude. On trouve immédiatement après une rainure sur les deux parois latérales de la galerie. En atteignant le deuxième coude, on peut noter la présence d'une niche dans la paroi gauche du couloir. Dans la troisième partie de ce couloir, une rainure précède cette fois-ci la dernière feuillure. Pour que la description du cluzeau soit complète, nous signalerons la présence d'un éboulis terreux au pied du conduit vertical (dû en partie à l'effondrement du bouchon supérieur), de blocs de pierres dans la salle et d'un éboulis pierreux sur les « marches » de l'entrée primitive.

Si nous devons intégrer le cluzeau de La Pouyette dans l'une des classifications élaborées par les auteurs qui se sont intéressés aux souterrains-refuges, nous choisirions la proposition de P. Piboule⁶. Le cluzeau de La Pouyette rentre alors dans la catégorie des souterrains cubiculaires (type 25 B). Dans cette même catégorie rentre un autre célèbre cluzeau périgourdin, celui de Borie Belet, à Antonne⁷.

ETUDE ARCHEOLOGIQUE DU MOBILIER

Des six fragments récoltés, trois présentent un intérêt typologique. Nous les présenterons sous la forme d'un inventaire, de telle sorte que chaque pièce comporte un numéro ainsi libellé : C.L.P., suivi d'un numéro (Cluzeau de la Pouyette, n°).

C.L.P. 1 (Pl. 3) : il s'agit d'un fragment de la partie supérieure d'un pot ovoïde avec l'amorce supérieure de l'anse. La pâte est homogène, fine et dure. Les dégraissants visibles sont le mica, le quartz et peut-être la chamotte. Le fragment présente de plus un engobage superficiel interne et externe de couleur rouge 162⁸. Le vase a subi une cuisson légèrement réductrice puis oxydante (mode A).

Le pot ovoïde auquel appartient le fragment est un de ces pots servant à préparer les aliments ou à les conserver plus connu sous le nom de « marmite ». La lèvre trapézoïdale réalisant une sorte de bandeau se rattache à la panse sans l'intermédiaire d'un col⁹. L'anse est très certainement « rubannée ». Même si nous n'avons que la partie supérieure du vase, nous pouvons affirmer que le fond de cette marmite est globulaire, du type « Kugeltopf »¹⁰.

Tout en étant d'une forme largement répandue en Périgord, le fragment que nous étudions, est remarquable par la bonne qualité, la finesse granulométrique et l'homogénéité de la pâte pour ce type de pièce. Ce n'est cependant pas un fait exceptionnel dans le quart nord-

6. PIBOULE P. (1978). Les souterrains aménagés de la France du Moyen-Age, *Archéologie Médiévale*, VIII, pp. 117-163.

7. DE FAYOLLE (1878). Le souterrain de Borie Belet, au lieu dit Le Roi des Chauses, commune d'Antonne. *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, 5, pp. 307-315.

8. SEGUY E. (1936). *Code universel des couleurs*.

9. LACOMBE Cl. (1983). Op. cit. Voir pp. 45-50.

LABORIE Y. *La poterie bergeracoise du XIV^e siècle. L'officine Sainte-Catherine de Bergerac*. A paraître.

10. LOBBEDEY U. (1962). *Untersuchungen Mittelalterlicher Keramik*, Berlin. Voir p. 10 et pl. 27.

ouest du Périgord. Pour que la description de ce fragment soit complète, ajoutons qu'il présente sur les faces supérieure et externe de la lèvre une plage de glaçure de couleur vert 426¹¹, glaçure d'assez bonne qualité, d'aspect brillant mais un peu granuleux. Peut-être s'agit-il d'une coulée accidentelle.

C.L.P. 2 (Pl. 3) : il s'agit d'un fragment de lèvre de pot ovoïde sans anse dont la pâte est homogène, dure, de couleur beige, la surface étant légèrement rugueuse. Les dégraissants sont le mica et le quartz. Nous le rapprocherons de certains fragments du cluzeau de la Broussancie¹² aussi bien pour ce qui est de la forme que de la qualité de la pâte.

C.L.P. 3 (Pl. 3) : le dernier fragment que nous avons souhaité présenter peut être interprété comme un fragment de fond plat, mais aussi — avec beaucoup de réserve — comme un fragment de couvercle plat. La pâte est homogène, dure, de couleur grise à âme légèrement rosée. Les dégraissants sont le mica, le quartz, la chamotte. A signaler la présence de quelques nodules ferreux. La face supérieure du fragment est légèrement rugueuse et porte les traces concentriques du tournage de la pièce. La face inférieure a été polie¹³. Le bombement vers le centre de la face supérieure ainsi que le polissage de la face inférieure l'apparentent cependant plus à un fragment de fond de pot ovoïde ou de cruche comme ce fragment de fond provenant du cluzeau du Moulin des Planches, commune de Saint-Sulpice de Roumagnac¹⁴.

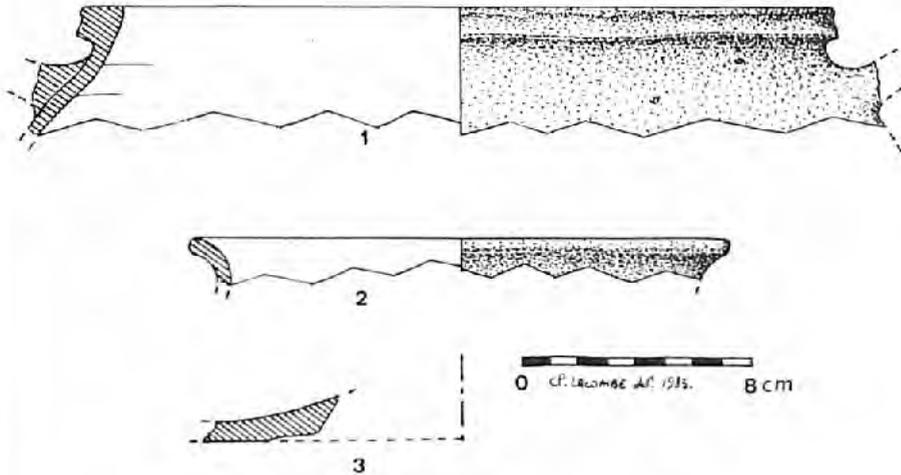


Planche 3. — Fragments de céramique récoltés.

11. Entre vert de prusse (Vert 425) et gris olive (Vert 428).

12. LACOMBE Cl. (1983). Op. cit. Voir pl. V, fig. 2 XII, fig. 2.

13. BALFET H. (1966). La céramique comme document archéologique, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, LXII, fasc. 2, Etudes et Travaux pp. 279-310. Voir pp. 303-304.

14. Inédit, comme le reste du mobilier provenant de ce cluzeau que l'on nous a confié pour étude.

Quant à une datation de ces quelques fragments, les propositions que nous ferons seront à peu près les mêmes que celles que nous avons pu faire pour le mobilier du cluzeau de la Broussancie¹⁵, de la grotte de Gausсен¹⁶ ou de l'église de Paunat¹⁷. Ainsi, nous proposerons de les situer à la fin du Moyen Age, vers les XIV^e-XV^e siècles, comme c'est le cas pour la majorité des cluzeaux périgourdins. La présence, de nouveau, d'un vase servant à préparer ou à cuire les aliments confirmerait le rôle du cluzeau comme un des éléments d'occupation, refuge temporaire plutôt qu'habitat permanent, du Périgord médiéval.

Claude LACOMBE, Roger LAVAUD
et Christian VARAILHON*

* Claude LACOMBE, Les Tiraux, 24260 Le Bugue.
Roger LAVAUD, La Croix de Boby, 24600 Celles.
Christian VARAILHON, 24320 La Tour Blanche.

15. LACOMBE Cl. (1983). Op. cit. Voir p. 80.

16. LACOMBE Cl. (1982). Mobilier médiéval provenant de la grotte de Gausсен, commune de Beynac et Gazezac, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, CIX, pp. 182-188.

17. LACOMBE Cl. *Catalogue du mobilier céramique médiéval de l'église de Paunat*. A paraître.

Le portrait de Mgr Machéco de Prêmeaux (Musée du Périgord), peint entre 1750 et 1760, comporte une vue cavalière du Puy-Saint-Front. Le panorama renseigne sur l'état ancien de ce site, très modifié depuis : cathédrale coiffée de ses coupoles, bâtiments religieux et civils, remparts.

Une vue du Puy-Saint-Front au milieu du XVIII^e siècle

A notre connaissance, les vues de Périgueux, antérieures au XIX^e siècle, sont au nombre de deux : le *vray Pourtrait* et le dessin de l'enceinte fortifiée de la collection Gaignières.

Le premier est très célèbre. Il est extrait de la *Cosmographie universelle de tout le monde...* de François de Belleforest, qui parut à Paris en 1575, l'année même de la prise de Périgueux par les protestants. Cette vue cavalière du Puy-Saint-Front et de la Cité a été prise d'Ecornebœuf, un peu avant la date de cette publication et présente un aspect antérieur au sac de la ville par les huguenots (Villepelet, 1878, p. 220 et dépliant). Ch. Lafon a montré qu'il en existait plusieurs reproductions, ces versions se distinguant les unes des autres par de menues différences (Lafon, 1940).

Le deuxième dessin est un croquis des fortifications de Périgueux, découvert par Guy Penaud, au Département des Estampes de la Bibliothèque nationale (Penaud, 1981 ; 1984, p. 258-259 et fig. p. 251). Cette vue cavalière du Puy-Saint-Front, sans détails *intra-muros* mais donnant un état des remparts, semble bien remonter à une première tentative de délimitation, en 1652, par les troupes du comte d'Harcourt, de la ville tenue par le frondeur Chanlost (Penaud, *ibid.*).

Au milieu du XVIII^e siècle.

Une troisième représentation graphique du Puy-Saint-Front n'avait pas jusqu'ici attiré l'attention des archéologues, à l'exception du chanoine J. Roux qui y fit référence, en quelques lignes, à propos de l'aspect ancien des coupoles de Saint-Front (Roux, 1920, p. 191). Il s'agit, ici encore, d'une vue cavalière dominée par la cathédrale. elle occupe, en cartouche, l'angle supérieur et droit du portrait de Mgr Jean-Chrétien de Machéco de



Fig. — Le Puy-Saint-Front vu par A. Gautier vers 1750-1760 (relevé graphique). — 1. L'Isle. — 2. Moulin de Cachepur. — 3. Moulin de Sainte-Claire. — 4. Le Pré-l'Evêque. — 5. Carrefour. — 6. Collines de Champcevinat. — 7. Clocher de l'église Sainte-Anne. — 8. Nef de la chapelle Saint-Antoine. — 9. Coupole est. — 10. Coupoles sud, centre et nord. — 11. Coupole ouest. — 12. Maison des Jaillac. — 13. Quartier des Paraires (hôpital Sainte-Marthe). — 14. Clocher de la cathédrale. — 15. Appentis du sonneur. — 16. Garde-fou. — 17. Cloître (caché). — 18. Petit Séminaire ou Petite Mission (ancienne abbaye). — 19. Quartier des Boucheriers. — 20. Palais épiscopal. — 21. Place de la Clautre (cachée). — 22. Tour du Petit Séminaire (ancien donjon de l'abbaye). — 23. Quartier de la Rue Neuve. — 24. Collège des Jésuites, puis des Jacobins. — 25. Hôtel de Saltgourde et maison du Vigulier (?). — 26. Consulat. — 27. Quartier de l'Aubergerie (caché). — 28. Remparts. — 29. Tour Blanche.

Prémeaux, évêque de Périgueux¹, et ne représente que le huitième de la superficie de cette grande toile. Pour limiter le paysage, le peintre A. Gautier a figuré un encadrement, comme si l'on admirait le Puy-Saint-Front à travers une baie ouverte ou sur un tableau fixé au mur.

Ce que l'on sait de la biographie de ce prélat (Dujarric-Descombes, 1915 ; Mandon, 1980, p. 79 ; 1982) permet de situer chronologiquement l'exécution de cette œuvre. Mgr de Prémeaux fut évêque de Périgueux durant quarante ans, de 1732 (il avait alors 35 ans) à sa mort à Château-l'Évêque en 1771. Il représente, pour Guy Mandon, « par excellence, l'évêque du siècle des Lumières », ayant à faire face aux jansénistes, aux protestants et aux premières loges maçonniques, exerçant sa fonction avec une passion et une assiduité inhabituelles pour l'époque, et avec toutes les qualités d'un organisateur énergique qui « grâce aux séminaires et aux prêtres qui les dirigeaient, les Missionnaires... put disposer d'un corps ecclésiastique renouvelé ». Proposé pour le siège de Bordeaux, il déclina cette promotion pour poursuivre son œuvre en Périgord (Mandon, 1980, p. 79). Amateur éclairé d'archéologie, il se montre soucieux de protéger les vestiges menacés, et c'est lui qui, pour mettre à l'abri les cinq coupoles délabrées de Saint-Front, en fit déposer les lanternons et recouvrir l'ensemble, entre 1760 et 1764, par une immense et complexe charpente cruciforme, couverte d'ardoises (Taillefer et de Mourcin, 1826, 2, p. 367-368), qui demeurera jusqu'à la radicale restauration de la cathédrale, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle.

La silhouette de la cathédrale, banalisée par cette austère couverture, a été maintes fois représentée par le dessin, surtout après 1840, puis, un peu plus tard, par la photographie (Aubert, 1928, h.-t. p. 52 ; Lafon et al, 1965, p. 4, 5, 7, 8 et 10 ; Penaud, 1984, p. 126, 297, 301 et 353 ; Pommarède, 1980, fig. h.-t. n. 79, 97-99 ; Roux, 1920, pl. 40 p. 208 ; Secret, 1956, p. 147, 151 ; 1961, p. 27-28 ; 1975, p. 15 du tiré à part ; 1970, fig. 27-29). En revanche, l'aspect ancien des coupoles de Saint-Front n'était connu jusqu'ici qu'indirectement par le *vray Pourtrait* (leur rendu y paraît peu fidèle), par des coupes longitudinales de Catoire vers 1839 ou 1840 (Secret, 1956, p. 151) et du dossier Abadie, un demi-siècle plus tard (Secret, 1961,

1. Ce portrait est conservé au Musée du Périgord à Périgueux (salle des expositions temporaires). Du fait des dimensions importantes de la toile (210 cm sur 163 cm), cette vue de Périgueux est peu visible. On ne peut également la détailler sur les nombreuses reproductions photographiques publiées (Dujarric-Descombes, 1915, h.-t. p. 58-59 ; Mandon, 1980, p. 78-79 ; 1982, Jacquette ; Penaud, 1984, p. 254). Jean Secret, dans une petite note (*Périgord Actualités*, n. 713 du 31.1.1975, p. 3), rappelle les différents lieux ayant abrité ce tableau (Saint-Front, Saint-Martin, Grand Séminaire et Musée du Périgord), cite la remarque du chanoine Roux, mais, curieusement, n'a pas étudié cette vue du Puy-Saint-Front, absente de ses épais dossiers sur la cathédrale (Archives de la S.H.A.P., déposées au Archives Départementales, série 2J n. 1144, 1273 et 1274) ou de ses nombreuses notes sur ce site (*Périgord Actualités*, 1972, n. 589 ; 1973, n. 605-606, 646, 648, 650, 652, 654 ; 1974, n. 685-686 ; 1975, n. 769). Sans doute n'avait-il pas eu l'occasion de l'examiner de près. Notre collègue, Michel Soubeyran, Conservateur du Musée du Périgord, nous a obligeamment prêté le matériel adéquat, pour nous approcher de ce tableau haut situé, et nous a autorisés à en prendre des photographies de près, ce dont nous le remercions vivement. Nous sommes également redevables de plusieurs informations sur le vieux Périgueux à Noël Becquart, à Jacques Lagrange et au Père Pierre Pommarède.

p. 27-28 et dépliant p. 72), par des dessins de Viollet-le-Duc publiés par F. de Verneilh en 1851 (Verneilh, 1851), reconstituant l'état ancien en faisant abstraction des toitures (Penaud, 1984, p. 45 et iconothèque de la S.H.A.P.) et par des photographies prises au moment de la reconstruction de la couverture (Roux, 1920, p. 190 et photothèque de la S.H.A.P.). Ces documents concernant la toiture permettent de définir, pour la date d'exécution du tableau, un terminus *ad quem* : 1760-1764. Comme le modèle de ce portrait, né à la fin du XVII^e siècle, paraît bien avoir dépassé la cinquantaine, on peut conclure que cette toile a été peinte vers 1750-1760. Et le Périgieux de Mgr de Prémieux est aussi celui que M. de Tourny, l'intendant de Louis XV, tente d'aérer et d'embellir.

De la chapelle Saint-Antoine au collège des Jésuites.

Pour peindre cette vue du Puy-Saint-Front, A. Gautier a planté son chevalet au midi de la ville. L'imparfait alignement des trois coupes du nord, du centre et du sud, et des lanternons correspondants, indique qu'il n'était pas exactement au sud, mais très légèrement vers l'ouest. Si l'on recherche, sur les coteaux de Périgieux, l'endroit d'où l'œil embrasse le même panorama, on aboutit au Fenestreau (commune de Notre-Dame-de-Sanilhac), à quelques mètres de la demeure où naîtra Léon Bloy, en 1846, à environ 1 km de Saint-Front à vol d'oiseau.

Dominé par le clocher, le Puy-Saint-Front s'étire de l'est à l'ouest, sur le tableau d'A. Gautier, au fil de l'Isle, entre le chevet de l'église Saint-Antoine, en amont, et le Collège des Jésuites, en aval, soit sur 250 m. environ. Parallèlement les vertes collines de Champcevinel ferment l'horizon que domine le ciel d'un bleu délicat.

Au premier plan, l'Isle, peu visible, longe les murs de la ville, puis passe entre deux bâtiments correspondant sans doute au moulin de Cachepoil ou Cachepur, sur la rive gauche, et à celui de Sainte-Claire, sur la rive droite, qui avaient en commun une digue en chevron, pointant vers l'amont, comme le montre en 1784 le plan de Lallier de Latour (Fayolle, 1901, p. 490 et dépliant). Plus près de nous encore, en rive gauche, s'étend le Pré-l'Evêque. Le pont de Saint-Georges n'est pas figuré ; commencé en 1758, il ne sera terminé qu'en 1767 (Granger, 1948). Le Pré-l'Evêque est coupé en X allongé par des chemins qui rappellent un peu ceux du *vray Pourtrait* et qui sont peut-être les voies permettant de gagner Bergerac, Sanilhac et Atur (Higounet-Nadal, 1978, carte h.-t. n° 3).

Le clocher de Saint-Front sépare le tableau en deux parties. La partie droite est occupée entièrement par la masse de la cathédrale, orientée, dont la chapelle Saint-Antoine paraît former l'abside. Fondée en 1336 par le cardinal Talleyrand, cette chapelle est bien reconnaissable à ses robustes contreforts gothiques (Secret, 1973, p. 31-32 du tiré à part). Au-dessus du faite du toit de sa nef pointe le clocher de la chapelle Sainte-Anne (anciennement Saint-Jean-Baptiste), commencée en 1524 et achevée en 1620. Elle occupe

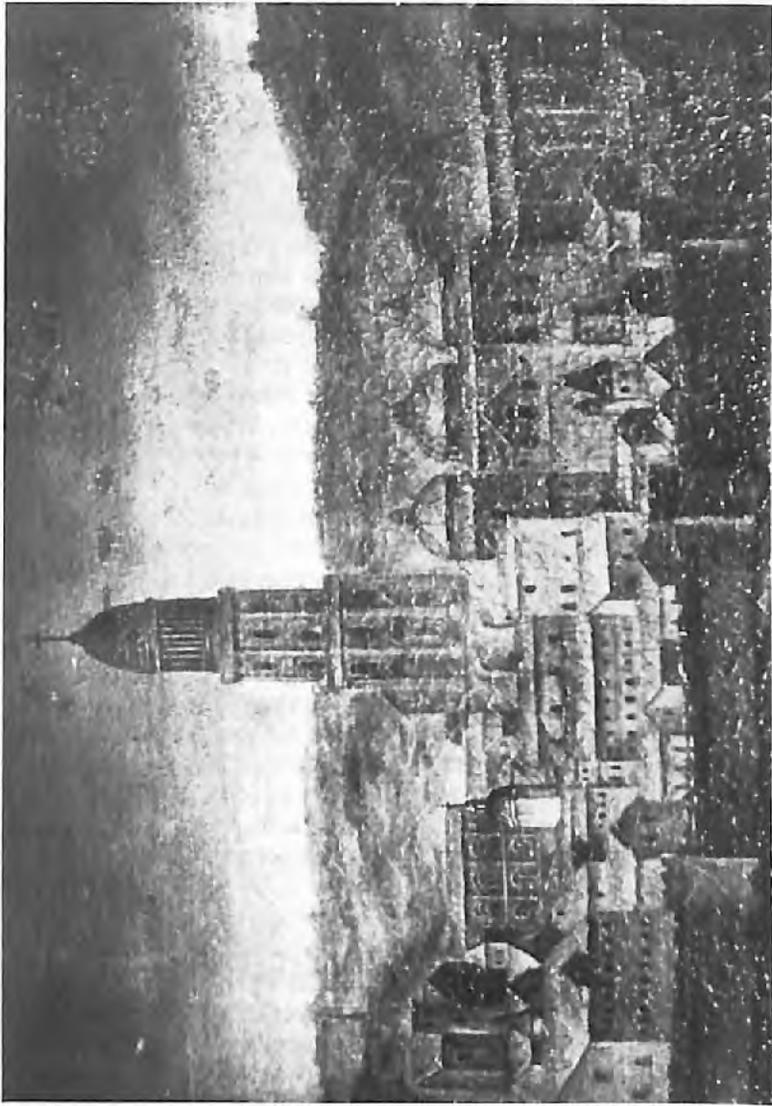


Fig. 2 — Vu du Fenestreau, le Puy-Saint-Front, ce la chapelle Saint-Antoine (à g.)
au collège des Jésuites (à dr.).

l'emplacement de l'absidiole nord de Saint-Front, communique avec la cathédrale, mais sera église paroissiale jusqu'en 1793. Comme la chapelle Saint-Antoine, elle disparaîtra lors des travaux de restauration d'Abadie (Secret, 1959, p. 46, fig.).

Entre les deux églises et le clocher, s'élève la masse imposante de la cathédrale, coiffée de ses cinq coupoles, chacune sommée d'un lanternon (douze lanternons supplémentaires ont été ajoutés par Abadie). Bien moins bombées que les coupoles actuelles, elles sont, de même que le reste des toitures, couvertes de tuiles. L'élévation méridionale du bâtiment ne montre des baies ouvertes que dans la partie supérieure, comme le dessin fourni par l'abbé Audierne (Audierne, 1851, p. 357). Au niveau de la porte du Thouin, un petit bâtiment, à haut toit pointu et tourelle, est sans doute la maison des Jaillac — où s'installeront les Visitandines après la Révolution (Secret, 1973, p. 84 du tiré à part) — appelée aujourd'hui le Thouin. Entre cette demeure et le mur d'enceinte se tassaient les maisons des Paraires (puis, plus en aval, des Boucheries et de la Rue Neuve) (Higounet-Nadal, 1978, pl. h.-t. t. n° 1), avec l'hôpital Sainte-Marthe, détruit seulement il y a une dizaine d'années². Il n'apparaît pas d'une manière évidente ici (Secret, *ibid.*, p. 17-18 du tiré à part).

L'aspect du clocher de Saint-Front nous est familier. Il a été restauré avec un certain respect par Boeswilwald après 1891. On note cependant que son sommet est orné d'une croix et que la tour elle-même, ceinturée par un large garde-fou à mi-hauteur, est flanquée d'un appentis sur sa façade ouest, logement, selon Jean Secret, du Quasimodo de l'époque. Juste au sud du clocher, séparé de lui par le cloître (non visible ici) s'allonge le long bâtiment du Petit Séminaire ou Petite Mission, installé là vers 1714, dans la cuisine, le réfectoire et la prison de l'ancienne abbaye de Saint-Front, à l'emplacement exact du square actuel (Secret, 1973, p. 29 du tiré à part ; Mandin, 1878, p. 368-370 avec 2 fig. h.-t. ; Rocal, 1951, p. 133-134). On distingue ici l'élévation méridionale avec les arcs des baies. Malheureusement, à la fin du XIX^e siècle, « par une décision aberrante, on fit purement et simplement disparaître l'admirable réfectoire roman contre lequel s'appuyait la branche sud du cloître, ainsi que les traces de l'abbaye à l'ouest de celle-ci » (Secret, 1970, p. 6). Au sud-ouest du cloître s'élève une grande bâtisse allongée, à deux niveaux portant chacun quatre baies décorées de colonnettes. Ce bâtiment est bien reconnaissable également sur le *vray Pourtrait* (trois baies seulement par étage) : c'est le Palais épiscopal, dont les « arcades feintes... décoraient les trois façades extérieures » (Audierne, 1851, p. 404). Rebâti au XVII^e siècle, après les guerres de Religion, mais conservant des morceaux fort anciens, il a été, lui aussi, rasé lors des travaux de la fin du siècle dernier (Secret, 1973, p. 11 du tiré à part ; Roux, 1938).

2. Jacques Lagrange nous précise que la démolition de l'hôpital Sainte-Marthe s'est étendue de 1956 à 1970.

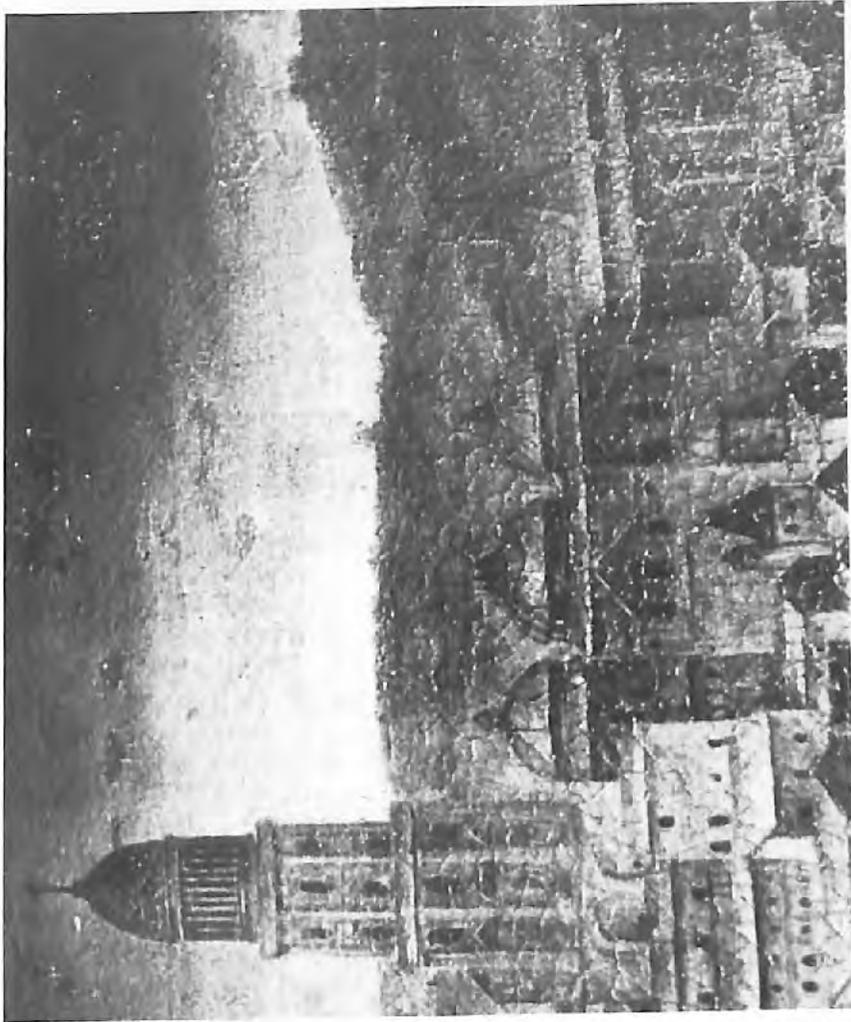


Fig. 3. — La cathédrale Saint-Front (côtail).
Les coupolas couvertes de tuiles, la chapelle Saint-Antoine et le clocher sont bien visibles.

Immédiatement à l'ouest du clocher et du cloître, derrière le Palais épiscopal, la place de la Clautre est invisible sur le tableau d'A. Gautier. En avant de l'évêché se dresse un petit dôme surmonté d'un lanternon et sommé d'une croix, tous deux couverts d'ardoises et reposant sur une base polygonale. Il doit s'agir de la tour qui s'élevait à l'angle sud-ouest du cloître, comme nous le souffle P. Pommarède (Pommarède, 1980, fig. h-t. n° 186, 189).

Enfin, à gauche, s'étagent, du sud au nord, trois bâtiments massifs. Près du rempart, c'est tout d'abord le Collège des Jésuites, dont les neuf fenêtres à chaque étage de la façade sud-est sont bien reconnaissables. Le petit fronton triangulaire a aujourd'hui disparu. Les Jésuites se sont installés ici à la fin du XVII^e siècle et construisent beaucoup durant la première moitié du XVIII^e siècle. Le Collège des Jésuites sera affecté successivement aux Jacobins (1762), à la Petite Mission (1769), aux Doctrinaires (1770-1792), avant d'héberger divers services laïcs, dont aujourd'hui les Archives départementales (Secret, 1973, p. 22-23 du tiré à part).

Tout au nord, au fond, un édifice dominé par une tour au toit effilé, à la silhouette bien caractéristique, est très probablement le consulat qui, vu du Fenestreau, s'élevait à l'ouest de la place du Coderc (ici non visible) ; il fut démoli en 1830 et remplacé par la halle de Catoire.

Entre le Consulat et le Collège des Jésuites apparaissent divers pans de toitures et sans doute le toit pointu d'une tour qui pourrait appartenir à l'hôtel de Saltegourde et à la maison du Viguier (Higounet-Nadal, 1968). Mais ces deux bâtiments sont, en fait, nettement à l'ouest de l'axe Fenestreau-Collège des Jésuites-Consulat.

Enfin, au pied de la ville, le long de la rivière, court le rempart crénelé, scandé par trois tours carrées. La plus à l'ouest, près du Collège des Jésuites, est très probablement la plus méridionale des tours de l'enceinte ou tour Blanche (Penaud, 1981, p. 340 et fig. p. 342). La plus à l'est, en amont, est peut-être celle de la porte du Gravier (Ponceau, 1962, p. 104, dépliant h.-t. et p. 106 ; Higounet-Nadal, 1978, plan h.-t. n° 1), qui avait été fermée et interdite en 1721 (Penaud, 1984, p. 278). A vrai dire le rempart était, à ce niveau, en bien mauvais état, en 1752, quand le sieur Chalimon, architecte, en effectue le toisé et les Jésuites, note-t-il, en ont démoli une partie (Ponceau, 1962, p. 106) ; et c'est en 1792 qu'un vœu unanime de la population décidera la municipalité à commencer le démantèlement de cette enceinte (Benoît, 1938, p. 43), qui corsetait la ville depuis le XIII^e siècle³. Tout en amont, dans le prolongement de cet ouvrage, le mur paraît percé de deux ou trois arcs (mal visibles du fait de l'écaillage du tableau), qui sont peut-être les arches du pont d'accès au moulin fortifié de Saint-

3. La population n'aurait pas été unanime sur l'opportunité de ce démantèlement. Selon Jacques Lagrange (S.H.A.P. 1983), le conflit entre le Directoire, le Conseil et les riverains fit traîner la démolition jusqu'en 1830.

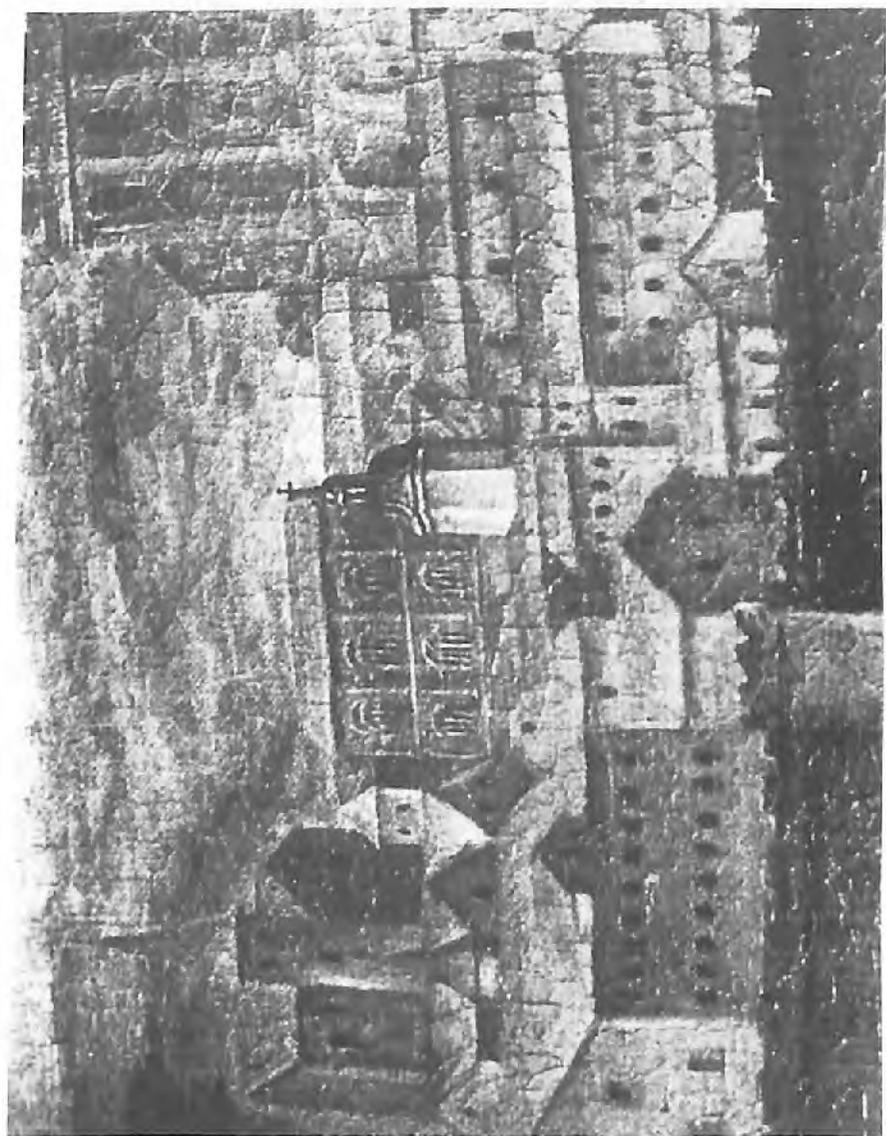


Fig. 4. — Dominé par la Consulat, le Palais épiscopal et le clocher, le quartier des Boucheries et de la rue Neuve, entre le collège des Jésuites (à g.) et le Petit Séminaire (à dr.).

Front, vu plus ou moins en fuite. Bien entendu il n'y a pas encore de quais et le boulevard Georges Saumande n'existe pas.

L'intérêt de cette peinture est double. Elle fournit, pour la première fois, une vue de la cathédrale Saint-Front coiffée de ses coupoles dans leur état ancien, dont la parenté avec celles de la Cité était alors étroite. Elle met en évidence une bonne partie des édifices détruits au XIX^e siècle. Et cela ne va pas sans faire naître en nous une certaine nostalgie de ce vieux Périgueux à jamais disparu.

Brigitte et Gilles DELLUC. ⁴

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- AUBERT, M. (1928, Eglise Saint-Front in *Guide archéologique du Congrès de Périgueux, 1927*, (Société française d'Archéologie), p. 45-65, ill. et coupe, 2 h.-t.
- AUDIERNE, abbé (1851), *Le Périgord illustré, guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne*, Dupont, Périgueux, 675 p., ill.
- BENOIT, R. (1938) *La petite histoire de Périgueux*, Edit. du Syndicat d'Initiatives, Périgueux (reprint Lafitte, Marseille, 1979), 324 p. ill.
- DESHOULIÈRES (1940). Date de l'église à coupoles de Saint-Front à Périgueux, *B.S.H.A.P.*, 67, p. 115-122, 1 plan.
- DUJARRIC-DESCOMBES, A. (1915). Quelques notes sur l'évêque Machéco de Prémieux, *B.S.H.A.P.*, 42, p. 58-66, 2 pl. h.-t.
- FAYOLLE, marquis de (1901). Etat des remparts, murs et fossés de la ville de Périgueux. 1784 *B.S.H.A.P.* 28, p. 490-493, 1 plant dépliant h.-t.
- GRANGER, A. (1948). Le quartier des Barris-Saint-Georges à Périgueux, *B.S.H.A.P.*, 75, p. 29-44, 86-95, 138-144, 180-186.
- HIGOUNET-NADAL, A. (1968). Où est la maison du viguier de Périgueux ? *B.S.H.A.P.*, 95, p. 126-129.
- HIGOUNET-NADAL, A. (1969). La « Salle du comte » et la « Monnaie » de Périgueux au Puy-Saint-Front, *B.S.H.A.P.*, p. 177-184.
- HIGOUNET-NADAL, A. (1978). *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles. Etude de démographie historique*. (Etudes et documents d'Aquitaine, n. IV), Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 458 p., tabl., plans.
- LAFON, Ch., LAVERGNE, G., SECONDAT, M., SECRET, J. (1965) *Périgueux d'hier*, Fanlac, Périgueux, 22 pl. commentées (photos J. Lagrange).
- MANDIN, J. (1898). Dégagement de la galerie sud du cloître du monastère du Puy-Saint-Front, *B.S.H.A.P.*, 25, p. 368-370, 2 plans h.-t.
- MANDON, G. (1982) *La société périgarde au Siècle des Lumières. 1) Le clergé paroissial*, Médiapress, Périgueux, 335 p., ill. et cartes.

4. L.A. 184 du C.N.R.S. (Musée de l'Homme et Musée National de Préhistoire des Eyzies)

- MANDON, G. (1980). Mgr Jean-Chrétien de Machéco de Prêmeaux in *Cent portraits périgourdsins*, B.S.H.A.P., Périgueux, p. 78-79, 1 ill.
- PECOUT, Th. (1890) *Périgueux. souvenirs historiques, biographiques et archéologiques*, Desclée de Brouwer imp., Périgueux, 397 p., ill. (reprint Médiapress, Périgueux, 1983).
- PENAUD, G. (1981). Un dessin inédit des remparts du Puy-Saint-Front (1652), B.S.H.A.P., 108, p. 338-345, 2 fig.
- PENAUD, G. (1984) *Histoire de Périgueux des origines à nos jours*, Fanlac, Périgueux, 445 p., ill.
- POMMARÈDE, P. (1980) *Périgueux oublié*, Fanlac, Périgueux, 431 fig. h.-t.
- PONCEAU, M. et G. (1962). Les anciennes fortifications de Périgueux, B.S.H.A.P., 89, p. 103-106, 1 plan h.-t.
- ROCAL, G. (1951). 1815-1830 en Dordogne. Situation religieuse (suite). IV. Cathédrale et évêché, B.S.H.A.P., 78, p. 133-137, 1 plan.
- ROUX, J. (1920). *La basilique Saint-Front de Périgueux. Ses origines et son histoire jusqu'en 1583*, Cassard, Périgueux, 344 p., 58 pl.
- ROUX, J. (1938). Habitations des évêques de Périgueux, B.S.H.A.P., 65, p. 317-324.
- SECRET, J. (1956). La restauration de Saint-Front au XIX^e siècle, *Les Monuments historiques de la France*, p. 145-159, ill., plan et coupe.
- SECRET, J. (1959). Saint-Front au XVIII^e siècle, B.S.H.A.P., 86, p. 44-48, 1 plan.
- SECRET, J. (1961). Dossier inédit sur la restauration de Saint-Front au XIX^e siècle, B.S.H.A.P., 88, p. 26-36 et 67-73, fig., 1 dépliant.
- SECRET, J. (1970). *Saint-Front*, La carte du Ciel, Zodiaque, 64 p., 30 fig., pl., 2 plans.
- SECRET, J. (1973). Les églises et chapelles de Périgueux existantes et disparues, B.S.H.A.P., 100, p. 151-181 et 238-270, 1 dépliant h.-t., 17 fig. et plans.
- SECRET, J. 1972 à 1975. *Périgord Actualités* (voir détails note 1).
- SECRET, J. (1975). La restauration de Saint-Front de Périgueux au XIX^e siècle, B.S.H.A.P., 102, p. 239-263, ill.
- SECRET, J. Dossiers sur la cathédrale Saint-Front, Dépôt de la Soc. historique et archéologique du Périgord aux Archives départementales de la Dordogne, série 2J.
- TAILLEFER, W. de (et J. de MOURCIN) (1826) *Antiquités de Vésons, cité gauloise, remplacée par la ville de Périgueux ou Description des monuments religieux, civils et militaires de cette antique cité et de son territoire*, Dupont, Périgueux, tome 2, 688 p., 1 pl. dépliant.
- VILLEPELET, F. (1878). Le vrai pourtrait de la ville de Périgueux en 1575, B.S.H.A.P., 5, p. 220, 1 fig.

Joseph Prunis et la maison de Beaumont

Avec son flair habituel, M^{me} Sadouillet-Perrin ¹ suggérait récemment que des relations étroites avaient dû exister, au moment de la Révolution et après, entre la famille de Beaumont et Joseph Prunis, ancien prieur de Saint-Cyprien, archiviste du département de la Dordogne et sous-préfet de Bergerac. Son argumentation reposait sur une tradition orale et sur l'interprétation serrée de différents textes, d'où il ressort que Prunis, lié de tout temps avec les Beaumont, et en quelque sorte leur commensal, aurait en particulier, dans les moments difficiles, caché le cœur de Mgr de Beaumont et acheté en sous-main certains biens de la famille pour les lui restituer ultérieurement.

Ces hypothèses se trouvent parfaitement confirmées par des documents qui viennent d'entrer aux Archives départementales avec les papiers de Beaumont-Beynac. Si l'on prend tout d'abord le cas des biens nationaux, il faut rappeler que Prunis, dès thermidor an IV ², avait versé aux Domaines une consignation de 54000 F, à valoir sur le prix de l'adjudication des biens de Christophe-Marie de Beaumont, émigré. Ce dernier était le fils de Christophe, ci-devant maréchal de camp, et de Marie-Claude de Beynac, lesquels avaient résidé à Saint-Jean-de-Cole, au château de la Marthonie, depuis mai 1792. Marie-Claude avait été placée en détention à Thiviers en compagnie d'une de ses filles, transférée au château d'Hautefort puis élargie le 1er nivôse an III. Deux autres fils de Christophe et de Marie-Claude, Armand et Antoine, étaient absents et suspects d'émigration ³.

Le 21 fructidor an IV ⁴, un mois après avoir soumissionné, Prunis déclare textuellement « que son intention en soumettant lesdits biens était de les remettre au citoyen Christophe Beaumont et à la citoyenne Marie-Claude Beynac, père et mère d'émigré, qu'en conséquence et en vertu de l'article 6 de la loi du 13 thermidor dernier, il fait cession pure et simple auxdits Beaumont et Beynac père et mère, conjointement chacun par moitié desdits biens soumissionnés ». Il déclare en outre avoir été remboursé des 54000 F, on ne saurait être plus clair.

¹ SADOUILLET-PERRIN (Alberte), *Joseph Prunis : une vocation ambiguë*, B.S.H.A.P., t. CIX (1982), p. 119.

² Arch. dép., 22 J 37.

³ *Histoire généalogique de la maison de Beaumont en Dauphiné* (Paris, 1779), p. 625.

⁴ Arch. dép., 22 J 37.

La vente est effective le 22 messidor an VI, et une autre déclaration de Prunis, rédigée de sa main, vient confirmer peu après ses intentions. Elle vaut d'être entièrement retranscrite car elle lève toute équivoque : « Je soussigné déclare que toutes les sommes généralement quelconques que j'ai employées pour payer l'acquisition que j'ai faite des biens ayant appartenu à Christophe-Marie Beaumont, émigré, et situés dans la canton de Marquay, m'ont été fournies des propres deniers de Christophe Beaumont et de Marie-Claude Beynac jusques au mois de septembre an cinq ⁵, et que depuis elles m'ont été fournies des deniers de Marie-Claude Beynac ; que par conséquent toutes les quittances qui m'ont été délivrées en mon propre et privé nom, doivent être regardées comme données aux dits Christophe Beaumont et Beynac ainsi qu'il est spécifié ci-dessus, et que ledit bien acquis par moi a été entièrement payé et soldé par eux. En foi de quoi à Saint-Cyprien ce dix huit messidor an sept de la république française. (Signé) Jos. Prunis ».

Plusieurs lettres de Prunis conservées dans un autre dossier ⁶ nous apprennent que la terre de la Roque, à Meyrals, propriété des Beaumont-Beynac, était régie en l'an VIII par un certain Bilon dont l'administration aurait été défectueuse. Prunis se défend auprès de M^{me} de Beaumont d'avoir répandu des bruits sur cette mauvaise gestion, et voici en quels termes (8 frimaire an VIII) : « A la vérité, lorsqu'on a parlé de la régie de la Roque, soit devant vous soit devant M. de Beaumont, j'ai dit que les frais de cette régie absorbaient avec les contributions presque tous les revenus, et que j'aimerais mieux affermer pour couper court à ces dépenses, mais il y a bien loin de ce langage au propos hasardé que M. Bilon, régisseur actuel, dévaste le château ».

Revenant sur cette affaire Bilon et sur un voyage à Cahors, Prunis écrit encore de Périgueux le 16 nivôse suivant : « Vous m'avez donné de grandes marques de bonté, je crois en avoir témoigné ma reconnaissance à toute votre famille par un attachement sans bornes, et moi aussi je crois devoir disputer une amitié de vingt ans, quoique bien convaincu de l'avoir perdue sans sujet... Ainsi Madame, un soupçon suffit pour supposer dans un ami de vingt ans une conduite atroce... » Et Prunis de s'étendre longuement sur ce voyage à Cahors qu'on lui reproche d'avoir fait en secret.

La dernière lettre de l'ex-prieur est du 3 floréal an X, elle est adressée à Armand de Beaumont, frère de l'émigré Christophe-Marie et futur commandant de la place de Vincennes, qui reprendra avec énergie la gestion de sa terre de la Roque. « Je ne me rappelle pas, Monsieur, quel est le jour du mois de septembre que j'ai voulu désigner dans la déclaration que je donnai à M^{me} de Beaumont et que je fis de concert avec elle ; mais les mots an cinq

5. Christophe de Beaumont est mort à la Roque le 16 fructidor an V. Ses certificats de résidence le décrivent comme mesurant 5 pieds 4 pouces 1/2, cheveux et sourcils blancs, yeux bleus, nez moyen, bouche de même, menton rond, front découvert, visage rond.

6. Arch. dép., 22 J 95.

me font croire que c'est au commencement de ladite année... » Nous voici revenus à l'acquisition déguisée de messidor an VI, et Prunis ne manque pas de réaffirmer en terminant : « Je vous ai attendu pendant bien longtemps, j'espère qu'à votre premier voyage, vous vous arrêterez quelques jours à Bergerac, j'aurais tant de plaisir de vous renouveler cet antique attachement qui est bien pour moi la plus douce des habitudes ». L'entrevue n'a pas dû tarder car on trouve joint à la lettre, toujours de la main de Prunis mais non daté, un projet de requête d'Armand de Beaumont au préfet demandant sa réintégration dans ses biens et arguant du fait « qu'il n'est pas émigré puisqu'il n'est inscrit sur aucune liste et qu'il prouve sa résidence en France depuis le 9 mai 1792 sans interruption ».

Autre dossier passionnant ⁷, celui du cœur de l'archevêque de Paris, Mgr Christophe de Beaumont, qui était le grand-oncle d'Armand et de Christophe-Marie l'émigré. Ce que pressentait notre vice-présidente d'après la tradition est confirmé de façon éclatante par deux lettres de Prunis adressées à Picon, curé de Saint-Cyprien, et par une lettre d'Armand de Beaumont au même Picon. Le tout a été copié de la main d'Armand, et si nous n'avons pas les originaux rien ne permet de suspecter l'authenticité de cette correspondance.

Dans la première de ces lettres, qui est datée de Saint-Cyprien le 22 mai 1812, voici ce qu'écrivit Prunis : « Depuis trente ans, mon cher pasteur, je suis dépositaire d'un trésor bien précieux pour moi, du cœur de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris ; je crois que j'étais digne de cette marque de confiance donnée, j'ose le dire, au meilleur ami de la famille et au plus sincère admirateur de ses vertus, elle me fut donnée par les grands vicaires du diocèse mais j'en ai perdu ou égaré le diplôme.

« En arrivant à Saint-Cyprien en 1782, dont j'avais été nommé prier par le roi Louis 16, je crus ne pouvoir mieux le placer que dans mon église, que vous administrez aujourd'hui avec tant de sagesse : je l'y ai conservé au milieu des dangers de la Révolution et jusques en 1792, temps où je fus obligé d'abandonner entièrement mon prieré.

« Ce dépôt confié à mon amitié et à mon zèle, vous me l'avez cependant demandé, mon cher pasteur, ou presque demandé je ne sais de quelle part, mais quelle que soit la personne qui élève ces prétentions tardives, je vous prie de me permettre d'entrer dans certaines discussions à ce sujet.

« En 1782 je reçus ce dépôt à Paris : depuis cette époque trente ans sont passés, trente ans sont des siècles pour moi, ils se sont écoulés dans l'oubli de mes devoirs par les places que j'ai occupées peu analogues à mon état, et une longue maladie de trois ans m'a fait perdre la mémoire de ce qui s'est passé. Je me rappelle seulement que, fidèle à moi-même, je ne perdis jamais de vue la précieuse relique que j'avais entre les mains, que je la tirai de l'église lorsqu'on m'eût ôté la surveillance que me donnait la place, et

que j'ai eue le bonheur de la conserver jusques à ce jour, l'emportant avec moi dans tous les lieux de mon domicile⁸... ».

Et Prunis d'exposer ensuite longuement qu'il n'acceptera de se séparer de la relique « sans être préalablement et valablement déchargé », car il tient à ce qu'elle revienne à Saint-Cyprien plutôt que dans la chapelle de la Roque, comme le demande Armand de Beaumont. « Cette église (Saint-Cyprien) me paraissait sous d'autres raisons devoir être le lieu de dépôt en ce que c'était un lieu de sûreté, de repos, de paix, de prière, éloigné du tumulte du monde, et qu'il y était toujours après sa mort en présence du seigneur, comme il l'avait été de son vivant... ».

La seconde lettre (31 mai 1812) émane d'Armand de Beaumont et s'adresse à Picon : « Le hasard seul m'a découvert, il y a peu de jours, l'existence de l'objet précieux de ma réclamation dans le lieu où il est, et la crainte qu'il ne fut peut-être égaré depuis quatre ans, où on l'avait trouvé au milieu d'effets peu soignés, m'a empêché d'en parler directement à M. Prunis.

« J'ai connu de tout temps son attachement (bien réciproque) pour notre famille et particulièrement pour M. l'archevêque ; je suis par conséquent bien éloigné de penser qu'il sut le peu de ménagement avec lequel on avait placé ce dépôt auquel il attache tant de prix... ».

Evoquant ensuite sa *réclamation tardive* (c'est lui qui souligne) et la « sensibilité bien pardonnable » de Prunis, Armand termine sa lettre en demandant que le cœur soit remis à Picon, suivant le vœu de l'archevêque lui-même. « Le nom que je porte », écrit encore Armand « me donnerait seul tous les droits possibles pour réclamer une partie précieuse d'un oncle qui a fait la gloire de sa maison ».

Nous savons par la troisième lettre (20 juin 1812) qu'une entrevue eut alors lieu entre Prunis et Armand. Chacun sut faire taire ses petites rancœurs et l'on se mit d'accord pour la remise de la relique. « Je vous ai déjà écrit, mon cher pasteur », dit Prunis à Picon, « que j'étais dépositaire du cœur de M. l'archevêque de Paris... Quoiqu'aucun acte ne me donne cette qualité, je l'avoue, et ma parole vaut un écrit. Il me fut remis en partant de Paris en 1782 par les grands vicaires du diocèse et par la confiance de la famille Beaumont. En arrivant à Saint-Cyprien je le plaçai en dehors de la petite fenêtre du cabinet de votre appartement, en face du grand autel de l'église... Il y a quelques jours que j'en parlai à M. Armand de Beaumont, nous sommes convenus, mon cher pasteur, et ses parents ainsi que moi sommes d'avis qu'il doit être remis dans l'endroit où je l'avais placé... ».

Prunis propose ensuite l'organisation d'une cérémonie « qui doit devenir publique » et annonce l'envoi du cœur « renfermé dans une petite

8. Mme Sadouillet-Ferrin, dans son livre *Saint-Cyprien, sa plume, ses coteaux* (Périgueux, Fantac, 1964), p. 52, suggère que la relique a dû notamment se trouver un temps à la Grange des Pères, l'un des domiciles de Prunis.

boëtte ». On ne sait quand eut lieu cette cérémonie, probablement le 10 juin 1814 si l'on se réfère au beau livre du Père Régnault⁹ sur Christophe de Beaumont. Mgr de Lostanges devait ensuite, lors d'une visite pastorale, reconnaître la relique le 5 juin 1822¹⁰ et apposer une plaque commémorative toujours en place. On notera pour la petite histoire que cette plaque comporte une inexactitude : elle mentionne la date de 1801 comme étant celle du dépôt à Saint-Cyprien, or nous avons la certitude qu'il faut plutôt lire 1812 ou 1814.

Amitié de vingt ans, attachement sans bornes... autant d'expressions sous la plume de Prunis dont on ne peut mettre en doute la sincérité lorsqu'il évoque ses relations avec les Beaumont. Tout cela éclaire la psychologie de l'homme, hypersensible et conscient de sa valeur, fidèle aux hommes plus peut-être qu'aux idées, et sachant s'adapter avec souplesse aux temps difficiles.

Noël BECQUART.

9. RÉGNAULT (le P. Emile). *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1703-1781)* (Paris, Lecoffre, 1882), t. II, p. 425.

10. Pièce publiée par Régnault et dont un exemplaire se trouve aux Arch. dép., 22 J 34.

L'odyssée de quelques tonneaux de vin de Bergerac en 1809

Depuis 1807, la guerre franco-britannique tendait à verrouiller sévèrement les côtes européennes. Et à Bergerac, en 1808, plusieurs propriétaires avaient dû expédier leurs vins en Hollande par voie terrestre. Mais cependant, attirés par des frêts avantageux, de hardis briseurs de blocus n'hésitaient pas à affronter, outre le vent et la mer, les risques de la guerre. Et le cabotage persista, notamment en direction de la Bretagne, l'un des marchés traditionnels de nos vins. Un dossier d'avaries en mer — découvert dans les archives Poumeau¹ — rassemble, en un bel exemple de concentration verticale de documents, des données précieuses sur une question encore mal connue : le sort de l'écosystème bergeracois durant la période du blocus.

LES HEURS ET MALHEURS DU ZEPHIR DE LANDERNEAU²

Le *Zéphir de Landerneau* est généralement évoqué dans le dossier comme un sloop ou slowp, seul le receveur des douanes de Quimper le désigne comme un chasse-marée. En tout état de cause il s'agissait d'un petit bâtiment de cabotage, équipé d'une grand voile, d'un grand foc et d'un foc, et jaugeant 48 tonneaux 70^e/94. Son port d'attache n'est pas indiqué. Son équipage se composait du capitaine Mathieu Masson et de trois matelots (dont un novice, âgé de 18 ans).

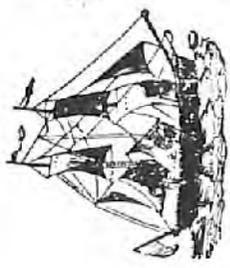
Le chargement du *Zéphir*, pris à Bordeaux à l'exception d'un tonneau de vin rouge chargé à Blaye, était le suivant (les valeurs sont données « frêt — coût du transport — déduit ») :

15 tonneaux (136,8 hectolitres) de « vin blanc doux » de Bergerac	
Au total	2900 francs
21 tonneaux de vin rouge	3842 francs

1. Je tiens à exprimer ici ma gratitude aux dépositaires actuels de ces archives, qui m'ont très obligeamment permis de les étudier. Ils ont souhaité conserver l'anonymat.
2. D'après les déclarations du capitaine : Extrait du registre de déclarations d'avaries du bureau de douane de la Flotte (Île de Ré), 3 fév. 1809. — Extrait du registre de déclarations d'avaries du bureau de douanes de Quimper (Finistère), 20 mars 1809. — Extrait des registres d'audiences du tribunal de commerce de Quimper : 31 mars 1809.

12 pièces d'« eau de vie simple », faisant 18 muids, ou
 586 veltes, ou 64,84 hectolitres, équivalant à 4 tonneaux 5/6 2344 francs
 1 tonneau « Bray et Résine » pesant 9 quintaux 275 francs
 Soit une valeur totale de 9361 francs. Le capitaine déclara avoir chargé en
 outre un baril et deux caisses de prunes pesant 110 livres, prises par
 l'ennemi selon lui, mais les experts ne retinrent pas ces éléments.

Après avoir complété sa cargaison du dernier tonneau pris à Blaye, le sloop quitta cette ville en direction de la Bretagne, le 28 janvier 1809. Lors d'une de ses dépositions, le capitaine dit qu'il a alors « dérivé jusqu'au goulet où il est resté jusqu'au 31 dudit mois qu'il a fait route jusqu'au Verdon ». Là il largua l'amarre le 1^{er} février, pour un voyage vers le nord qui s'annonçait sous les meilleurs auspices, « les vents étant de la parti du sud grand frais ». Le capitaine ne craignait pas exagérément la menace anglaise puisqu'il n'appareilla qu'à 10 heures du matin. Et pourtant il avait l'intention de serrer la côte au plus près puisqu'il voulut pénétrer à 11 heures et demi, dans le pertuis de Maumusson. Mais la mer étant « trop grosse pour entrer en Maumusson il fit route de l'avis de son équipage par dehors pour atteindre l'isle d'Yeu », s'aventurant ainsi dangereusement vers le large, à l'ouest de l'île d'Oléron... Et vers les quatre heures et demie du soir, alors que le sloop longeait l'île à une demie lieue de distance « par le travers de la Chardonnière », une corvette anglaise apparut ! Elle donna la chasse au sloop qui prit la fuite vers le pertuis d'Antioche, « serrant de très près les terres de l'isle d'Oléron ». Et ce n'est que « sur les 10 heures du soir étant par le travers du clocher d'Ars en dedans de la pointe du Martrais », alors que la sonde du sloop ne trouvait que deux brasses d'eau, que la corvette vira de bord, « craignant de toucher » et disparut dans la nuit, laissant le *Zépher* mouiller en paix. Le lendemain, 2 février, le capitaine Masson appareilla prudemment « sur les cinq heures du matin » pour entrer dans le pertuis. Mais « environ les six heures et demie — aux premières lueurs de l'aube — il aperçut au ouest de lui distance d'environ une lieue et demie une frégate anglaise qui lui donna la chasse et lui tira un grand nombre de coups de canon qu'à sa deuxième volée les boulets dépassèrent son navire et percèrent sa grand voile et son foc ». Il s'efforça alors d'atteindre la côte pour bénéficier de la protection des forts de La Pallice. Mais la garde anglaise ne manquait pas de moyens et le sloop vit « que la frégate fit des signaux et qu'une division de plusieurs vaisseaux ennemis qui étaient mouillés dans la grande rade des Basques mit plusieurs péniches (grands canots) à la mer dont cinq lui donnèrent la chasse en tirant sur lui des coups d'obus et de fusil », tout en se rapprochant rapidement. Se voyant « près à être amariné » (abordé) le capitaine prit le parti « de l'avis de son équipage et pour le salut commun du navire et de la cargaison de faire côte vis à vis le fort de Sablanceau (île de Ré) il s'est sauvé à terre dans son canot avec son équipage ». Les Anglais des péniches s'emparèrent alors du sloop échoué, mais ce fut pour devenir les cibles du fort de Sablanceau



P
C

Je *Maison* Maître *d'au long* nommé *Le Septier*
de Lanterneau à présent devant *Bordeaux* pour du premier temps convenable
 suivre mon voyage sous le arche de Dieu, jusqu'au-devant de la ville de *Quimper*
 là où sera ma décharge, confesse avoir reçu dans moult Nivire, et sous *France* *Milac d'icelui*, de vous,
Mr. Carreau. Commis vinnaire
Sept Corneaux *vin blanc doux de Bergerac*
accompagné d'un corgé de droitz rieur de Loule
no. 51. dont je suis porteur

Le tout *de vin* bien conditionné, marqué de la marque ci-à-côté, que je promets délierer
 en même forme, avec les périls et fortunes de la mer, *à Mr. de la Roche Jaquey rieur de la quinquer*
 ou à son ordre, ou me payerai pour mon fret la somme de *Centi. Dix. huit. livres tout compris*
par l'ancien des quimper, en quatre vingt dix huit livres aussi tout compris
par l'ancien des quimper, en quatre vingt dix huit livres aussi tout compris
 En outre les avances, suivant les us et coutumes de la mer; et pour l'accomplissement de ce que dessus, j'ai
 obligé et obligé *par cette*, ma personne, mes biens et mondit Navire, avec les dépendances d'icelui; en foi de
 quoi j'ai signé *Etou*. *Connaissements d'une même teneur, l'un d'iceux accompli, demeuront les*
 autres de nulle valeur. Fait à *Bordeaux* le *20. Janvier* — 1809.
Mathieu Maysor

« et des batteries de la Surveillance et du Defand » et même d'une pièce de campagne amenée au bas de la côte. Ils ripostèrent, tout en cherchant à remorquer vers le large le *Zépher* en profitant de la marée montante. Mais il leur fallut renoncer à leur projet et ils repartirent, non sans avoir mis le feu au sloop et non sans l'avoir partiellement pillé, emportant notamment la montre du capitaine et « 38 litres eau de vie en bouteilles pour sa provision de bord » (pour un équipage de quatre hommes...). Mais la cargaison restait quasiment intacte, l'incendie fut maîtrisé et le *Zépher* fut amené en rade de la Flotte (en Ré). Les jours suivants le bateau fut réparé et le 18 février il put reprendre la mer, tentant de « joindre le convoi qui était à Léguillon » (l'Aiguillon). Mais différents contretemps l'empêchèrent de se joindre à ce convoi avant Port Louis (Morbihan), non sans avoir été, une fois encore, pris en chasse par une corvette anglaise³. Et enfin, le 7 mars, le *Zépher de Landerneau* entra en rivière de Quimper, le 17 mars il était à quai à Quimper.

L'ÉVALUATION DES PERTES ET DE LEUR RÉPARTITION ⁴

Le 30 mars 1809, le tribunal de commerce de Quimper déclara « grosses et communes » les avaries survenues au *Zépher* et nomma trois experts pour évaluer le montant des pertes et « la répartition du montant des dites avaries au marc le franc de la valeur des marchandises et de la moitié (de la valeur) du navire et du frêt », à régler par les destinataires au capitaine Masson. Les pièces relatives à ce jugement, en amont et en aval, fournissent quelques indications sur le marché des eaux-de-vie et vins aquitains en Bretagne à cette époque. Ainsi la petite cargaison était destinée à cinq négociants quimpérois : Vve Faugeyroux et Fils, Latour, Bilhou et Dérédec, Brousmiche, Ferroud. Mais seuls les deux premiers (Faugeyroux et Latour) agissaient pour leur propre compte, les autres servant de commissionnaire, en cette occasion, à deux maisons de commerce de Brest et à une de Landerneau. En ce qui concerne le vin blanc doux de Bergerac, 7 tonneaux étaient destinés à Quimper et 8 à Landerneau. Les 7 tonneaux avaient été envoyés à la veuve Faugeyroux et fils par Cazeaud, commissionnaire à Bordeaux.

Le nom du producteur n'est pas fourni, mais l'abondance des références à ces tonneaux dans les archives Poumeau et leur marque : P/C ou P C permettent de supposer que le commissionnaire bordelais agissait pour le compte des Poumeau, propriétaires à Bergerac.

3. Le récit du capitaine indique quelques étapes de la route suivie, de port en port, à partir de l'île de Ré : l'Aiguillon (départ le 22 février), les Sables-d'Olonne puis St-Gilles (arrivée le 23, départ le 25), La Fromentine (arrivée le 25), St-Nazaire (arrivée le 2 mars), le Croisic (mais impossible d'entrer dans le port à cause des vents contraires), Port Louis, rivière de Quimper (le 7 mars).

4. Extrait des minutes du greffe du tribunal de commerce de Quimper, 8 et 26 avril 1809. Extrait des registres d'audience du Tribunal de commerce de Quimper, 28 avril 1809.

Les experts de Quimper calculèrent ainsi les pertes et leur répartition :

1. Evaluation des pertes :	
réparation des avaries du bâtiment effectuées à la Flotte ...	1054,82 F
montant des intérêts des sommes empruntées sur place (à 28 %) pour régler les dépenses	295,13 F
montant des frais de justice et d'expertise	459,55 F
pertes diverses (en particulier celles subies par l'équipage le 2 février)	307,60
dommages causés à la cargaison (1/3 du vin d'une barrique et 24 veltes d'eau-de-vie ayant fuit de futailles endommagées)	147 F
Total des pertes	2264,10 F
2. Valeur des biens à prendre en compte pour la répartition du montant des pertes :	
valeur de la cargaison	9361 F
valeur du navire : 6000 francs « dont la moitié devant contribuer aux avaries »	3000 F
valeur du « frêt » (du prix du transport) « de 41 tonneaux 5/6 à raison de 118 F le tonneau » 4829,16 F (sic) « dont la moitié devant contribuer aux avaries »	2468,16 F
	<u> </u> (sic)
	14829,16

3. Répartition, au marc le franc, de ce qui incombe aux parties intéressées :

Le calcul était fait sur la base de 2264,10 F de pertes par rapport aux 14 829,16 F pris en compte. Ainsi, les 7 tonneaux de vin blanc de Bergerac à la marque P C valant 1484 F, les experts calculèrent que la contribution correspondante aux pertes devait être de

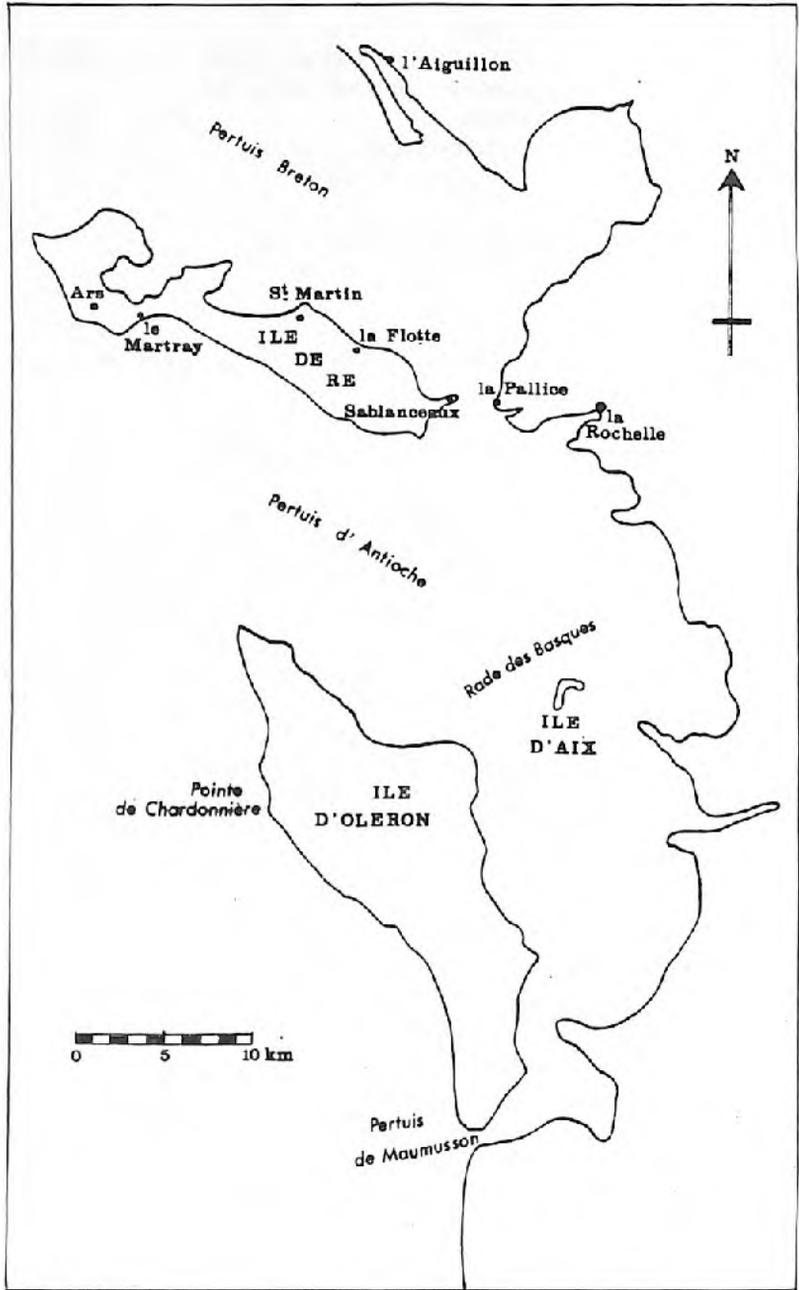
$$\frac{2264,10 \times 1484}{14829,16} = 226,57 \text{ F}$$

Le tribunal de commerce de Quimper, réuni le 28 avril 1809, condamna la veuve Faugeyroux et fils de verser la somme ci-dessus au capitaine du sloop. Les bases du calcul furent les mêmes pour les autres négociants quimpérois qui furent condamnés de la même manière.

LE REGLEMENT DU TRANSPORT ET DES AVARIES

Divers documents du dossier Poumeau permettent de préciser davantage le bilan de l'opération, notamment pour les expéditeurs bergérois.

C'est d'abord une police d'assurance, souscrite le 21 janvier 1809 à



Bordeaux par Cazeaud, le commissionnaire bordelais, pour les 7 tonneaux de Bergerac marqués P/C. Les assureurs, J. et J. Sorbé, garantissaient la valeur de 1150 francs, le montant de la prime serait de 6 3/4 % en cas de déchargement à Lorient ou de 7 3/4 % pour Quimper.

C'est ensuite le reçu, signé le 2 mai 1809 à Quimper par le capitaine du sloop et par un des experts du tribunal de commerce, attestant du paiement des sommes dûes par la veuve Faugeyroux et fils : 226,57 francs pour la contribution aux avaries + 799 francs pour le transport des 7 tonneaux de Bordeaux à Quimper. La somme initialement prévue : 826 francs (118 F × 7) avait été réduite de 27 francs pour la valeur du 1/3 de barrique perdu, appartenant à ces « 7 tonneaux »⁵, ceci à cause d'une balle ennemie, mais mis au compte du « coulage » en accord avec le capitaine.

Un troisième document, signé Geneste, à Bordeaux le 20 septembre 1809, émanant apparemment d'un contre-expert désigné par les assureurs préconise de réduire de 226,57 à 193,08 francs la contribution aux avaries correspondant aux 7 tonneaux, « en ce qu'on a porté (à Quimper) au compte de la masse commune des articles qui ne devaient point être à sa charge ». Ainsi, les biens volés par les Anglais à l'équipage ne constituaient selon lui « qu'une avarie particulière qui devait retomber sur les propriétaires (...) car c'est un cas purement fortuit et nullement du fait de ceux qui auraient pu sacrifier ces objets pour l'intérêt commun ». On ignore la somme finalement versée à Cazeaud, mais quelqu'un a inscrit sur la police d'assurance : « le 31 octobre 1809 payé l'avarie ».

Il serait intéressant de connaître les conventions entre les différents éléments de la filière du vin Bergerac-Bordeaux-Quimper. Ces conventions manquent au dossier, mais une certaine répartition des tâches apparaît malgré tout. Le commissionnaire bordelais se chargeait de l'assurance et de l'embarquement. Le négociant quimpérois assumait la responsabilité de la réception, du paiement du transport et des avaries éventuelles. Et la présence de tous ces documents dans les archives Poumeau indique que les risques devaient être, au minimum, partagés. Un point important demeure obscur : qui prenait l'initiative de ces expéditions ?

BILAN ET ENSEIGNEMENTS DE CETTE ODYSSEE

Ce voyage du *Zéphir de Landerneau*, relativement coûteux certes pour les assurances, fut une bonne affaire en définitive pour bien du monde : les charpentiers, les voiliers, les cordiers et les usuriers de la Flotte (île de Ré), les juges, greffiers, experts et huissiers de Quimper, les marins anglais qui emportèrent un baril de beurre de 50 kg, 40 kg de viande, 30 kg de pain, de l'eau-de-vie, des prunes, etc. Le capitaine du sloop y laissa quel-

5. Le « tonneau » pouvait être une grosse futaille de la capacité de 4 barriques, ou bien une unité de compte, valant 4 barriques, ce qui semble être le cas ici.

ques biens, mais pour un capital de 6000 francs (valeur du sloop), il devait recevoir plus de 4800 francs pour le prix du transport, sans compter son bénéfice sur 4 barriques de vin et sur le tonneau de « Bray et Résine » embarqués pour son propre compte. Les matelots conservèrent leur vie et les propriétaires, commissionnaires et négociants conservèrent leurs biens. L'eau-de-vie perdue en avaries ne représentait que 4,09 % du total embarqué, le vin perdu représentait 0,23 % du vin embarqué. Et les juges, les experts et les assurances semblent avoir fonctionné assez rapidement.

On n'a là qu'un simple témoignage, qui ne fournit aucune indication sur l'évolution générale du trafic des vins entre Bergerac et la Bretagne, qui ne compte ni les tonneaux coulés ou pris par les Anglais dans d'autres cas, ni les voyages sans histoires sous la protection ou non de convois escortés. Mais il montre comment, en divisant les risques de plusieurs manières, un certain trafic maritime restait avantageux, sur des petits navires qui portaient malgré tout environ le cinquième d'une cargaison ordinaire. Cet exemple contribue avec d'autres faits dont l'énumération et le commentaire dépasseraient le cadre de cet article, à nuancer certaines évocations dramatiques⁶ de la réalité bergeracoise d'alors. Il s'accorde avec une réalité signalée par Fr. Crouzet : la persistance d'un cabotage relativement important à partir de Bordeaux « sous la protection de petits bâtiments de guerre et de batteries côtières, hors de portée des navires anglais de haut bord »⁷ (même si ces derniers, on l'a vu, ne manquaient ni d'audace ni d'embarcations légères). Et ce témoignage prouve que des vins de Bergerac, en particulier des vins blancs doux, participaient à ce trafic, le vieil écosystème bergeracois, fortement perturbé certes par la guerre, conservait des moyens variés lui permettant de se maintenir, tant bien que mal, en équilibre.

René COSTEDOAT.*

* Saint-Sauveur, 24520 Mouleydier.

6 A. Jouanel, *Bergerac et la Hollande*, Bergerac 1951. — A.M. COCULA-VAILLERES, *Les gens de la rivière de Dordogne*, Lille/Paris 1979, particulièrement p. 523.
7 Fr. CROUZET (collaboration à) *Bordeaux au XVII^e siècle*, Bordeaux 1963, p. 500.

A Périgueux en 1847

Les funérailles d'Urbain Feytaud

Dans la nuit du 15 au 16 janvier 1847 mourait à son domicile de Périgueux un vieil avocat honoraire, Urbain Feytaud, qui vivait seul, étant veuf et père de trois fils dont l'un résidait à Valenciennes, les autres à Paris. Selon le journal *L'Echo de Vésone* annonçant la nouvelle dans son numéro du 17 janvier, le vieillard, entré dans sa quatre-vingt-huitième année, avait été frappé d'une apoplexie foudroyante. Les personnes et même les nouvelles ne circulant pas alors avec la rapidité que nous connaissons, s'occuper des formalités légales et des obsèques revenait aux amis du défunt, dont pas un seul — j'y insiste — n'avait pu recueillir ses dernières volontés. Urbain Feytaud, habitant sur le territoire du Puy-Saint-Front, on alla donc prévenir le curé de la cathédrale, qui se retrancha derrière la décision de son évêque dès les premiers mots.

Car le mort était loin d'être l'un de ces paroissiens pour qui la question d'obsèques religieuses ne se pose pas. Alors qu'en 1788 et 1789 l'ancien régime vivait ses derniers jours, Urbain Feytaud jeune abbé, administrait la paroisse rurale de Biras, près Brantôme. Non seulement il prêta par la suite tous les serments qu'exigeaient les assemblées révolutionnaire, mais encore il cessa bientôt d'exercer les fonctions ecclésiastiques et se maria, s'adonnant d'abord à l'agriculture sur les terres qu'il possédait. Ce n'est qu'au bout de quelques années, les temps redevenant plus sereins, que les bonnes études qu'il avait faites au séminaire lui permirent d'entreprendre celles du Droit. Ainsi devint-il avocat lorsque, comme l'a dit l'un de ses jeunes confrères dans son discours de funérailles, « cette profession fut réorganisée ». Installé à Périgueux, il y fit carrière d'une façon honorable, fut même élu bâtonnier de l'Ordre et, si l'on en croit ce que rapporte *L'Echo de Vésone*, il exerça sa profession avec dévouement, toujours prêt à rendre service à ceux qui venaient le consulter.

Mais les liens qui l'attachaient à l'Eglise dans sa jeunesse et qu'il avait voulu trancher lui-même n'en avaient pas été renoués pour autant, ainsi que la lecture des journaux, quelle que soit leur nuance politique le confirme. Aussi l'évêque, Monseigneur Massonnais qu'on appelait plus familièrement Monseigneur Georges, refusa que lui fussent accordées des obsèques religieuses.

Un conflit politico-religieux.

Aujourd'hui, nous trouverions le refus de l'évêque plus logique que la démarche des amis d'Urbain Feytaud, car des obsèques civiles nous paraîtraient mieux indiquées dans le respect du comportement du défunt. Mais nous ne devons juger que selon la mentalité du temps.

A l'époque, les pompes funèbres ne pouvaient se concevoir hors d'un édifice religieux. Les pompes, c'est à dire le décorum, l'orgue, les tentures noires, l'encens... Les amis de maître Feytaud allèrent donc prier le maire d'intervenir, et celui-ci commença par effectuer une démarche à l'évêché. Puis, devant le maintien du refus, il courut à la préfecture. Nouvelle démarche, du préfet, cette fois, tout aussi inutile que celle du premier magistrat de la ville, dont on comprend l'embarras à la lecture des journaux. A la fin, d'accord avec la haute administration, et s'appuyant sur un article du décret d'application du Concordat qui régit la cérémonie des sépultures en cas de conflit, le maire écrit à l'évêque que toutes les dispositions sont prises pour que les obsèques se fassent dans la cathédrale, dont les portes seront au besoin forcées. La cérémonie aura lieu le lendemain, 18 janvier, à une heure de l'après-midi. Courte réponse du prélat dont voici la phrase principale : « Vous avez la force ; j'ai ma conscience. Agissez ! ».

A midi, alors que la dernière messe de ce dimanche 18 janvier s'achève, le commissaire de police place deux sentinelles armées, baïonnette au canon, aux portes de la cathédrale. Dès que les dernières personnes assistant à cette messe sont sorties, un jeune abbé s'avance, accompagné du suisse et du bedeau, clefs en main. Selon les ordres reçus, les sentinelles croisent leurs baïonnettes devant le petit groupe et l'abbé ne peut que se retirer en protestant contre la violence qu'on lui fait. Peu après, 100 hommes du 14^e de ligne, alors en garnison à Périgueux, se placent en double file du porche de la cathédrale à la rue de la Clarté. A l'heure dite, précédé du même commissaire de police, le cortège funèbre s'avance ayant traversé les rues Lanmary, Limogeanne et de la Clarté, puis il pénètre dans l'édifice religieux dont tous les autels ont été dépouillés de leurs ornements et les tabernacles ouverts en signe de deuil. C'est un ancien chantre de la cathédrale qui semble, en entonnant le Miserere, tenir lieu de maître de cérémonie. Selon l'*Echo de Vésone*, quelque 3.000 personnes accompagnent le cercueil, au premier rang desquelles on remarque des magistrats et des avocats en robe qui n'ont pas oublié maître Feytaud. Selon le quotidien adverse, *Le Périgord*, en outre des officiels, il y a beaucoup de curieux dont certains « ont escaladé les autels pour mieux voir ». ¹ Le discours retraçant la carrière du défunt ne sera fait qu'au cimetière, qui est celui de l'Ouest ². Il sera lu par un jeune avocat, Odon de la Roche-Félines, qui fait l'éloge du dis-

1. *Le Périgord*, 20 janvier 1847.

2. On l'appelait, à l'époque « de la Cité ». Aucune trace dans les archives de ce cimetière d'une sépulture au nom de Feytaud ni à celui de Daglane qui était le patronyme de son épouse.

paru pour sa dignité professionnelle et personnelle et lui décerne le titre d'avocat du peuple pour son désintéressement. Au retour du cimetière, quelques excités commencent un charivari devant la demeure de l'évêque, mais des gendarmes les dispersent sans peine.

Le Concordat et la Charte.

Tout n'est pas fini pour autant, car l'événement a suscité des prises de position qui se révèlent autant politiques que religieuses. N'oublions pas que 1847 est l'année des grands banquets réformistes dans lesquels fraternisent tous les ennemis de Louis-Philippe, depuis les libéraux jusqu'aux communistes icariens, parfois. A Périgueux, *l'Echo de Vésone*, qui est à la pointe du libéralisme, attaque avec virulence Mgr Massonnais, tandis que *Le Périgord* le défend.

Pour nous, analystes des faits, l'intérêt réside dans l'examen des raisons invoquées de part et d'autre. A *l'Echo*, on fait état du concordat signé par le cardinal Caprara au nom du Pape et Napoléon Bonaparte, Premier Consul, avec les décrets qui en découlent. L'article 19 de celui du 23 prairial an XII, qui règle les pompes funèbres pour tous les cultes, est formel.

« Lorsque le ministre d'un culte, sous quelque prétexte que ce soit, se permettra de refuser son ministère pour l'inhumation d'un corps, l'autorité civile, soit d'office, soit sur réquisition de la famille, commettra un autre ministre du même culte pour y remplir ces fonctions ; dans tous les cas, l'autorité civile est chargée de faire porter, présenter et inhumer le corps »³. Voilà qui est net pour justifier la décision prise par le maire d'accord avec le préfet. Mais depuis le Concordat, bien des changements ont eu lieu. Il y a eu la Charte royale... Or, dans l'hypothèse de contestations — peut-être à la suite de difficultés analogues — le préfet de Seine-et-Oise, pleinement approuvé par le ministre des Cultes, vient récemment d'arguer de l'article 5 de cette Charte pour adresser aux maires de son département une lettre-circulaire qui conclut à la liberté du prêtre en matière d'obsèques religieuses.

Voilà de quoi conforter les soutiens de Mgr Massonnais qui, d'ailleurs, paraissent nombreux, à commencer par ses Vicaires Généraux. Pour eux comme pour leur évêque, non seulement les Bulles de Pie VI font d'Urbain Feytaud un schismatique notoire, mais encore, circonstance aggravante, cet homme a été un temps le Vicaire Général de l'évêque constitutionnel Pontard, de triste mémoire ; il a collaboré avec lui à des ordinations schismatiques et, malgré les démarches réitérées de Mgr de Lostanges, de Mgr Gousset, prédécesseurs de l'évêque actuel et même de celui-ci, jamais il n'a voulu manifester regrets ni repentir. C'est, du moins, ce qui ressort des lettres publiées par la presse.

3. Cité *in extenso* par *l'Echo de Vésone* dans la longue controverse qui l'oppose à l'évêque.

J'abrège les échanges d'arguments qui s'étaient pendant des semaines sur plusieurs colonnes de l'*Echo de Vésone*, et si je cite surtout ce quotidien, c'est que je n'ai pu trouver qu'un seul exemplaire du *Périgord* à la bibliothèque municipale, les archives départementales n'en possédant pas de la période en question. Deux points sont à retenir et à prendre en considération dans ce fatras :

1. — L'affaire étant remontée jusqu'à Paris avec une interpellation à la Chambre des Pairs à propos de la liberté des cultes, Guizot, président du Conseil, donne raison à l'évêque. « Si le fait dont il vient d'être question a eu lieu (celui de la contrainte faite par l'autorité civile), je n'hésiterai pas à le blâmer », dit-il. L'*Echo*, hostile à Guizot, ajoute qu'on s'attend à ce que le préfet et le maire reçoivent un blâme⁴. Ce qui ne semble pas avoir eu lieu.

2. — L'un des fils Feytaud, dont le même journal publie le témoignage, proteste contre l'appellation de schismatique infligée à son père qui, selon lui, n'était pas hostile à l'Eglise mais au contraire réconcilié, son mariage ayant été béni en 1815 ou 1816 par l'abbé Peyrot, curé de cette même cathédrale dont l'évêque actuel a refusé l'accès à son cadavre.

Ce que des archives nous apprennent.

Il faut croire que le fils Feytaud avait embrouillé les dates dans sa mémoire car, ayant pu consulter les registres paroissiaux de Saint-Front grâce à l'obligeance de nos distingués collègues MM. les abbés Beaupuy et Dubut, ni en 1815 ni en 1816 rien ne concerne la bénédiction nuptiale en question. Un peu plus tard, toutefois, aux archives de la Dordogne, m'est tombée sous les yeux la lettre de l'évêque concordataire Dominique Lacombe que voici⁵ :

« Dominique Lacombe, par la permission divine et par l'autorité apostolique, évêque d'Angoulême et de Périgueux, au vénérable prêtre Blanchard, desservant à Biras :

Nous répondons à votre lettre du 3 août courant. Aussitôt que le prêtre Feytaud et son épouse Marguerite Mazeau nous auront demandé l'absolution des censures qu'ils ont encourues en s'unissant ensemble par un mariage que les saints canons lui interdisaient, nous les mettrons sous la direction spéciale ou du pasteur de leur église ou de tel autre de nos coopérateurs à qui ils auront donné leur confiance ; et après qu'ils auront passé par les épreuves nécessaires et mérité par un sincère repentir leur réconciliation avec la Sainte Eglise, nous permettrons qu'ils soient admis à la bénédiction nuptiale. Jusque là, vous vous bornerez à écouter en confession, à éclairer et à consoler la dite Marguerite Mazeau, épouse du prêtre Feytaud. Nous avons béni dans notre église cathédrale trois mariages semblables au leur et nous en avons fait bénir trois autres, aussi semblables au leur, dans trois différentes églises de votre département. A cet égard, nous nous trouvons penser comme le Saint Père Pie VII qui veut ainsi que les prêtres mariés pendant la tourmente révolutionnaire soient admis avec leurs

4. *Echo de Vésone* du 27 janvier 1847.

5. A D Ms 67.

épouses à la bénédiction nuptiale quand ils l'ont demandé l'un et l'autre et qu'ils s'y sont disposés, chacun de son côté, de manière à la recevoir avec édification et fruit.

Fait à Angoulême le lundi de la 10^e semaine d'après Pentecôte, 8 août = 20 thermidor, an 1803 = onze de la République ».

Ce n'est pourtant pas à Biras, mais à Périgueux et en 1807 que cette bénédiction nuptiale fut donnée aux époux Feytaud par le curé de la cathédrale. Après en avoir trouvé la mention dans un ouvrage qu'un de nos prédécesseurs, P-S Crédot, consacrait en 1893 à l'évêque constitutionnel Pontard ⁶ j'ai pu en lire le procès-verbal moi-même lors d'une nouvelle visite aux archives paroissiales de St-Front. Je ne crois pas inutile de le reproduire dans cette étude, ne fut-ce que comme exemple de ces « réhabilitations ».

« Le 31 juillet 1807 sont comparus par devant moi soussigné curé de Périgueux et dans l'église paroissiale de Saint-Front, le sieur Urbain François Feytaud, homme de loi, fils majeur et légitime du sieur Joseph Feytaud et de Marie Fossier d'une part, et dame Charlotte Deglane ⁷, fille majeure et légitime du sieur François Deglane chirurgien demeurant à la Cité et de dame Marie Brout habitante de la paroisse de la Chapelle Gonaguet d'autre part. Le dit sieur Urbain François Feytaud et la dite dame Charlotte habitant ensemble dans la présente ville m'ont présenté l'acte civil de leur mariage sous la date du 2 nivôse an II dûment en forme. Ils m'avoient antérieurement déclaré qu'immédiatement après l'acte civil de leur dit mariage, ils s'étoient fait impartir la bénédiction nuptiale de leur union (toutes formalités ecclésiastiques étant alors prosrites) par le sieur Etienne Lagorce, ancien curé de Cladès ⁸ et qu'au moyen de cette formalité, croyant être unis en mariage tant aux yeux de l'Eglise qu'aux yeux de l'Etat, ils n'avoient pas pensé devoir le réhabiliter. Mais, comme le dit Urbain François Feytaud est prêtre, que le scandale est un empêchement dirimant et que pour donner à son union le caractère exigé par l'Eglise il avoit besoin d'avoir réclamé et obtenu la dispense relative aux ordres sacrés qu'il avoit reçus et de s'être fait relever de ses vœux qui le constituoient dans un état d'incapacité absolue pour contracter mariage, il a reconnu, soit par ses propres réflexions, soit par celles que lui ont suggéré ses parents et amis, la nécessité de réhabiliter son dit mariage et s'étant disposé à recevoir la bénédiction nuptiale, conformément aux vœux de la Sainte Eglise manifestés dans les indults pontificaux accordés par Notre Saint Père le Pape d'après lesquels Monseigneur l'évêque d'Angoulême la dispense de l'empêchement dirimant provenant de son caractère de prêtre, vu le certificat constatant qu'il a été relevé des censures qu'il avoit encourues, d'après mon autorisation spéciale donnée par écrit, en vertu des pouvoirs extraordinaires dont je suis investi à cet égard par Monseigneur l'évêque et enfin assuré que la dite dame Charlotte Deglane s'est également disposée par la réception du sacrement de pénitence à recevoir le sacrement de mariage, je leur ai conféré et leur ai impartit la bénédiction nuptiale en observant toutes les formalités prescrites par la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Et par le sacrement que les parties ont reçu, les sieurs Victor Joseph Phocien et Urbain François Feytaud, enfans provenant de leur mariage civil se trouvent légitimés aux yeux de la religion comme ils l'étoient déjà aux yeux de la loi.

Dans l'église paroissiale de Saint-Front de Périgueux, en présence des soussignés qui ont assisté à la célébration du mariage et à la messe avec Jean Dubut, sacristain de la dite église qui n'a signé faute de savoir.

Urbain Feytaud, Feytaud née Deglane, Cécile Deglane, L.-A. Deglane, A. Fabre, P. Peyrot, prêtre, et une autre illisible ».

6. P-S Crédot, *Pierre Pontard, évêque constitutionnel*, p. 334.

7. Registres paroissiaux de Saint-Front, 1800-1810. Curieusement, le nom de l'épouse n'est pas celui qu'en 1803 indiquait l'évêque. Pourquoi ?

8. Vraisemblablement Claduch, près Belvès.

Que Mgr Massonnais ait ignoré ou non ce document paroissial, vieux de quarante ans, il n'en reste pas moins certain que l'ex-abbé Feytaud n'avait pas fait suivre sa réconciliation avec l'Eglise d'un comportement qui puisse en confirmer la solidité. S'il en avait été autrement, l'évêque ne rappellerait pas les tentatives de ses prédécesseurs et les siennes pour un rapprochement qui n'a pas eu lieu.

En manière de conclusion.

L'historien, quand il rapporte un fait de ce genre, n'a pas à prendre parti. Néanmoins, s'il veut être équitable, il doit encore un fois tenir compte de l'esprit du temps.

Malgré la réconciliation voulue au début du XIX^e siècle par les pouvoirs d'alors, le spirituel comme le temporel, entre les prêtres non assermentés revenus d'exil ou sortis de la clandestinité — voire des pontons de Rochefort — et les assermentés « blanchis », si j'ose dire, après avoir été examinés cas par cas, le fossé demeurait profond. Quand il s'agissait de mariage et d'abandon du sacerdoce, il devenait infranchissable. Cela d'autant mieux que les divisions politiques ne cessaient de l'entretenir.

Me voici donc amenée à conclure en terminant cette évocation d'un fait divers que nos pères furent loin de considérer sans importance (on parla longtemps, à Périgueux, de l'affaire Feytaud) en faveur de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans cet esprit, je ne crois pouvoir mieux faire que de souscrire à ce qu'écrit notre savant collègue le Père Pommarède dans son ouvrage *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, à propos « des aspects libéraux d'une loi... trop souvent présentée, non sans équivoque, comme sectaire : liberté pour Rome du choix des évêques, pour les évêques de se réunir librement et de nommer sans difficulté — du moins venant de l'Etat — les desservants de leur choix ; liberté aussi d'expression pour les prêtres et les fidèles⁹ ».

Si les choses avaient été telles en 1847, il n'y aurait pas eu d'affaire Feytaud.

Alberte Sadouillet-Perrin.

⁹ POMMAREDE (Pierre) : *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, p. 631.

NB. Est-il nécessaire de rappeler qu'Urbain Feytaud fut l'arrière-grand-père de la romanière Rachilde, née Marquerite Eymery ?

Le mur d'enceinte de Périgueux au XVIII^e siècle

Trois documents conservés à la mairie de Périgueux donnent quelques informations sur l'état du mur d'enceinte de la ville à la fin du XVIII^e siècle. La Révolution française apporta son cortège de lois pour une décentralisation des pouvoirs dans le pays. Par exemple, avec la loi du 24 août 1790, les collectivités locales étaient progressivement dotées de moyens leur permettant d'exercer leurs droits en matière de police et d'organisation judiciaire sur leur territoire. Cependant, dans la même période, la loi du 23 octobre 1790 déclarait que ces collectivités ne pouvaient, sous peine de forfaiture, exercer d'autres pouvoirs que ceux qui leur sont attribués par décret de l'Assemblée nationale. Il est vrai que la complexité paperassière s'exerce déjà et qu'on trouve, outre le conseil général de la commune, le Conseil général d'Administration et le Directoire départemental. Bien entendu, les situations sont souvent complexes, parfois cocasses.

En avril 1792, des habitants de Périgueux viennent exposer au maire, Peyssard, que « leurs maisons limitantes aux murs de la ville, sont privées d'air, qu'on y amasse par le défaut de passage une quantité d'immondices qui infectent l'environnement et qu'ils n'ont aucune facilité pour arriver chez eux et y conduire leurs affaires. Ils demandent donc aux élus l'autorisation de pratiquer des ouvertures dans le mur de la ville ».

Il est exact que depuis quelque temps, le Conseil de la ville délibère régulièrement pour établir la démolition de ce mur formant l'enceinte médiévale du Puy-Saint-Front. Considérant que c'est là le vœu unanime de la population, le conseil se croit autorisé à permettre ces ouvertures dans le mur, et non point à le démolir dès le 21 janvier 1792, comme certains le pensèrent¹. Or, quelques jours auparavant, le 12 janvier, le Directoire du département a pris un arrêté suspendant la démolition générale. Le maire Peyssard, bien qu'ayant eu connaissance de l'arrêté, pense qu'il y a là matière à priver de jouissance, dans leurs droits les plus précieux, d'honorables citoyens. Le procureur général du département somme la municipalité d'avoir à respecter la Constitution.

1. BENOIT, R. — *La petite histoire de Périgueux*, Périgueux, 1938.

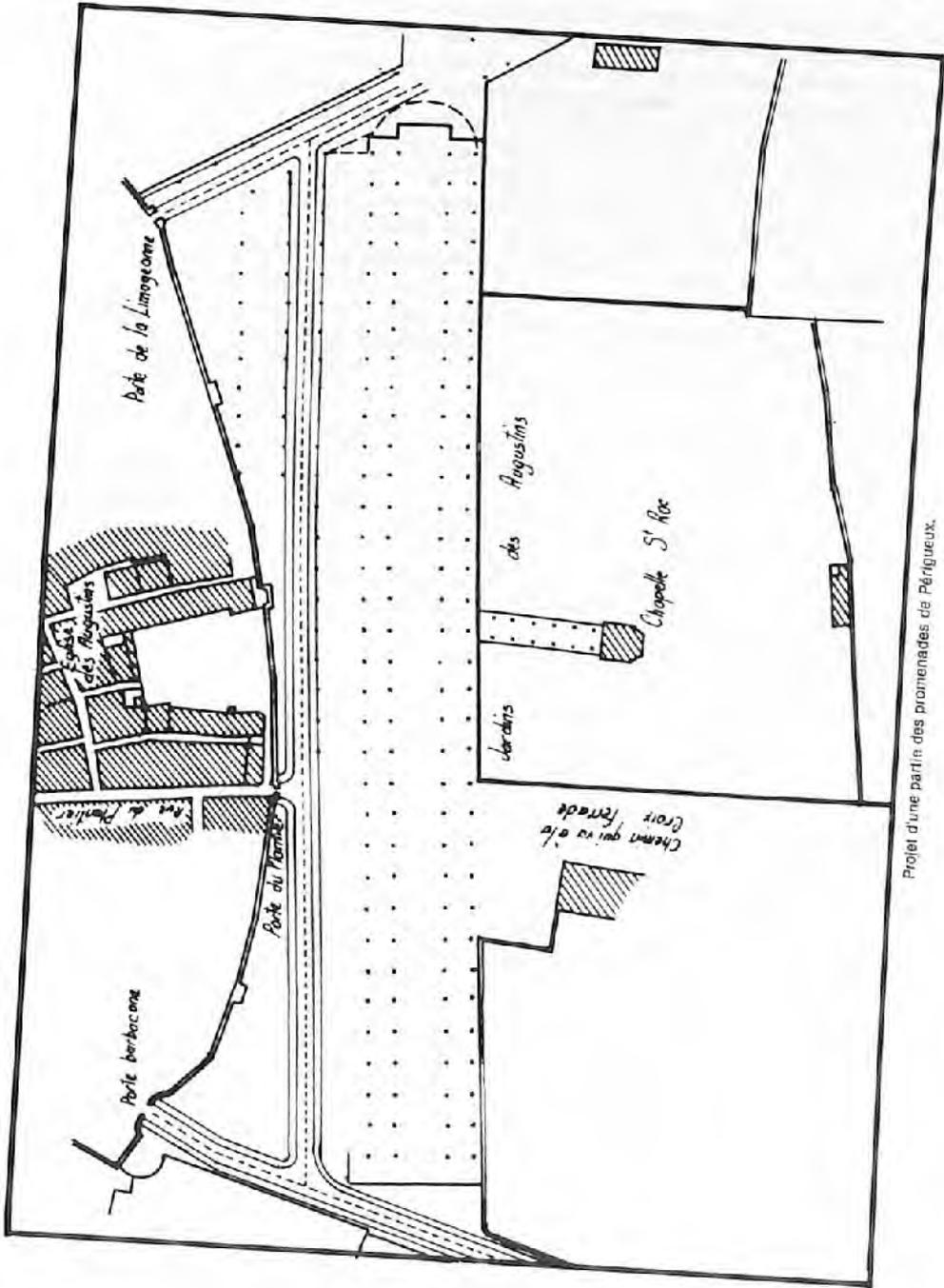
Le Conseil de la ville se réunit en séance le 16 avril 1792, sous la présidence de Peyssard. On trouve autour de la table des délibérations, les noms des Renaud, Courtois, Sauveroché, Bardou, Reynaud, Michel, Germilhac, Montégut, Lavergne, Lagrange, figures de la vie politique à Périgueux en cette période. A l'ordre du jour, il s'agit de délibérer de la propriété de la ville et de la salubrité de l'air dans les rues, places et voies publiques. C'est d'abord l'indignation. Comment ? Eux, si attachés à la Constitution, aux pouvoirs qu'elle a établis, pourraient-ils ne pas applaudir aux actes qui en émanent, surtout s'ils ont pour objet le maintien de l'autorité dans les limites que la loi leur a assignées ! mais n'est-ce pas plutôt leurs adversaires qui s'agitent ?

« Alors, si loin de là, ils ne présentent eux-mêmes que la violation la plus manifeste de ces lois, qu'un oubli de principe de la constitution et de la justice, s'ils ne dévoilent que le désir de la domination, s'ils portent le caractère de l'esprit de parti, s'ils sont souillés de cet air infect de la calomnie qu'une classe de citoyens s'attache sans cesse à répandre sur l'autre, alors, rappelle un intervenant, nous ne devons plus faire entendre qu'une voix d'indignation vivement pénétrée du serment que nous avons fait de défendre notre liberté et nous rappeler que l'Assemblée nationale constituante a confié le dépôt de la Constitution à la vigilance et au courage des citoyens. Il ne nous reste plus qu'à repousser l'abus de l'autorité par tous les moyens que la loi a réunis entre nos mains ! ».

La municipalité de Périgueux craint que les abus de pouvoir soient capables de ramener le despotisme. Elle va donc démontrer la limite de chaque acte, sa portée, et son bon droit. Après avoir tracé le rôle de l'Administration générale et celui de l'Administration particulière, les élus périgourdins cherchent à écarter l'arbitraire.

Si le Directoire du département de la Dordogne a fait interrompre les travaux pour obtenir la conservation du mur de la ville, c'est prétend-il, pour répondre au vœu de nombreux habitants de la ville ayant signé une pétition. Or, la loi du 20 août 1790, art. 3, par. 8, prévoit qu'une pétition n'est recevable qu'à la suite d'une assemblée de citoyens. Si le Directoire n'est pas en mesure de prouver que cette assemblée s'est régulièrement tenue, il a, en énonçant son arrêté, contrevenu à la loi. De plus, par cet agissement, le Directoire se montre résolument adversaire de la salubrité publique, de la sûreté et de la commodité de passage sur la voie publique. Il se porte complice d'éventuelles épidémies et fléaux calamiteux. Les élus de Périgueux sont décidés à aller plus loin dans leur démonstration. Voici le morceau de bravoure.

Il est évident que le Directoire, en prenant l'arrêté, n'a aucune connaissance des faits puisqu'il a délibéré comme s'il s'agissait de la démolition du mur, alors que, de toute évidence, il fallait pratiquer quelques ouvertures. C'est en fait pour respecter l'arrêté d'interdiction de démolir qui ne manquera pas d'intervenir, que les élus ont préféré ces rares ouver-



Projet d'une partie des promenades de Périgueux.

tures. Il y a une différence fondamentale car le mur subsiste toujours, indépendamment des ouvertures. Qui donc est sorti des limites de sa fonction? En attendant, ceux qui en pâtissent, ce sont les riverains du mur, artistes aux emplois de fortune, obligés d'habiter au milieu d'immondices, alors que les riches peuvent s'en arracher car ils ont maison de campagne et vivent dans l'oisiveté ; ceux qu'un affreux agiotage réduit aux plus dures extrémités. En revanche, ceux qui veulent garder le mur, ce sont les riches, les usuriers, les commerçants vendant leurs denrées à des prix excessifs, les trafiquants de monnaie de papier ; ceux qui ont envoyé leurs enfants se réunir aux émigrants ennemis de la Patrie. Le Directoire les connaît, pourtant il les protège. Mais, les citoyens de Périgueux, les vrais, ceux qui ont confié leur destinée à la République, sont subordonnés à l'obéissance prescrite par un ordre dicté par le pouvoir exécutif et l'autorité supérieure, même si cet ordre est inique. Le Conseil général de la commune s'incline respectueusement et arrête qu'il sera sursis à toutes les ouvertures faites ou permises dans le mur de la ville, en attendant la réformation de l'arrêté du conseil départemental et l'octroi d'une autorisation de démolition.

Cette affaire qui oppose la ville au pouvoir de tutelle, connaît des rebondissements ultérieurement. Le 28 brumaire, le ministre de l'Intérieur veut apaiser les esprits. Il demande aux élus de Périgueux de préciser leurs positions. La réponse est nette : « on veut vendre les matériaux de la démolition de ce mur et avec le produit, acquérir un local municipal convenant à nos séances et abritant nos bureaux ». La réponse du ministre tardant, le conseil avance des arguments de poids dans sa séance du 24 pluviôse :

« Le mur est propriété exclusive de la ville. Il entoure notre arrondissement, il ne peut être considéré comme une fortification. On ne peut le regarder que comme un chantier indispensable pour assurer le paiement des différents droits d'entrée qui avaient été concédés à la ville dont les plus anciens remontent à 1290 et qu'ont maintenu les libres habitants du Puy-Saint-Front appelés depuis habitants de la ville de Périgueux. Ces droits sont imprescriptibles. Ils sont attachés à la ville depuis des époques qui se sont perdues dans la nuit des temps néanmoins nos recherches, et dont les privilèges se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui. C'est la satisfaction d'une propriété incontestable appuyée sans doute par la liberté de l'établissement de la République ». Les élus rappellent alors qu'un arrêt de la Cour de Parlement, daté de septembre 1290, après avoir détaillé tous les droits de la ville de Périgueux qu'il garantit, lui reconnaît celui de réparer et reconstruire les ponts, murs, tours et portes des murailles. Cette preuve que les murs appartiennent à la commune n'aurait pas besoin d'autre certitude, mais il y a une preuve supplémentaire. On l'avance. Un traité de réunion conclu en 1240 entre la cité et le Puy-Saint-Front établit que celles-ci auront leurs murs séparés, leurs tours, leurs portes et leurs fossés propres. Un autre texte dit que si on ferme la Cité de murs depuis la porte des boucheries jusqu'à la porte du Bourreau, la ville du Puy-Saint-Front ne sera nulle-

ment tenue de contribuer à cette première dépense, mais si dans la suite, il est nécessaire de réparer ces murs, la charge et les frais seront partagés à l'universalité des citoyens. D'ailleurs, le sénéchal de Périgord a confirmé ce traité en 1284 et par lettres patentes en 1286. Tous les titres de propriété et jouissance sont innombrables et fourniraient, prétend le rapporteur, une nomenclature si longue qu'il faudrait les rapporter sur au moins deux volumes. Enfin, un arrêt du Conseil d'Etat du roi, enregistré au bureau des Finances de la généralité de Bordeaux le 17 décembre 1781, dresse un inventaire des murs, fossés et remparts des villes de la généralité faisant partie du domaine de la couronne. Périgueux n'y figurant pas, elle fournit le 7 juin 1784, les titres représentant son actuelle détention, avec le plan dressé en 1773 par Lallier de Latour, ingénieur des Ponts et Chaussées². Le ministre de l'Intérieur a-t-il reconnu les faits si éloquemment démontrés ? Toujours est-il que le rapport du Conseil municipal est précis : la ville est propriétaire de ses murs de clôture. Il ne pourrait en être de même s'il s'agissait de remparts, fossés et bastions qui, par conséquent, seraient du domaine public de la Nation. Quant à l'évêque qui paraît être à l'origine de cette brouille, car le premier il a contesté, semble-t-il, la prise de possession par la ville d'un mur situé à proximité de l'évêché, il lui sera attribué une légère indemnité.

On dit que les travaux de démolition se prolongèrent jusqu'en 1855 mais les vestiges, car il en reste, boulevard Saumande et rue de l'Ancienne Préfecture, sont de minces témoins. Le funeste projet de mettre à bas la tour Mataguerre, fut stoppé grâce à notre société en 1876.

Aux documents graphiques que nous connaissons pour apprécier l'enceinte du Puy-Saint-Front, s'en ajoute un nouveau, toujours conservé à la mairie de notre ville. Il s'agit d'un *projet d'une partie des promenades de Périgueux réunies avec changement à faire du quartier du Plantier*. Ce dessin, coté mais non daté et signé, présente le mur de la porte Barbecane ou des Bories, à la porte Limogeanne. On y lit le relevé, de la barbacane de la porte devenue Barbecane, aux tours défensives de plan concave. En suivant le mur bordant les jardins de l'hôtel de Larigaudie, on peut descendre vers la rivière. Sont fidèlement portées la porte du Plantier, les courtines et trois tours qui les flanquent, celle du couvent des Augustins étant évidée. Face au couvent, bordant le chemin qui va à la Croix-Ferrade et l'hôtel de Moneys, est située une chapelle *Saint-Roc* dont le chevet est tourné vers le nord. Est-ce le témoin de ce qu'il restait du couvent extra-muros des Augustins, construit en 1483 et détruit par les protestants ?³ Jean Secret ne signale pas l'existence de cet édifice dont on ne sait rien. Il apparaît pourtant sur ce plan avec une profondeur d'au moins 20 mètres sur 12 de large et une abside à pans coupés. Une allée, bordée d'arbres, y conduit au

2. Marquis de FAYOLLE — Etat des remparts, murs et fossés de la ville de Périgueux. B.S.H.A.P., 1901.

3. SECRET, J. — Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues. B.S.H.A.P., 1973.

travers de ce qui est mentionné comme étant le jardin des Augustins. L'ensemble immobilier des religieux est vendu comme bien national à la Révolution. Cet espace vert prend alors le nom de *jardin public* sur tous les documents de l'époque. Au centre du dessin est tracée, dans un parfait alignement, la plantation des arbres des allées de Tourny.

L'intérêt de ce plan réside dans la datation qu'il est permis d'en faire. Si on le compare au plan cadastral de 1828, sur lequel le mur ne figure plus ou peu, on doit considérer qu'il est antérieur. Pour ce qui est des arbres, en 1872, on a abattu le plus gros des ormeaux appelé « le géant », parce qu'il était devenu menaçant. Il est vraisemblable que cent ans auparavant, on ait déjà songé à le remplacer. Il se peut donc que ce dessin soit une proposition pour une nouvelle plantation. L'entrée monumentale ouest de l'esplanade est ici tracée au crayon, comme rajoutée tardivement avec un élégant mouvement en demi-arc de cercle. Le plan de 1828 confirme, à la plume, cette réalisation aujourd'hui oubliée.

L'élément troublant dans l'approche d'une datation, c'est la voirie. Jusqu'en 1855, on pouvait gravir la rampe de l'Arsault et pénétrer par la porte Barbecane, la rue Notre-Dame et la rue des Chaînes, dans le cœur de la ville. Avant que ne soit exécuté définitivement le plan de Calvimont pour la nouvelle route de Paris à Barèges par Sarliac, Trélassac et l'actuel boulevard Saumande, les voitures empruntèrent cet itinéraire provisoire. Puis, constatant son utilité, la ville de Périgueux entreprit des travaux d'élargissement de la voie de contournement des allées de Tourny, de la rampe de l'Arsault au cours Montaigne. Le plan que nous présentons peut être l'esquisse de ce projet routier. Le mur de soutènement de la partie est des allées, est prévu en partie, et la voirie à venir est portée comme elle sera exécutée dans les premières années du Second Empire.

Dans notre dessin, ce qui nous paraît particulièrement intéressant, c'est de constater la précision du géomètre pour relever le terrain. Le mur, les portes, les immeubles riverains, dont les propriétaires sont identifiés, tel Courtois, traiteur, tout est indiqué clairement. Le plan de Belleforest ⁴ et celui découvert par notre collègue Guy Penaud ⁵, présentent un caractère plus grandiose, mais n'offrent pas la justesse de celui-ci qui complète les relevés du « plan général des abords de la ville de Périgueux », présenté par Vincent fils, maire, le 30 décembre 1792 ⁶.

Tout cela porte à croire que notre plan est antérieur à la Révolution. M. Michel Golfier nous a d'ailleurs engagé dans cette voie. Il nous fit fort obligeamment remarquer que l'immeuble porté sur ce dessin, à la pointe ouest, n'était pas l'hôtel dit « de la Division » comme nous l'avions hâtivement prétendu. La bâtisse mentionnée est plus oblongue et l'on sait qu'elle

4. VILLEPELET, F. — Le Vray Pourtraict de la ville de Périgueux en 1575. B.S.H.A.P., 1878.

5. PENAUD, G. — Un dessin inédit des remparts du Puy-Saint-Front. B.S.H.A.P., 1981.

6. Archives de la ville de Périgueux, II, 22.

fut détruite pour faire place à la construction que nous connaissons, bien que transportée, et qui fut habitée pour la Noël 1784, comme nous l'a indiqué notre distingué collègue.

La qualité du papier, le tracé à l'encre de couleur, les indications portées, sont d'autres éléments nous confirmant dans cette thèse de l'ancienneté du document vers 1780. Reste le geste du visionnaire, la nouvelle voirie bordant les allées de Tourny jusqu'à la place de la Pelouse qui, bien que conçue à cette époque, ne sera exécutée qu'en 1855. Bel exemple de persévérance dans les intentions municipales.

Démolir, c'est effacer nos marques de l'histoire, déposséder donc les habitants de leur passé collectif. Cette prise de conscience à Périgueux du patrimoine artistique national existe déjà en 1789. Certains comités révolutionnaires avaient souligné la nécessité de conserver les repères de l'histoire nationale et communale⁷. « Pouvoir évoquer événements ou personnages du passé grâce à des marques laissées par eux dans la pierre, quelle que soit leur qualité architecturale, constitue la condition fondamentale d'une reconnaissance de la ville ».

Jacques LAGRANGE.

⁷ DUBY, G. — *Histoire de la France urbaine*, Paris, 1983.

VARIA

Albert CLAVEILLE

Un Périgourdin grand serviteur de l'Etat

Ce nom est porté par un important établissement scolaire, le Lycée technique de Périgueux.

Albert Claveille est né le 1er Janvier 1865 au hameau de Tuilières, commune de Mouleydier, de parents modestes: son père était journalier, sa mère tenait auberge.

Après avoir obtenu son certificat d'études primaires, Albert Claveille entre au Collège de Bergerac et il est reçu bachelier ès-sciences à 15 ans et demi. Dès le 1er octobre 1880 commence alors sa carrière aux Ponts et Chaussées à Bergerac comme agent ordinaire. Le 1er décembre 1888 il devient conducteur des Ponts et Chaussées et suit la construction des lignes de chemins de fer ; Bergerac-Ribérac, Bergerac-Mussidan, puis il est attaché le 1er novembre 1890 au service des Ponts et Services Maritimes de la Gironde. Résidant à Bordeaux, il parfait son instruction et huit mois après, le 10 juillet 1891, il devient licencié ès-sciences. Cinq années plus tard, le 11 septembre 1896, il est admis à prendre part au concours pour l'admission à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et le 24 septembre, il est nommé élève externe de la première année de cette école. Le 7 août 1899 il en sort avec le numéro 1 et reçoit le diplôme supérieur d'ingénieur des Constructions Civiles avec la note 16,99 sur 20. Il est ainsi intégré dans le corps même des Ingénieurs des Ponts et Chaussées dont le recrutement est en grande majorité assuré grâce aux élèves sortis les premiers de l'Ecole Polytechnique.

De 1899 à 1903, il séjourne en Dordogne où son activité est absorbée par la navigation sur l'Isle, les tramways de la Dordogne et la ligne de Parcoult à Ribérac. L'année 1903 est pour lui une importante date, il est préoccupé par l'aménagement de quatre chutes de la Dordogne en vue de la production d'électricité ; aussi, en 1905, la construction d'un premier barrage est décidée à Tuilières à proximité de sa maison natale ; barrage conçu et réalisé par lui, véritable chef-d'œuvre à l'époque de l'art de l'ingénieur, il sera le premier grand barrage hydro-électrique de France, le plus important d'Europe, mis en service en 1909. De 1903 à 1906, il est adjoint au directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des Travaux Publics et en 1911 il en devient directeur, entre-temps, en 1907, il est nommé ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest ayant été rachetée par l'Etat, le 18 février 1911 il est nommé directeur des Chemins de fer de l'Etat, le ministre des Travaux Publics ayant fait appel à celui dont les qualités paraissaient le mieux convenir pour réorganiser ce nouveau réseau.

En 1914, il est nommé inspecteur général des Ponts et Chaussées, grade suprême atteint par un membre du Corps des Ponts et Chaussées non polytechnicien.

Pendant la grande guerre, du 1er septembre 1915 au 1er septembre 1916, il est président de la Commission des Contrats puis directeur général des fabrications d'artillerie au sous-secrétariat des munitions. Du 1er novembre au 12 décembre 1916, il est nommé directeur général des Transports et des importations. A cette



Albert Claveille (1865-1921)

date, alors qu'il n'était ni député ni sénateur, il est nommé sous-secrétaire d'Etat aux Transports puis ministre des Travaux Publics du 12 septembre 1917 au 20 janvier 1920 dans les cabinets Painlevé et Clémenceau, celui de la Victoire.

Dans ces hautes fonctions aux moments les plus difficiles de la guerre, il assura le transport des troupes, munitions et approvisionnement en maintenant un fonctionnement régulier de la vie économique du pays. En 1920, il est appelé à représenter la France aux grandes commissions instituées par le Traité de Paix pour établir le régime des fleuves internationaux : Elbe, Oder, Rhin, Danube ; il est Président de la Commission Centrale pour la Navigation sur le Rhin.

Telle est la carrière de ce grand commis de l'Etat qui a gravi tous les échelons de la hiérarchie administrative ; il assura hors du Parlement avec un service éclatant une très lourde tâche d'intérêt national dans une des périodes les plus critiques de notre histoire.

Il est mort au lieu de sa naissance le 6 septembre 1921, sans postérité, à l'âge de 56 ans ; il repose au cimetière de St-Cybart à Mouleydier.

Pendant les deux dernières années de sa vie, il s'est intéressé à la vie politique, c'est du haut en bas qu'il a été investi. Le 11 janvier 1920, il est élu sénateur de la Dordogne, puis conseiller général et maire de Mouleydier, sa commune, et ce en continuant à s'intéresser à l'aménagement hydraulique de la Dordogne. Il a la satisfaction, quelques mois avant de mourir, de voir mettre en service à Mauzac, le deuxième barrage de son projet, la construction des barrages de la haute Dordogne ayant été réalisée par la suite. Ainsi en précurseur, Albert Claveille aura inauguré la série des grands barrages hydrauliques.

La ville de Bergerac, dès 1925, avait tenu à lui rendre hommage en lui élevant un monument. Le buste en bronze d'Albert Claveille est posé sur deux colonnes de marbre, au-dessous desquelles se détachent deux personnages en bronze : un ouvrier montre du doigt à son fils, écolier, celui qui a franchi les plus hauts sommets d'une carrière dont les étapes sont gravées dans le marbre.

Rien ne rappelle ce qu'il fut dans le magnifique hall de l'établissement qui, à Périgueux, porte son nom.

Henri BRUGNE *

* Saint-Caprais, 24150 Lalinde.

Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque

28, 29, 30 septembre 1984

Notre Société, par sa définition même, fut concernée par ces trois journées où Hubert de Commarque recevait les congressistes au Centre permanent d'initiation à l'environnement de Sireuil.

En l'absence de notre Président, retenu aux entretiens de Bichat, de nombreux collègues de notre Société se retrouvaient parmi les sept cent cinquante dirigeants, conférenciers ou participants.

Entre la présentation et la conclusion de notre distingué collègue, le Pr. André Chastel, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, situant, et à quelle hauteur, les buts et le programme de cette rencontre, nous eûmes le plaisir d'écouter, sous la férule sévère et humoristique du Pr. Charles Higounet, pour ce qui est du Périgord :

— L'inventaire des résidences féodales au début du XIV^e siècle, par le Pr. Jacques Gardelles.

— Les créations, les réparations, les reconstructions, de la fin du XV^e siècle à la fin du XVI^e siècle, par le Pr. Paul Roudié.

— Les sources de financement des constructions aux XV^e et XVI^e siècles par Mme Anne-Marie Cocula-Vaillières. Au hasard de ces sources, savions-nous que 38 % des dépenses de notre bon roi de Navarre, comte de Périgord, consistaient en « achats de fidélité »... que d'argent ainsi blanchi dans la pierre !

D'autres rapports s'éloignaient géographiquement du Périgord, mais en faisaient mieux comprendre certaines facettes.

Ceux des Pr. André Mussat et Allen Brown, pour les châteaux et sociétés du XIV^e au XVI^e siècles, respectivement en Bretagne et en Angleterre. Tout proche de nous, dans « La noblesse et ses châteaux en Poitou au début du XVI^e siècle », le Pr. Jean Guillaume nous fit entre autres comprendre comment, plus on s'éloignait des demeures royales, moins l'influence des architectes italiens se faisait sentir, ce qui explique que, dans notre région, certains châteaux, dits « Renaissance » ressemblent étrangement à leurs prédécesseurs, et sont même parfois difficiles à cerner.

Ces trois jours furent entrecoupés par la visite des châteaux de Castelnaud, commentée par le Pr. Gardelles, de Fages et des Milandes, commentée par le Pr. Roudié, de Commarque, avec un commentaire historique, par le président de l'Association culturelle de Commarque, M. Jean Lartigaut.

Pour notre grand plaisir, les rapports de cette rencontre exceptionnelle seront prochainement publiés.

Gérard MOUILLAC.

LISTE

des membres titulaires décédés en 1984

MM. Adhémair ALBIÉ, Jean BARBUT, Albert BÉLANGER, Louis-Marie DIDON, André FETON, Philippe JOUIN, Jean-Dominique LASSAIGNE, Robert POILBLANC, Marcel VERGNAUD, Gabriel FARGE-BONNET.

M^{mes} Lucie BRETON, Simone GUILLET et Emilienne SOUDOIS DE BORD.

LISTE

des nouveaux membres titulaires admis en 1984

- M^{me} Marie-France AVENEL et M. Alban AVENEL, 15 rue des Etangs Saint-Pierre, Vieux Moulin, 60350 Cuise la Motte.
- M^{me} Françoise BERTRANDY, 1 rue Théodire Honoré, 94130.
- M^{me} Solange BIDAUT, 26 rue Voltaire, 94800 Villejuif.
- M. Christian BONNET, Pavillon militaire Vulmix, 43700 Bourg Saint-Maurice.
- Dr. R. BOUDRIE, 30 rue Salardine, 87230 Chalus.
- M. Bernard BOUGOT, 28 rue du Général Foy, 24290 Montignac/Vézère.
- M. Eric BOUGOT, 28 rue du Général Foy, 24290 Montignac/Vézère.
- M. Gilles BOUNOURE, 11 bis rue Schœlcher, 75014 Paris.
- M. Max de BOYSSON, 22 boulevard Jean Mermoz, 92200 Neuilly.
- M^{me} Marie-Simone BRACHET-BARGUILLET, 18 avenue Joffre, 93220 Gagny.
- Dr. Paul BRETON, Saint-Vincent de Cosse, 24220 Saint-Cyprien.
- M. Henri BRIVES, le Moulin du Coderc, 24300 Milhac de Nontron.
- M. Christian CARCAUZON, 16 rue du 26 mars prolongée, 24600 Ribérac.
- M. Laurent CARON, Marsalès, 24540 Monpazier.
- M. Jean-Charles CAZARRES, les Paillers, 24000 Atur.
- M. Denis CHAPUT, 14 rue Ernest Guillier, 24000 Périgueux.
- M. André CHARMATY, Lagut, 24400 Saint-Front-de-Pradoux.
- M. Marc CHAUMEIL, 1 rue Raymond Poincaré, 94000 Créteil.
- M. Bernard CLERGEOT, maison Peyrarède, 24100 Bergerac.
- M. Louis COMMO, 7, rue du Fort, 24170 Belvès.
- M. Jack CORNET, le Pouchouneix, 24000 Marsancix.
- M. Jean-Pierre COUTURIER, 10 rue de Montand, 63540 Romagnat.
- M^{me} Eva CRASSAT, 5 rue des Mobiles, 24600 Ribérac.
- M. Jean CRONIER, 14 parc de la Scie, 76130 Mont-Saint-Aignan.
- M. Jean-Pierre CUBERTAFON, Moulin du Bac, 24270 Lanouaille.
- M. Jean-Loup DAELE, 6 rue des Martyrs, 24150 Lalinde.

- M. Jean DECOTTIGNIES, 3 rue de la Constitution, 24000 Périgueux.
M^{me} Raymonde DELEMASURE, La Birondie, Pomport, 24240 Sigoulès.
M. François DELPIT, Bouniagues, 24560 Issigeac.
M^{me} Monique ETOURNEAUD, 135 bis rue Claude Bernard, 24000 Périgueux.
M. Olivier FARTHOUAT, 60 rue de Noisy, 93230 Romainville.
M^{me} Arlette FAURE, le Chambon, 24290 Montignac.
M. Jean-Paul FAYETTE, résidence de Vèsone, rue Léon Félix, 24000 Périgueux.
M. Gérard FAYOLLE, 1 rue Emile-Lafon, 24000 Périgueux.
M. Raphaël FINKLER, Altaïr, chemin de Sarrail, 33370 Pompignac.
M. Maurice GAYE, La Cave, 24120 Terrasson.
M. Jean-François GOUBAULT de BRUCIÈRE, 22 rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt.
M. Jacky GOURGUES, Marsalès, 24540 Monpazier.
M. Yves GOURVAT, rue Edouard Michel, 24000 Coulounieix.
M. Guy GUÉRIN-VILLAUBREIL, Taillefer, Paussac, 24310 Brantôme.
M^{me} Geneviève HÉMAR, les Boïsges, Saint-Front d'Alemans, 24460 Agonac.
M^{me} Christiane HORTALA, 37 rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux.
M. Jean HUARD, 11 rue Notre-Dame, 24540 Monpazier.
M. Bernard JAMET, 73 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien-les-Bains.
M. Bernard de JESO, 12 rue Canteranc, Bonnetan, 33370 Tresses.
M^{lle} Pascale JEUNIAUX, Archives départementales, place Hoche, 24000 Périgueux.
M^{me} Michèle LABONNOTTE, 11 rue Wilson, 24000 Périgueux.
M^{me} Irène LABORIE, Milhac-de-Nontron, 24470 Saint-Pardoux-le-Rivière.
M. Jacques LAPAQUELLERIE, 19 rue Lamartine, 24100 Bergerac.
M^{me} Lucette LAPORTE, 95 rue Roger Barnalier, 24000 Périgueux.
M. et Mme Jean-Michel LATASTE, les Hyvernats, Bayac, 24150 Lalinde.
M. Alain LEDU, 3 avenue Henri-Barbusse, 24000 Périgueux.
M. Michel LEGENDRE, Couze-et-Saint-Front.
M. Jean-Jacques LEGLU, 15 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris.
M. Michel LEGRAND, Les Grosses Pierres, Beaussac, 24340 Mareuil.
M^{me} Annie LEMAIRE, 36 rue des Fontaines, 92310 Sèvres.
M^{lle} Evelyne LEMASSON, 16 rue de Caudéran, 33000 Bordeaux.
M. Jean-Michel de LEYGNAC, 10 avenue des Rochers, le Parc, 94170 le Perreux/Marne.
M. François MALBOURIANE, 28 rue Ferdinand Dupuy, 24000 Périgueux.
M. Jean MÂNE, Fontaine de Larocque, 24540 Monpazier.
M. Bernard MARSAT, 41 boulevard Stalingrad, 24000 Périgueux.
M. René MATTMULLER, Foirail de Lagraulière, 19700 Seilhac.

- M^{me} Geneviève MAX-COINTREAU, Gensac-la-Pallue, 16130 Segonzac.
 M^{lle} Maryvonne MAZALREY, le Marly (A), avenue Gambetta, 26100
 Romans
- M. Daniel MÉNERET, les Jeannetoux, BP 10, 24190 Neuvic.
 M^{me} Paulette MENTION, 3 rond-point Durand, 24000 Périgueux.
 M. Paul MEYNARD, les Arcades, 5 rue Ludovic Trarieux,
 24000 Périgueux.
 M^{me} Suzanne MIQUEL, 105 avenue de Limoges, 24000 Périgueux.
 M. l'abbé Gilbert MOULINIER, la Tour Blanche, 24320 Verteillac.
 M. Didier MOUTON, Le Rouquet, la Feuillade, 19600 Larche.
 M^{lle} Claire MULLON, 4 rue du 4 Septembre, 24000 Périgueux.
 Dr. Jean PAGE, 31 boulevard Albert-Claveille, 24000 Périgueux.
 M. A. PAULY, 17 rue Maransin, 65000 Tarbes.
 M^{me} Yvette PELTIER, 1 impasse de Coubertin, 24000 Périgueux.
 M. et M^{me} Pierre PERDU, résidence La Boétie, bâtiment 5, rue Emile
 Faure, 24000 Sarlat.
 M^{me} Andrée PERPIGNANI, 14 rue Louis-Mie, 24000 Périgueux.
 M. Jean PHILIPPON, La Fayardie, 24000 Atur.
 M^{lle} Lucie PICARD, 40 route de Chartres, 91440 Bures-sur-Yvette.
 M. Pierre PICHARD, Saint-Vincent de Connezac, 24190 Neuvic.
 M. Jean-Loup PROY, Plaisance, 24330 Ladouze.
 M. Jean-Pierre RANOUIL, Savignac de Miremont, 24260 Le Bugue.
 M. et M^{me} Oscar REINS, 12 rue d'Ypres, 67000 Strasbourg.
 M. Jacques REIX, 41 avenue de Bordeaux, 33220 Port-Sainte-Foy.
 M. Christian SALVIAT, Rimolas, 24460 Château-l'Evêque.
 M. José SANTOS, 33 rue du Petit Réservoir, 24000 Périgueux.
 Dr. Pierre SÉRIEYS, 58 rue La Boétie, 24000 Périgueux.
 M. Pascal SERRE, 4 rue du Cluzeau, 24000 Périgueux.
 M. Jean-Louis TRITTER, 134 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse.
 M^{me} Andrée VAAST, 21 rue du Professeur Jean Faurel, 24160 Excideuil.
 M. Robert WATSON, le Muscle, Campagne, 24260 Le Bugue.
-

SOMMAIRE du TOME CXI

Conseil d'administration et Bureau	3
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	4
Février	6
Mars (assemblée générale)	9
Avril	97
Mai	99
Juin	101
Juillet	185
Août	187
Septembre	189
Octobre	281
Novembre	283
Décembre	285
Compte de gestion du Trésorier (J.M. Bélingard)	13
Liste des membres titulaires décédés en 1984	356
Liste des nouveaux membres titulaires admis en 1984	356

ARTICLES DE FOND

BECQUART (Noël). Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de 1830 en Dordogne	53
BECQUART (Noël). Prunis et la maison de Beaumont	326
BOUNOURE (Gilles). Les gaufriers du musée du Périgord	128
BOUVIER (Jean-Marc) et DELLUC (Brigitte et Gilles). Deux nouvelles gravures pariétales dans la grotte de la Grèze	253
CARCAUZON (Christian). La grotte préhistorique de Jovelle	15
COSTEDOAT (René). L'odyssée de quelques tonneaux de vin de Bergerac en 1809	331
DELLUC (Brigitte et Gilles). Voir Bouvier (Jean-Marc)	

DELLUC (Brigitte et Gilles). Une vue du Puy Saint-Front au milieu du XVIII ^e siècle	315
DELMAS (André). La levée du subside pontifical en 1327 dans le diocèse de Sarlat	240
FOURNIOUX (Bernard). Une fondation plantagenaise avortée en Périgord : la bastide de Goyran	288
HIGOUNET-NADAL (Arlette). Présents et services des Consuls de Périgueux aux XIV ^e et XV ^e siècles	29
LABORIE (Yan). Découverte de trois sépultures médiévales aux abords de l'église d'Urval	44
LACAÏLLE (Alain). Le site de Coustaty du I ^e au V ^e siècle	104
LACOMBE (Claude), LAVAUD (Roger), VARAILHON (Christian). Le cluzeau de la Pouyette	309
LAGRANGE (Jacques). Le mur d'enceinte de Périgueux au XVIII ^e siècle	345
LARIVIERE (René). Une peinture de Gabriel Bouquier, le Christ de Lavilledieu	151
LAVAUD (Roger). Voir LACOMBE (Claude)	
LE CAM (Louis). Le site gallo-romain de Nontronneau	192
PENAUD (Guy). Antoine Bouchier, second évêque constitutionnel de la Dordogne	260
PINCOS (Jean). Une cloche du XVI ^e siècle à Sainte-Alvère	303
PLAZER (Odette). Jomelières et sa colonie pénitentiaire agricole ..	162
POMMAREDE (Père Pierre). Aquilon, clown et chanoine	296
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Les funérailles d'Urbain Feytaud à Périgueux en 1847	339
VARAILHON (Christian). Voir LACOMBE (Claude).	

VARIA

BRUGNE (Henry). Albert Claveille, un périgourdin grand serviteur de l'Etat	352
MOUILLAC (Gérard). Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque, 28-29 et 30 septembre 1984	355
POMMAREDE (Père Pierre). La Cène de la cathédrale Saint-Front .	181
SOUBEYRAN (Michel). Au musée du Périgord, don de documents concernant Léon Bloy	93

ADDENDA

BRIANSON (Arnaud de). Jean Benoist, conseiller général en 1830 . . .	279
POMMAREDE (Père Pierre). A propos de la Cène de Saint-Front . . .	278

ILLUSTRATIONS

Grotte préhistorique de Jovelle (commune de la Tour Blanche) :	
Topographie et répartition des gravures	16
Dessins d'après photographies des figurations	16-18-20-22
Zone vestibulaire de la grotte	24
Cheval, mammoth, cupules	24-26
Sépultures médiévales d'Urval	46-50-51
Conseillers généraux et d'arrondissements, procès verbal	71
Léon Bloy au musée du Périgord	94-95
Site de Coustaty :	
Plan de situation	106
Mosaïque, corniche, meule	108
Céramiques	110-112-114-116-118
Gaufriers du musée du Périgord	130-134-138-142-146-148
Gabriel Bouquier : Christ de Lavilledieu :	
Christ de Lavilledieu	154
Cul-de-lampe des <i>Charmes de la Peinture</i>	156
Gravure d'un tableau de Le Sueur	156
Détails du Christ de Lavilledieu	158-160
Détails de la gravure de Le Sueur	158-160
La Cène de la Cathédrale Saint-Front :	
En-tête de la lettre du 2 juillet 1834	183
Site gallo-romain de Nontronneau :	
Plan du site	195
Photographie aérienne	198
Relevé général des fouilles	199
Galerie ouest et salle 8	200
Cheminée de la salle 2	202

Balnéaire et bassin du frigidarium	205
Chapiteau composite	210
Coupe stratigraphique	214
Céramiques sigillées : graphique	219
Provenance des céramiques	220
Estampille VINUS	221
Fragment de vase orné	222
Assiette millefiori	229
Fibule à charnière	234
Clef en fer	236
Bas-relief sur calcaire	236
Gravures pariétales de la Grèze	257-258
La bastide de Goyran	291-293
Le Puy Saint-Front vu par Gauthier au XVIII ^e s.	
Identification des monuments	316
Détails du portrait de Mgr Macheco de Prêmeaux	319-321-323
Le <i>Zéphyr de Landerneau</i>	
Reçu des tonneaux de vin de Bergerac	333
Carte de la côte charentaise	336
Le cluzeau de la Pouyette	310-311-313
Une cloche ancienne à Sainte-Alvère	305-307
Projet d'une partie des promenades de Périgueux	347
Portrait d'Albert Claveille	353

ERRATA

Tome CX, 1983, p. 280, § 1, 13^e ligne, lire « traité de sauvegarde **retrouvé** dans les archives familiales ».

Tome CX, 1983, p. 281, § 3, 7^e ligne, lire « la place **de** Bourg ».

Page 100, § 6, lire « un dépôt de faïence à Montpeyrroux, entre Castillon et Villefranche de Lonchat ».

Page 101, admissions, M. et Mme Oscar Reins ont été présentés par MM. **Raymond Hébrard et Paul Fitte**.

Sommaire de la 3^e livraison, lire A. de **Brianson**.

Page 191, § 2, 1^e ligne, lire **1971**.

Les auteurs d'articles sont invités à signaler au secrétaire général les erreurs ou omissions qu'ils constatent dans la publication.

RAPPEL

INSTRUCTIONS POUR LES AUTEURS D'ARTICLES OU DE MEMOIRES

1 — Les textes destinés au Bulletin doivent, autant que possible, être dactylographiés et tapés en double interligne, au recto seulement.

2 — Les appels de notes se font dans l'interligne par un simple chiffre, sans parenthèses et avec numérotation continue.

3 — Il est vivement recommandé d'éviter les noms propres en capitales et les noms communs ou adjectifs écrits avec des majuscules, ces habitudes fâcheuses étant suivies par beaucoup de dactylographes et nécessitant d'importantes corrections.

4 — Les nom et prénom de l'auteur seront indiqués en fin d'article. Si l'auteur le désire, son adresse devra figurer en note finale introduite par un astérisque.

5 — Les notes seront présentées à la fin de l'article sur feuillets séparés et précédées d'un chiffre sans parenthèses suivi d'un simple point.

6 — Les références d'ouvrages comporteront le nom de l'auteur en capitales, son prénom ou l'abréviation de celui-ci entre parenthèses, le titre exact entre virgules **souligné**, le lieu et date de publication et, éventuellement l'indication de la page, de la planche, du tome ou du fascicule.

Exemple : GODECHOT (Jacques). **Les Révolutions (1770-1799)**, Paris, 1963.

7 — Les abréviations couramment admises sont les suivantes : p. pour page ; pl. pour planche ; t. pour tome ; fasc. pour fascicule ; vol. pour volume ; col. pour colonne.

8 — Les références aux articles de revue comporteront le nom de l'auteur en capitales, son prénom entre parenthèses, le titre exact de l'article **non souligné**, le titre de la revue éventuellement abrégé si elle est courante et souligné, la tomaison avec date de publication entre parenthèses, et s'il y a lieu la pagination.

Exemple : SECRET (Jean), Sur un plan de l'amphithéâtre de Vésone levé en 1821 par de Mourcin, dans **B.S.H.A.P.**, t. CV (1978), p. 270.

9 — Les ouvrages ou articles cités plusieurs fois dans un même texte doivent l'être au complet la première fois ; les mentions suivantes pourront être limitées au nom de l'auteur suivi de la formule **op. cit.** ou **ouvr. cité** avec pagination si elle est différente.

10 — Le **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord** sera partout en abrégé **B.S.H.A.P.** Les titres des autres revues ne seront pas réduits à de simples sigles mais abrégés de façon à permettre une lecture claire.

Exemples : **Bull. Soc. préhist. franç.**, **Bull. Soc. et arch. du Limousin**, **Bull. arch. Comité des Travaux hist. et scient.**

11 — Les références d'archives seront ainsi indiquées :

Arch. dép. Dordogne

Arch. nat.

Arch. comm.

avec la cote, s'il y en a une.

12 — Les illustrations doivent être de bonne qualité et accompagnées, s'il y a lieu, des légendes que souhaite l'auteur.

13 — Au cas où les textes proposés seraient trop éloignés des règles ci-dessus, le secrétaire se réserve la possibilité de les renvoyer aux auteurs pour corrections.

14 — Les auteurs qui désirent des tirés à part sont invités à en informer le secrétaire général en même temps qu'ils remettent leurs manuscrits.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	35
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	45
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	10
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Escalliers de logis périgourdins, par Dannery	60
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	50
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol.	120
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Laviolle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1458-1547), par J. Maubourguet	35
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	50
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	20
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	20
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	250
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	120
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules).	35

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	25
--	----

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant.